Défense nationale National Defence

DÉFIS ET ENGAGEMENTS

Une politique de défense pour le Canada

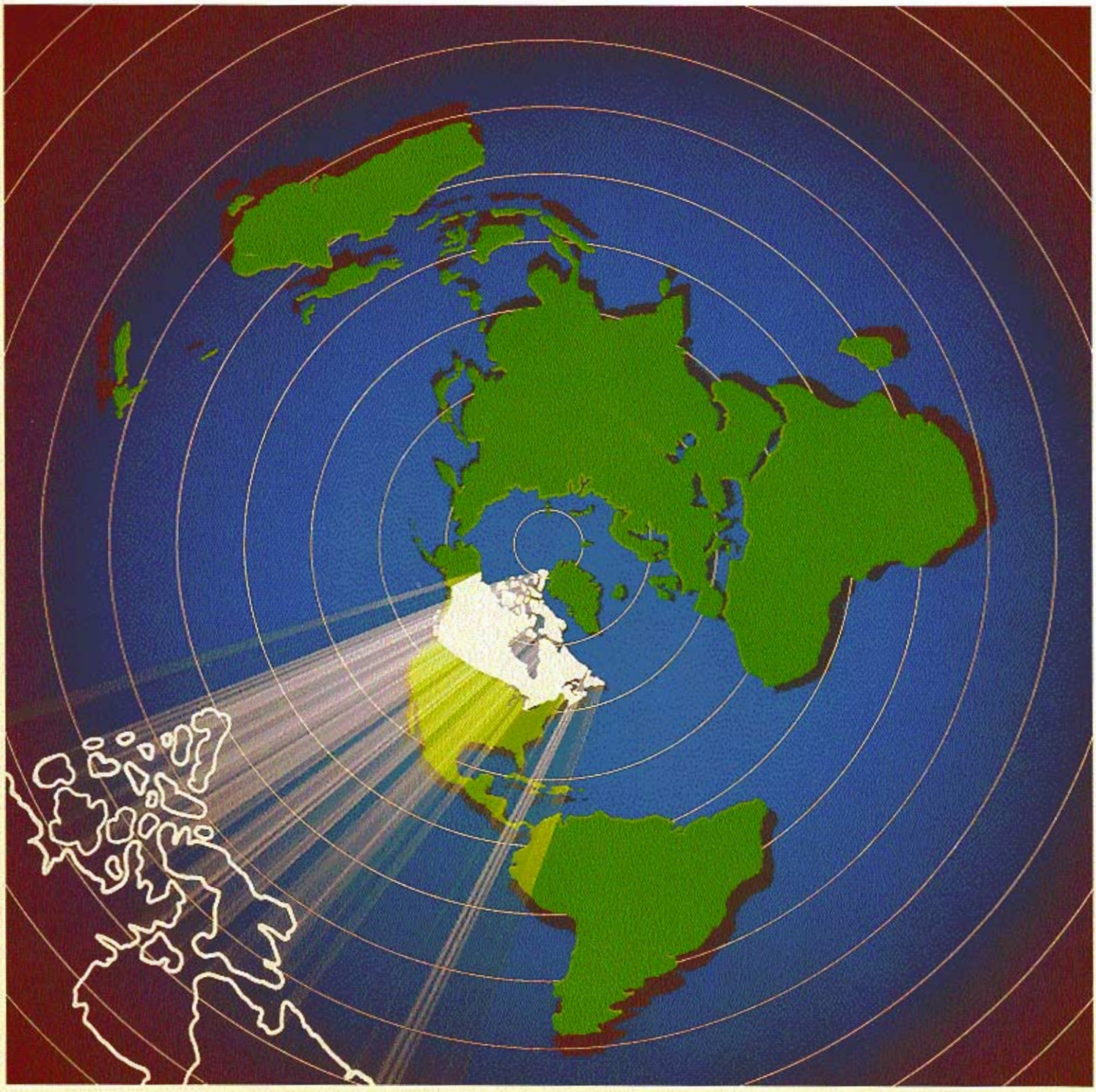

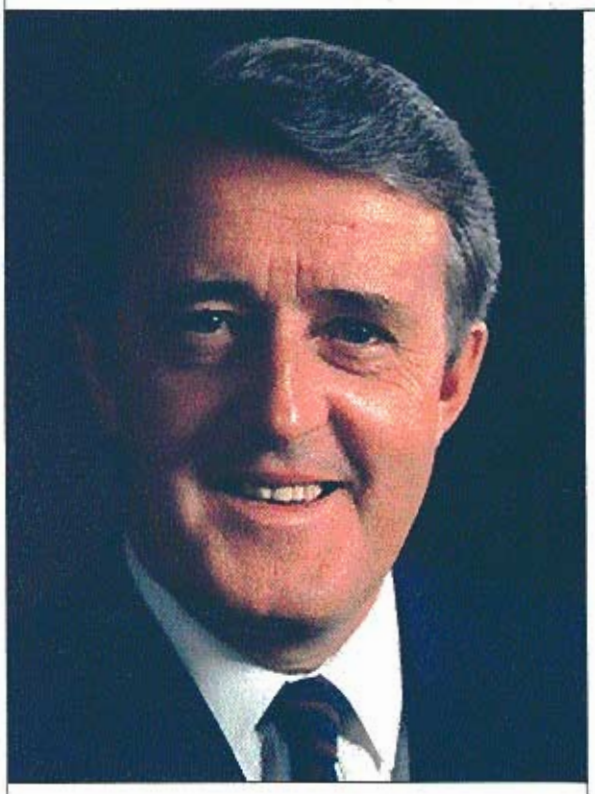

Aucun gouvernement n'a d'obligation plus importante que de protéger la vie et le bien-être de ses citoyens, de défendre leurs intérêts et de préserver les valeurs qu'ils chérissent. Au Canada, le moment est venu de renouveler cet engagement.

Depuis le dernier examen de notre politique nationale de défense, la situation mondiale a beaucoup évolué. Mais certaines réalités n'ont pas changé. Dans notre quête de nouveaux moyens d'améliorer les relations Est-Ouest, nous devons garder à l'esprit qu'il n'y a pas de solution facile et que la paix et la stabilité ne s'obtiennent qu'au prix d'efforts constants.

Pour le Canada, les meilleures garanties de succès résident encore dans la coopération avec les alliés, auxquels nous sommes historiquement associés dans la défense de valeurs et d'intérêts communs. Cette communauté d'intérêts, qui constitue la base même de l'Alliance, revêt autant d'importance pour notre sécurité que les mesures concrètes que nous prenons pour maintenir la paix.

Nos engagements témoignent de la conscience que nous avons du fait que la survie et la prospérité du Canada dépendent non seulement de ce que nous faisons chez nous, mais aussi du bien-être et de la sécurité de tout l'hémisphère occidental. Le présent document répond à cette réalité en donnant un caractère plus énergique et plus rationnel à nos efforts pour faire face aux circonstances actuelles et futures.

De même que le succès de l'Alliance dépend des efforts de tous ses membres, il incombe à chaque pays de veiller lui-même à la protection de sa souveraineté et à la défense de ses intérêts. C'est à nous seuls qu'il appartient de décider comment il convient de protéger nos côtes, nos eaux et notre espace aérien. C'est pourquoi ce Livre blanc donne priorité à la protection et à l'affirmation de notre souveraineté nationale.

Je suis convaincu que les mesures qui y sont énoncées redonneront un idéal aux Forces canadiennes, ainsi que la fierté de servir une noble cause. Et tous les citoyens canadiens pourront marcher la tête haute, sachant que nous nous serons montrés à la hauteur de nos responsabilités envers nous-mêmes et envers nos enfants. Le Canada aura fait honneur à ses engagements.

Brian Mulroney

Premier ministre du Canada

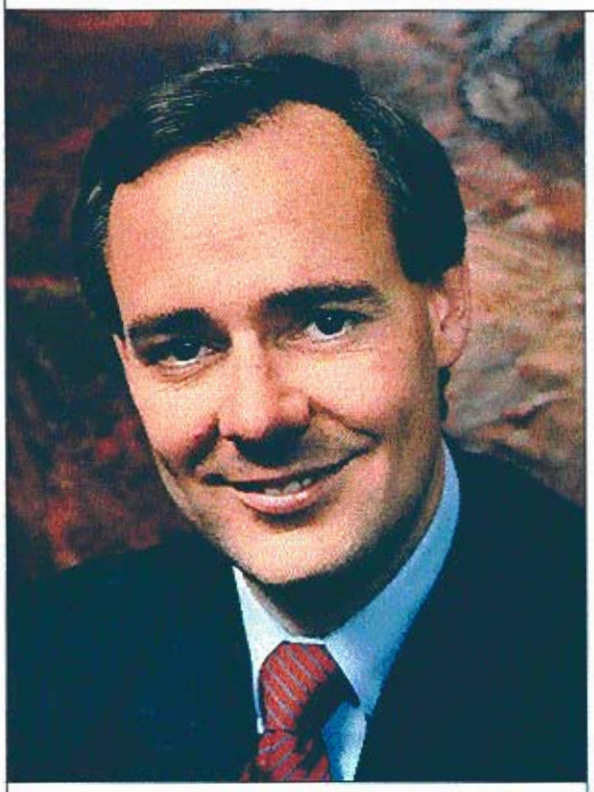

Peu après que le Premier ministre m'eut demandé d'assumer les fonctions de ministre de la Défense nationale, j'ai eu le plaisir de rencontrer des jeunes officiers des Forces canadiennes en poste en République fédérale d'Allemagne et de discuter avec eux.

Ces jeunes gens dévoués, des rangs desquels sortiront certains des futurs chefs militaires du Canada, se sont exprimés avec franchise et sincérité sur ce qu'ils attendent de leur gouvernement. Ils ont mentionné quatre points qu'ils estiment prioritaires:

— une attitude honnête, autrement dit l'aveu que les Forces canadiennes doivent faire face à de graves problèmes qui ne pourront pas être réglés du jour au lendemain,
— un mandat réaliste et adapté à la conjoncture moderne, c'est-à-dire un énoncé clair de ce que le gouvernement attend d'eux,
— les ressources voulues pour mener à bien leur mandat, et,
— l'appui moral sans équivoque des Canadiens pour la mission qu'ils accomplissent au nom du Canada, ce qui revêt peut-être le plus d'importance pour eux.

Je souscris entièrement aux priorités susmentionnées. La nouvelle politique de défense, qui remplace la politique établie il y a seize ans dans le dernier Livre blanc, donne aux Forces canadiennes un mandat réaliste et adapté à la conjoncture moderne et engage le gouvernement à leur fournir les moyens de le remplir.

Durant une bonne partie des années soixante et soixante-dix, le gouvernement fédéral a accordé peu d'attention à la sécurité du Canada et aux rapports qu'avait notre pays avec les autres démocraties en matière de défense. Les effectifs des Forces canadiennes ont été réduits, et l'on a laissé tomber en désuétude une grande partie du matériel qu'elles utilisent. Il s'en est suivi que la sécurité et la souveraineté du Canada ont été considérablement affaiblies et que ni nos alliés ni nos adversaires en puissance ne savaient si nous étions des partenaires dignes de confiance au sein de l'OTAN.

Les défis que les Canadiens auront à relever d'ici à la fin du siècle sont lourds de conséquences tant pour la survie de l'humanité que pour celle du Canada comme pays libre et indépendant. La nouvelle politique exposée dans le Livre blanc contribuera à garantir à nos enfants l'existence d'un Canada libre et souverain dans un monde plus pacifique.

Perrin Beatty

Juin 1987

Ministre de la Défense nationale

Cartes, graphiques et tableaux

Le contexte international 4
Forces nucléaires stratégiques 9
Forces classiques dans la zone de l'OTAN 12
L'aspect maritime 13
Forces classiques dans le centre et le nord de l'Europe 21
Contribution du Canada au maintien de la paix 25
Forces au Canada 28
Forces maritimes 30
Forces terrestres 33
Forces aériennes 37
Effort de défense au Canada 44
Programme d'immobilisations 45
Contribution relative du Canada à l'effort de défense — 1985 46
Zones maritimes englacées 52
Composition des flottes 53
Plan de surveillance aux fins de la défense aérienne 57
Consolidation en Europe 64
Effectifs de la Force régulière et de la Réserve 67
Emplois créés dans le secteur privé (1985-1986) 83
Exemples d'emplois créés par des projets liés à la défense 84

Table des matières

I **Introduction** 1

II **Le contexte international** 5

III **La menace militaire** 9
- Amérique du Nord 10
- Europe 12

IV **La politique canadienne en matière de défense** 17
- Dissuasion stratégique 17
- Défense classique 19
- Souveraineté 23
- Maintien de la paix 24
- Contrôle des armements 26

V **La structure des forces** 29
- Forces maritimes 30
- Forces terrestres 33
- Forces aériennes 37
- Forces de soutien 40

VI **L'écart engagements-ressources** 43

VII **La voie à suivre** 49
- Un pays baigné par trois océans 49
- Surveillance 55
- Défense territoriale 60
- Consolidation en Europe 60
- La Réserve 65
- Financement du Programme des services de défense 67

VIII **Les assises de la défense** 69
- Commandement et contrôle 69
- Planification de la mobilisation et état de préparation 71
- Nouvelle loi sur les mesures d'urgence 73
- État de préparation de l'industrie de défense 74
- Recherche et développement 77

IX **Les forces armées et la société** 81
- La défense et l'économie 83
- Recherche et sauvetage 85
- Aide humanitaire aux pays étrangers 86
- Aide aux autorités et aux organismes civils 87
- Cadets 88

X **Conclusion** 89

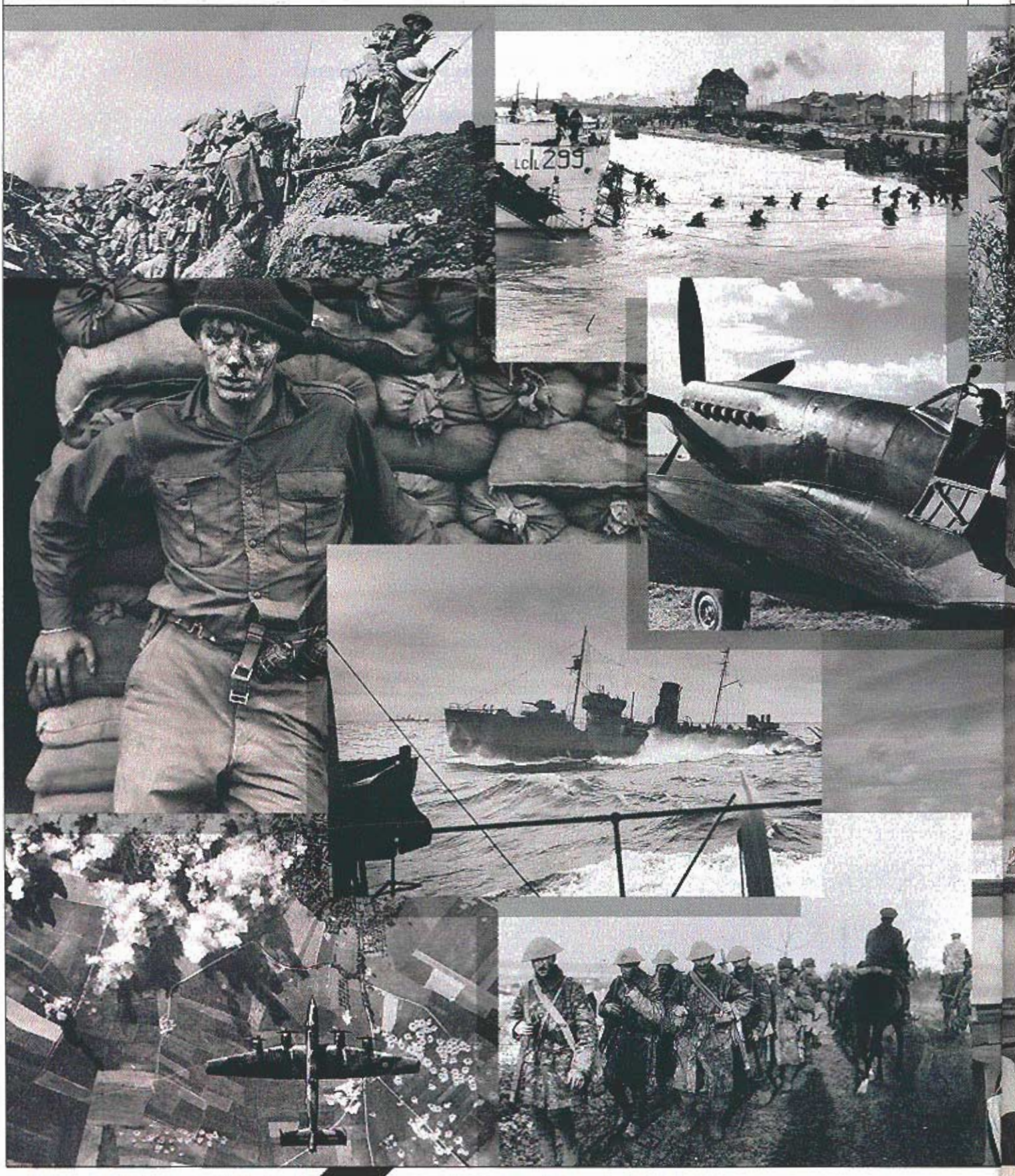
LCIL 299

I Introduction

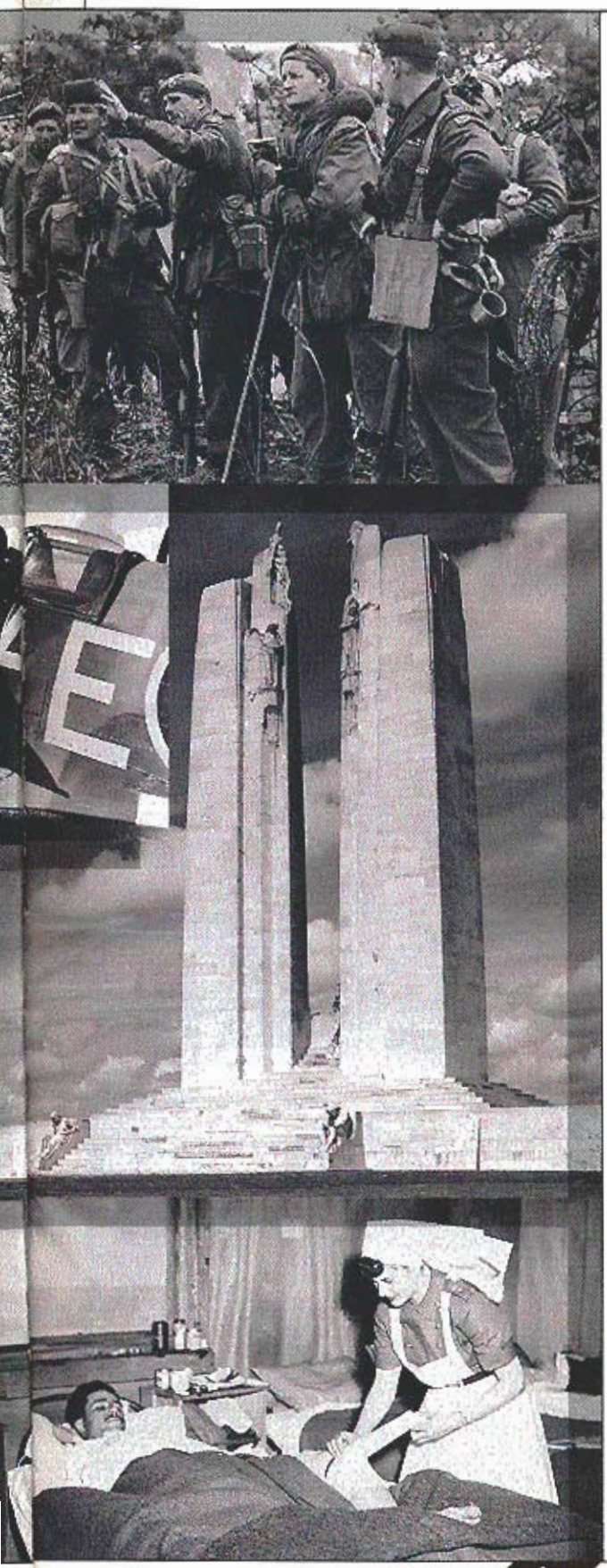

Le dernier Livre blanc sur la défense a été publié en août 1971. Il faisait suite à l'examen de la politique étrangère et de la politique de défense qui avait eu lieu en 1968-1969. Cet examen avait entraîné, dans les Forces canadiennes, des réductions importantes et aux effets tenaces. Ainsi, le seul porte-avions de la Marine canadienne, le NCSM *BONAVENTURE*, fut vendu en 1970. L'effectif des Forces canadiennes en Europe fut réduit de moitié et le nombre de membres de la Force régulière, de près de 17 000. En 1967-1968, près de 18 pour 100 du budget fédéral et de 2,5 pour 100 du produit intérieur brut étaient consacrés à la défense. En 1971-1972, ces pourcentages avaient été ramenés à 13 pour 100 et à 2 pour 100 respectivement.

Le Livre blanc de 1971 exposait à grands traits les hypothèses sous-jacentes à ces réductions et fixait l'orientation de la politique pour l'avenir. Sous l'éclairage du début des années soixante-dix, il s'agissait, et cela n'a rien d'étonnant, d'un document optimiste qui laissait présager un monde dans lequel l'utilité des forces militaires serait moindre, du moins dans les rôles qu'elles avaient joués jusque-là. Cet optimisme tenait à la stabilité accrue de la dissuasion mutuelle qui s'exerçait entre les superpuissances, à la faveur d'une quasi-parité de leurs armes nucléaires. Le contrôle des armements semblait offrir de grandes promesses en matière de réduction des armements tant nucléaires que classiques. Citant l'accession de la Chine au rang de puissance nucléaire et la croissance économique de l'Europe et du Japon, les auteurs du Livre blanc prévoyaient l'avènement d'un monde multipolaire dans lequel le pouvoir serait moins concentré et les superpuissances joueraient un rôle moindre. Ils entrevoyaient avec beaucoup d'optimisme un avenir dans lequel les problèmes que poseraient les relations Est-Ouest seraient réglés par la négociation. Cette vision plutôt candide du monde, caractéristique d'une époque où la détente était le mot d'ordre, avait pour contrepartie une préoccupation réelle de la sécurité intérieure et de la stabilité sociale, préoccupation qui résultait, de toute évidence, des perturbations intérieures que le Canada venait d'éprouver.

Seize ans plus tard, il est clair que les grands espoirs qui avaient cours au début des années soixante-dix ne se sont pas matérialisés. Comme prévu, une dissuasion mutuelle stable a continué de s'exercer entre les superpuissances, bien que ce soit à des niveaux de forces beaucoup plus élevés. Les espérances qu'avait fait naître, en 1971, le contrôle des armements semblèrent se justifier au cours des années qui suivirent; des progrès énormes ont en effet été accomplis dans ce domaine, notamment en 1972, lorsque fut ratifié le premier Accord sur la limitation des armements stratégiques (SALT I), accord qui comprenait le Traité sur les missiles antimissiles balistiques (ABM). Toutefois, en dépit de quelques premiers succès, les armements se sont révélés jusqu'à maintenant beaucoup plus difficiles à contrôler qu'on ne le croyait généralement. Par exemple, les entretiens sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR), envisagés dès 1971, n'ont guère progressé.

Comme cela avait été prévu, l'évolution de la situation en Europe et en Extrême-Orient a amené la division du pouvoir entre un plus grand nombre de pays. On n'a cependant été témoin d'aucune amélioration sensible des relations Est-Ouest, lesquelles se caractérisent toujours par la confrontation.

Les événements de la fin des années soixante-dix et des années quatre-vingt ont démontré que les espérances premières fondées sur la détente étaient exagérées. Les faits n'ont pas justifié la croyance optimiste qui avait cours au début des années soixante-dix et selon laquelle les problèmes liés aux relations Est-Ouest seraient réglés par la négociation. Si les pays de l'Est et de l'Ouest n'ont pas directement usé de la force les uns contre les autres pour vider leurs différends, ils ne se sont néanmoins pas empressés d'engager des négociations. Ailleurs dans le monde, il a été plus difficile encore d'amener les adversaires à mettre fin à leurs dissensions par la négociation. La force militaire, ou la menace d'un recours à celle-ci, a été beaucoup trop souvent l'instrument de prédilection pour réaliser des desseins politiques.

Le ton optimiste du dernier Livre blanc, rédigé il y a seize ans, traduisait l'espoir de paix et de sécurité internationales qu'entretiennent encore aujourd'hui tous les Canadiens. Les réalités modernes exigent toutefois qu'on adopte une façon plus sobre d'aborder les relations internationales et les exigences de la politique en matière de sécurité.

Le NCSM *NIPIGON* a rallié la flotte en 1964.

Le CF-18, chasseur ultramoderne dont nous venons de faire l'acquisition.

La politique canadienne en matière de sécurité doit être souple, pour s'adapter au caractère évolutif des circonstances; toutefois, certains éléments de la situation géostratégique du pays sont immuables. Le Canada ne fait l'objet d'aucune menace extérieure qui lui est propre, mais il ne peut assurer seul sa sécurité. Parce qu'il est le voisin de deux superpuissances fortement armées et que son bien-être et sa prospérité, voire sa survie, dépendent des relations internationales, le Canada doit, en dernier ressort, compter sur le maintien d'un ordre mondial pacifique pour que sa sécurité soit assurée. À une époque où une rupture d'équilibre risquerait de provoquer un holocauste nucléaire, l'importance d'un tel ordre va de soi.

L'objectif premier de la politique canadienne en matière de sécurité est la recherche d'un climat international plus sain et plus stable, qui soit propice à l'épanouissement de nos valeurs et de nos intérêts et ce, dans le contexte de la sécurité collective. À l'instar de tous ceux qui l'ont précédé, le gouvernement actuel croit fermement qu'il ne saurait en être autrement et il rejette les arguments des partisans de la neutralité ou du désarmement unilatéral, qu'il tient pour naïfs ou intéressés. Le Canada n'a jamais été un pays neutre. Nous avons toujours cherché à garantir notre sécurité au sein d'un groupe de pays qui partagent nos vues. Compte tenu de notre situation dans le monde, des valeurs et traditions que des générations et des générations de Canadiens ont défendues avec ténacité et de nos intérêts politiques et économiques, nous ne saurions opter pour la neutralité, car pareille décision serait empreinte d'hypocrisie. En effet, notre sécurité continuerait de reposer sur la dissuasion exercée par nos anciens alliés, après que nous aurions choisi de n'y apporter aucune contribution et, fait tout aussi important, après que nous aurions perdu tout droit de regard sur cette dissuasion. Nous pourrions nous dérober à l'obligation de collaborer à l'établissement d'un ordre mondial stable mais, les facteurs technologiques et géographiques étant ce qu'ils sont, nous ne pourrions pas échapper aux conséquences de l'effondrement de cet ordre, le cas échéant.

La politique du Canada en matière de sécurité comporte trois grands éléments: sécurité collective et défense, contrôle des armements et désarmement et résolution pacifique des conflits. Le présent Livre blanc traite de la contribution du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes à tous les aspects de cette politique.

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

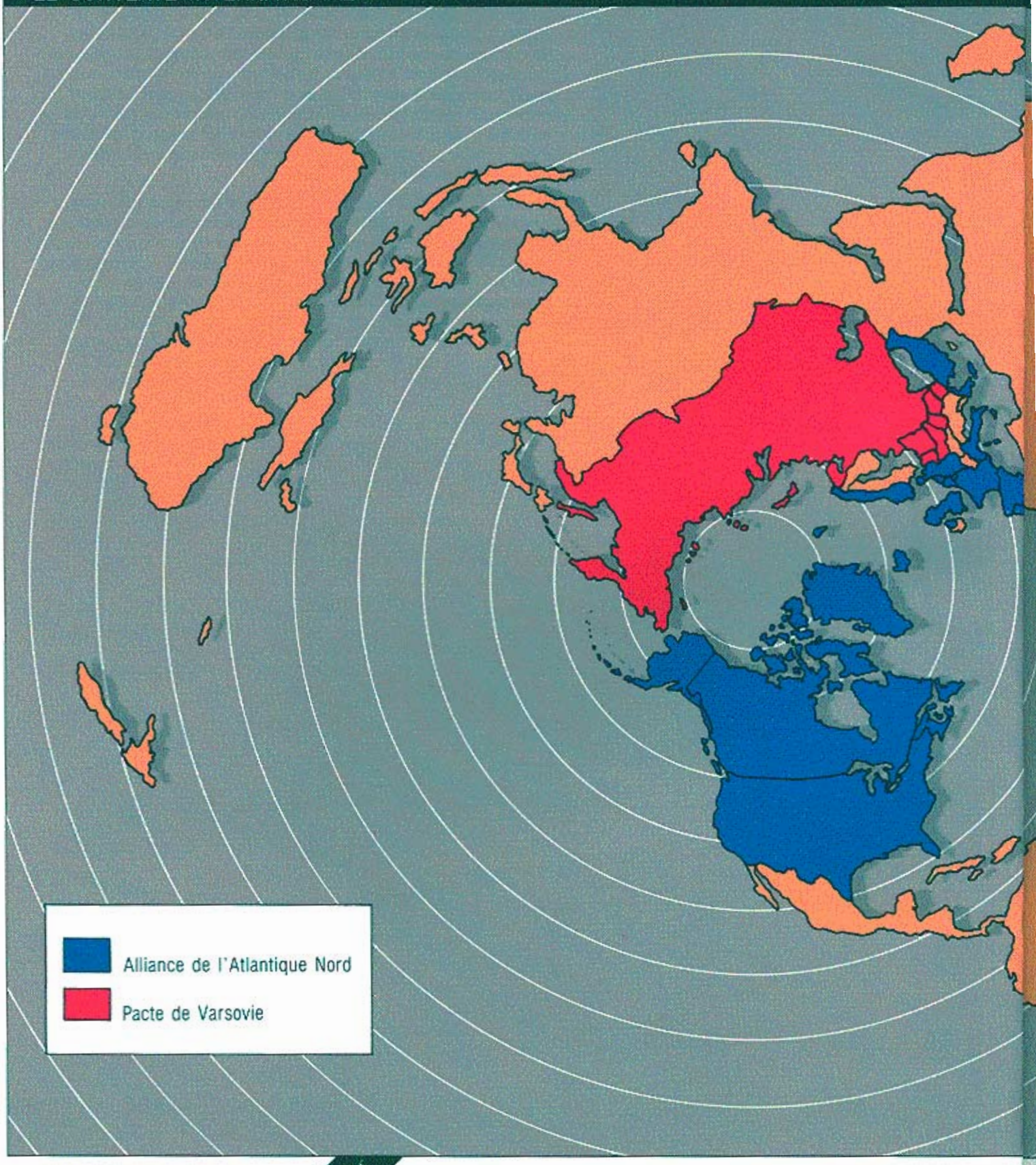

II Le contexte international

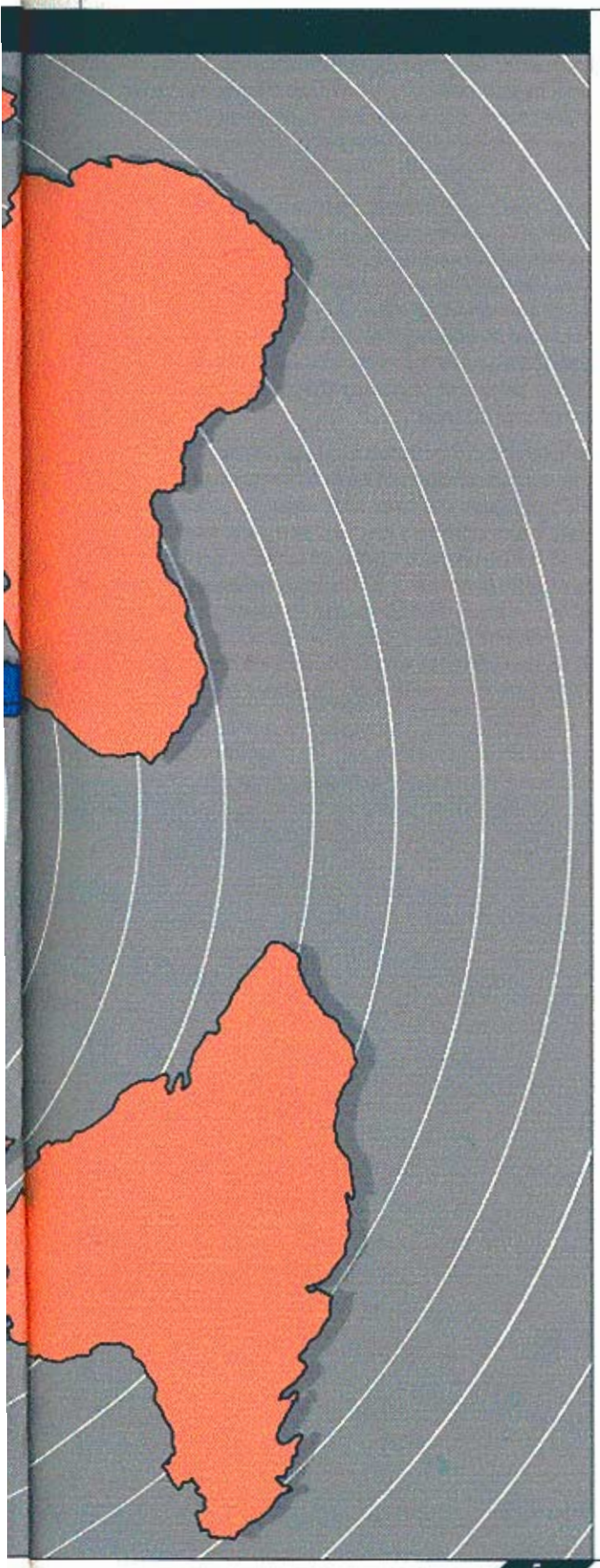

La politique du Canada en matière de sécurité doit être définie en fonction d'un contexte international qui se caractérise par la rivalité entre l'Est et l'Ouest. Ces deux groupes de pays, qui ont chacun à leur tête une superpuissance, sont en conflit; leurs idéologies et leurs systèmes de valeurs les opposent. Ils sont divisés sur la façon d'exercer le pouvoir politique, d'organiser la société et de structurer l'économie. Ils ne s'entendent ni sur la valeur de la liberté personnelle, ni sur l'importance de la suprématie du droit, ni sur la manière de régler les rapports entre l'individu et la société. Dans ce conflit, le Canada n'est pas neutre. Nos valeurs et notre détermination à défendre la liberté et la démocratie nous unissent de la façon la plus fondamentale à d'autres pays occidentaux.

Bien que le conflit entre l'Est et l'Ouest ne soit pas intrinsèquement militaire, il pourrait mener à un affrontement armé. Pour sa part, l'Ouest ne recourrait aux armes que pour se défendre. Certains prétendront que l'Est ferait de même; toutefois, les gouvernements des pays occidentaux feraient-ils preuve de sens des responsabilités s'ils fondaient le bien-être et l'avenir des peuples qu'ils dirigent sur les manifestations de bonne volonté et sur l'interprétation la plus optimiste possible des intentions des autres? Sur les plans de l'idéologie, de la politique et de l'économie, l'Ouest est confronté à un adversaire qui vise explicitement à façonner le monde à son image, avec le temps; il s'agit là d'un fait et non d'une interprétation d'intentions. Cet adversaire dispose de forces militaires énormes et il a prouvé qu'il est prêt à recourir à la force, tant chez lui qu'à l'étranger, pour atteindre ses objectifs politiques. Cette attitude témoigne peut-être d'une obsession de la sécurité qui est solidement ancrée et qui résulte des amères leçons de l'histoire russe. Il reste qu'elle ne peut que faire naître un véritable sentiment d'insécurité chez les autres. Cela ne veut pas dire que la guerre avec l'Union soviétique est inévitable et qu'il ne faut pas chercher à conclure des ententes qui profitent tant à l'Est qu'à l'Ouest. Cela signifie que, tant que des progrès réels ne seront pas réalisés, l'Ouest n'aura d'autre choix, pour assurer sa sécurité, que de compter sur le maintien d'un équilibre approximatif des forces que la dissuasion nucléaire vient appuyer.

L'Europe centrale est le point de mire géographique de la lutte que se livrent l'Est et l'Ouest. Elle est le centre de gravité de l'équilibre des forces. C'est là que se trouve la plus forte concentration de forces militaires au monde. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, l'Union soviétique maintient en Europe centrale des forces armées colossales, beaucoup plus nombreuses que celles dont elle aurait raisonnablement besoin à la seule fin d'assurer sa défense. En réaction, l'Ouest a déployé des forces en nombre suffisant pour tout au moins priver l'Union soviétique de l'espoir de remporter une victoire facile. Si un conflit classique éclatait entre l'Est et l'Ouest, ce ne serait pas nécessairement en Europe, mais il est certain qu'elle en deviendrait rapidement le champ de bataille décisif.

La liberté et la sécurité de l'Europe de l'Ouest revêtent toujours une importance capitale pour l'avenir du Canada. Sur les plans de l'histoire et des valeurs, nous devons beaucoup à l'Europe. Elle est depuis des siècles le noyau de la civilisation dont nous faisons partie. Il n'est donc pas surprenant que nous ayons avec elle des affinités politiques, culturelles et sociales que nous n'avons avec aucune autre partie du monde, sauf les États-Unis.

Avec près de la moitié de la population et le tiers du produit national brut annuel des nations qui forment le monde occidental élargi, l'Europe de l'Ouest constitue l'un des réservoirs les plus importants de ressources humaines et matérielles de l'Occident. Le fait que le tiers du commerce outre-mer du Canada se fasse avec cette région du monde n'est qu'un indice de l'importance qu'elle a pour nous.

Si l'Europe de l'Ouest était occupée, conquise ou détruite, l'avenir de ce qui resterait du monde occidental serait sombre. Il est difficile d'imaginer la place qu'occuperait le Canada dans un tel monde. Le contexte dans lequel notre pays cherche à accomplir sa destinée serait affaibli sous tous les rapports, et les inquiétudes les plus profondes en ce qui a trait à son avenir comme nation indépendante se feraient jour.

La sécurité du Canada, dans le sens le plus large du terme, est indissociable de celle de l'Europe. Ce fait n'a rien de nouveau. Deux fois déjà au cours du siècle, des Canadiens ont combattu en Europe pour défendre la liberté. Après la Deuxième Guerre mondiale, les gouvernements qui se sont succédé au Canada ont reconnu que notre pays devait continuer de s'intéresser de très près aux questions touchant la sécurité de l'Europe. En affectant des forces armées en Europe de l'Ouest, le Canada contribue directement à sa propre défense et, qui plus est, s'assure de pouvoir participer à la prise de décisions sur des questions-clés en matière de sécurité.

La politique canadienne en matière de défense doit aussi tenir compte de l'importance que ne cesse de prendre la région de l'Asie et du Pacifique. Cette région a en effet évolué plus rapidement que toute autre région du globe ces derniers temps. D'imposantes forces armées s'y font face, surtout le long de la frontière sino-soviétique et de la ligne de cessez-le-feu en Corée, et des forces navales de plus en plus importantes patrouillent le Pacifique Nord. Le Japon est peut-être maintenant l'égal de l'Union soviétique comme deuxième puissance économique au monde. Il rivalise avec les États-Unis à titre de plus grand pays exportateur au monde et sous les rapports du revenu par habitant et de la haute technologie. Il est le deuxième partenaire commercial du Canada et l'un de ses principaux investisseurs.

L'océan Arctique, situé entre les deux superpuissances, est aussi une région qui présente un intérêt stratégique croissant. Par le passé, il a servi de tampon entre l'Union soviétique et l'Amérique du Nord. Les progrès technologiques le rendent cependant de plus en plus accessible. Les Canadiens doivent être conscients du fait que cette zone tampon pourrait se transformer en champ de bataille.

De nombreuses parties du monde sont la proie d'une instabilité et de conflits régionaux causés soit par des querelles idéologiques, des luttes raciales ou des conflits territoriaux, soit par le militantisme religieux ou le terrorisme, et un conflit régional pourrait provoquer une conflagration à l'échelle du globe. C'est pour cette raison qu'il est indispensable pour le Canada d'assurer sa sécurité en contribuant de façon énergique et efficace à la résolution pacifique des conflits et aux opérations de maintien de la paix.

Le gouvernement du Canada considère le contrôle des armements comme essentiel à la quête d'un monde plus pacifique et plus sûr. Ce contrôle offre la possibilité de réduire les menaces, de refréner la rivalité en matière de supériorité militaire, d'accroître la stabilité et de favoriser l'instauration d'un contexte international prévisible. Il se peut que les négociations en cours aboutissent à une réduction considérable des forces classiques et des armes nucléaires et chimiques ainsi qu'à la ratification d'accords sur d'autres mesures destinées à renforcer la confiance et à réduire les tensions. Toutes ces possibilités sont importantes et souhaitables et valent la peine d'être explorées activement. Toutefois, les progrès sont lents et imprévisibles et il n'y a pas lieu de croire qu'ils feront disparaître de sitôt la nécessité de maintenir des forces militaires ou d'exercer une dissuasion reposant, en dernier ressort, sur l'emploi d'armes nucléaires. À vrai dire, parce qu'ils font s'accroître le besoin de forces classiques adéquates, certains des progrès en matière de contrôle des armements qui comptent parmi les plus prometteurs, comme la réduction du nombre d'armes nucléaires en Europe, pourraient donner une importance accrue à la contribution que le Canada apporte à la sécurité collective.

Si l'on réussit à édifier un monde plus pacifique, il s'ensuivra une réduction des niveaux d'armements. Tant qu'un succès beaucoup plus éclatant ne couronnera pas les entreprises menées en ce sens, le gouvernement devra veiller à la sécurité du Canada en appliquant des mesures au pays même et en contribuant aux efforts de défense collective déployés à l'étranger.

Le mur de Berlin n'est pas qu'une barrière; il est aussi une triste évocation des profondes divergences qui existent entre l'Est et l'Ouest.

III La menace militaire

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'Union soviétique a augmenté sans relâche sa puissance militaire. Elle a affecté d'énormes ressources à ses forces armées, aux dépens de l'économie civile. Aussi son appareil militaire est-il maintenant à peu près équivalent à celui des États-Unis sous le rapport des armes stratégiques et numériquement supérieur à celui des membres de l'Alliance sous le rapport des forces classiques en Europe. Elle a, en même temps, transformé sa flotte, faisant d'une force côtière défensive une marine puissante, capable de manoeuvrer partout au monde. L'Union soviétique a en outre accru davantage son potentiel militaire en parrainant le Pacte de Varsovie et en dominant les pays qui en sont signataires.

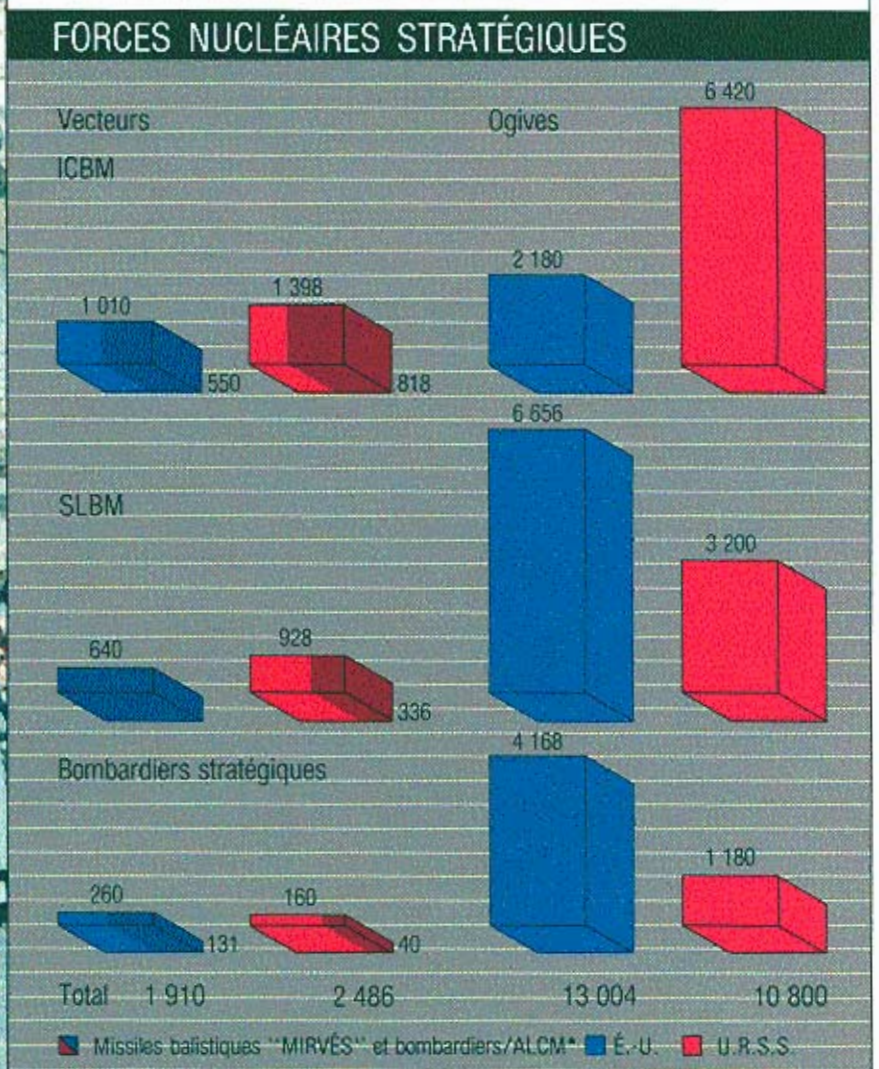

Source: *The Military Balance, 1986-87*. Institut international d'études stratégiques. Chiffres approximatifs rajustés pour correspondre à la situation au début de 1987. Règles de comptage établies dans le cadre de SALT II employées.

* Les véhicules de rentrée à têtes multiples à trajectoires indépendantes (MIRV) et les bombardiers armés d'ALCM sont compris dans le total maximal combiné de 1 320, fixé en vertu de l'accord SALT II.

Un char T-72 lors d'un défilé sur la place Rouge, à Moscou.

Un CF-18 intercepte un bombardier soviétique *Bear H*, avion qui peut transporter des missiles de croisière à longue portée.

Amérique du Nord

La principale menace directe qui continue de planer sur le Canada est celle d'une attaque nucléaire soviétique contre l'Amérique du Nord. En raison de la situation géographique de notre pays, les stratèges soviétiques doivent considérer le Canada et les États-Unis comme un seul et même ensemble d'objectifs militaires, quelle que soit la position politique que nous pourrions adopter. Même dans le cas où seuls les États-Unis seraient pris pour cible, ce qui est peu probable, une attaque militaire aurait un effet dévastateur sur le Canada, en raison de la proximité géographique des deux pays et des intérêts qui leur sont communs. De nos jours, ce sont les missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) basés au sol et les missiles balistiques lancés par sous-marin (SLBM) de l'Union soviétique qui présentent le plus grand danger. La précision et la portée de ces engins permettraient à l'Union soviétique d'endommager très lourdement n'importe quel objectif, où qu'il se trouve dans le monde.

Les bombardiers soviétiques constituent une menace pour l'Amérique du Nord depuis nombre d'années déjà. Or, ces bombardiers ont récemment pris une importance nouvelle, à la suite de la mise au point et de la production de modèles incorporant des missiles de croisière (ALCM) à longue portée, qui sont conçus pour l'attaque d'objectifs terrestres. De tels missiles pourraient être lancés au cours d'attaques nucléaires aériennes menées contre l'Amérique du Nord, depuis des positions très éloignées des côtes de l'Atlantique et du Pacifique ou depuis l'Arctique canadien. L'amélioration prévisible du rendement des missiles de croisière rendra encore plus difficile la défense aérienne de notre continent.

Si un système de défense efficace contre les missiles balistiques était mis en place ou si les superpuissances convenaient de réduire radicalement le nombre de ces missiles ou même de les éliminer de leurs arsenaux, l'importance relative des bombardiers soviétiques s'en trouverait accrue. Si les États-Unis déployaient un système de défense, même partiel, contre les missiles balistiques, cela pourrait inciter l'Union soviétique, entre autres choses, à augmenter sa force de bombardiers stratégiques.

On s'attend à ce que l'Union soviétique élargisse la gamme de ses ressources nucléaires en dotant certains de ses sous-marins de missiles de croisière à lanceur naval (SLCM) à longue portée, qui sont conçus pour l'attaque d'objectifs terrestres. Lancés du grand large, soit dans l'Atlantique, depuis des positions se trouvant aussi au nord que la mer du Labrador, soit dans le Pacifique, ces missiles pourraient atteindre n'importe quel objectif militaire ou industriel, au Canada comme aux États-Unis.

En cas de conflit, il serait peu probable que le Canada soit envahi, mais il ne serait pas impossible qu'il soit le théâtre d'incursions limitées visant principalement à neutraliser des installations ou à créer une diversion. Il est presque certain que des bombardiers, armés de missiles de croisière, utiliseraient l'espace aérien du Canada. Il se pourrait aussi que des missiles balistiques passent au-dessus du territoire canadien. Il serait en outre possible que des sous-marins soviétiques empruntent les eaux canadiennes de l'Arctique comme route de rechange pour passer de l'Arctique à l'Atlantique, où ils iraient prendre des positions de tir de missiles de croisière plus au sud ou mener des opérations à caractère classique contre les navires présentant un intérêt vital pour les pays alliés.

L'exploitation de l'espace à des fins militaires, par les Soviétiques, a considérablement augmenté. En effet, quelque 150 satellites soviétiques opérationnels sont maintenant en orbite, et plus de 90 pour 100 de ceux-ci servent à des fins militaires ou à des fins connexes, y compris pour recueillir des renseignements au-dessus du Canada.

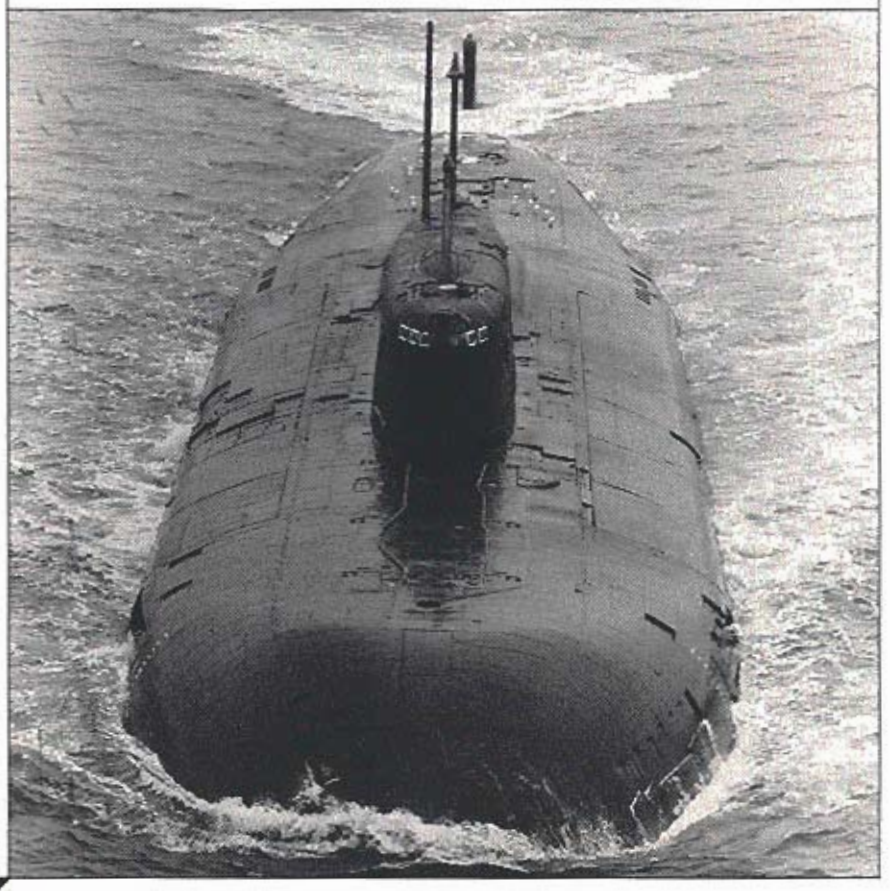

Les sous-marins nucléaires soviétiques de classe OSCAR sont armés de missiles de croisière antinavires.

Europe

L'Union soviétique et ses alliés du Pacte de Varsovie concentrent dans le théâtre européen des forces militaires dotées d'armes nucléaires et classiques. Ces forces, qui sont plus nombreuses qu'il ne le faut à des seules fins défensives, menacent elles aussi la sécurité du Canada. Sous le rapport des armes de théâtre capables de tirer des projectiles nucléaires, l'Union soviétique bénéficie d'un avantage numérique incontestable. Par exemple, le Pacte de Varsovie a environ trois fois plus de missiles nucléaires balistiques de théâtre que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Il maintient des forces classiques plus nombreuses; il a, sur ce chapitre, une supériorité de près de trois contre un dans le cas de l'artillerie et des hélicoptères armés et de deux contre un dans celui des chars de combat et des aéronefs tactiques. Enfin, il jouit d'une supériorité comparable en ce qui concerne la plupart des autres catégories d'armes. L'Union soviétique et ses alliés ont en outre de vastes stocks d'armes chimiques et possèdent une capacité militaire bien développée de manoeuvre en milieu toxique. Il n'y a que dans le domaine des hélicoptères de transport que l'OTAN détient un avantage numérique sur le Pacte de Varsovie. Quelque 90 divisions du Pacte de Varsovie font face à l'ensemble de l'Europe de l'Ouest, et plus de deux millions et demi de militaires et environ 47 000 chars sont prêts à passer à l'action sans qu'il faille procéder à une mobilisation massive.

Le Pacte de Varsovie peut facilement opposer 64 divisions aux 26 que l'OTAN peut déployer dans ses zones du centre et du nord, en Europe, zones où il est actuellement prévu que les Forces canadiennes remplissent des engagements. Il serait en mesure de choisir le moment et le lieu où il lancerait une attaque et pourrait concentrer ses forces en conséquence, tandis que l'OTAN serait dans l'obligation de disperser ses divisions sur tout le front pour assurer sa défense. En pareilles circonstances, les forces que maintient l'OTAN seraient à peine suffisantes pour couvrir le terrain. Par ailleurs, le Pacte de Varsovie jouit d'un avantage géographique, puisque l'OTAN manque de profondeur stratégique et que son réapprovisionnement et ses renforts doivent venir de l'autre côté de l'Atlantique.

FORCES CLASSIQUES DANS LA ZONE DE L'OTAN

		OTAN[a]	PACTE DE VARSOVIE
FORCES TERRESTRES	Divisions[b]	38	90
	Effectifs[c]	1 900 000	2 700 000
	Chars de combat	20 000	47 000
	Artillerie[d]	9 000	24 000
	Hélicoptères armés	700	2 100
FORCES NAVALES[e]	Navires de guerre de surface principaux[f]	321	196
	Sous-marins d'attaque	173	192
FORCES AÉRIENNES	Aéronefs de combat terrestre[d]	3 250	5 300

Source: *The Military Balance, 1986-87*, Institut international d'études stratégiques. Les chiffres sont arrondis.

a. Sauf la France et l'Espagne, qui ne font pas partie de la structure militaire intégrée de l'OTAN. (Les éléments de l'Armée de terre française qui sont basés en République fédérale d'Allemagne sont cependant comptés.)

b. Bien que les divisions de l'OTAN et du Pacte de Varsovie diffèrent en nombre, elles ont une puissance de feu globale équivalente. Seules les divisions en service actif ont été comptées.

c. Le chiffre indiqué à l'égard des effectifs est le total des forces terrestres en Europe.

d. Bien des pièces d'artillerie et des avions ont la capacité technique de tirer des projectiles soit classiques, soit nucléaires, mais un rôle nucléaire ne leur sera peut-être pas assigné du point de vue opérationnel.

e. Total des forces navales de l'OTAN, de part et d'autre de l'Atlantique.

f. Frégates légères (1 000 tonnes) et bâtiments de plus gros tonnage.

L'ASPECT MARITIME

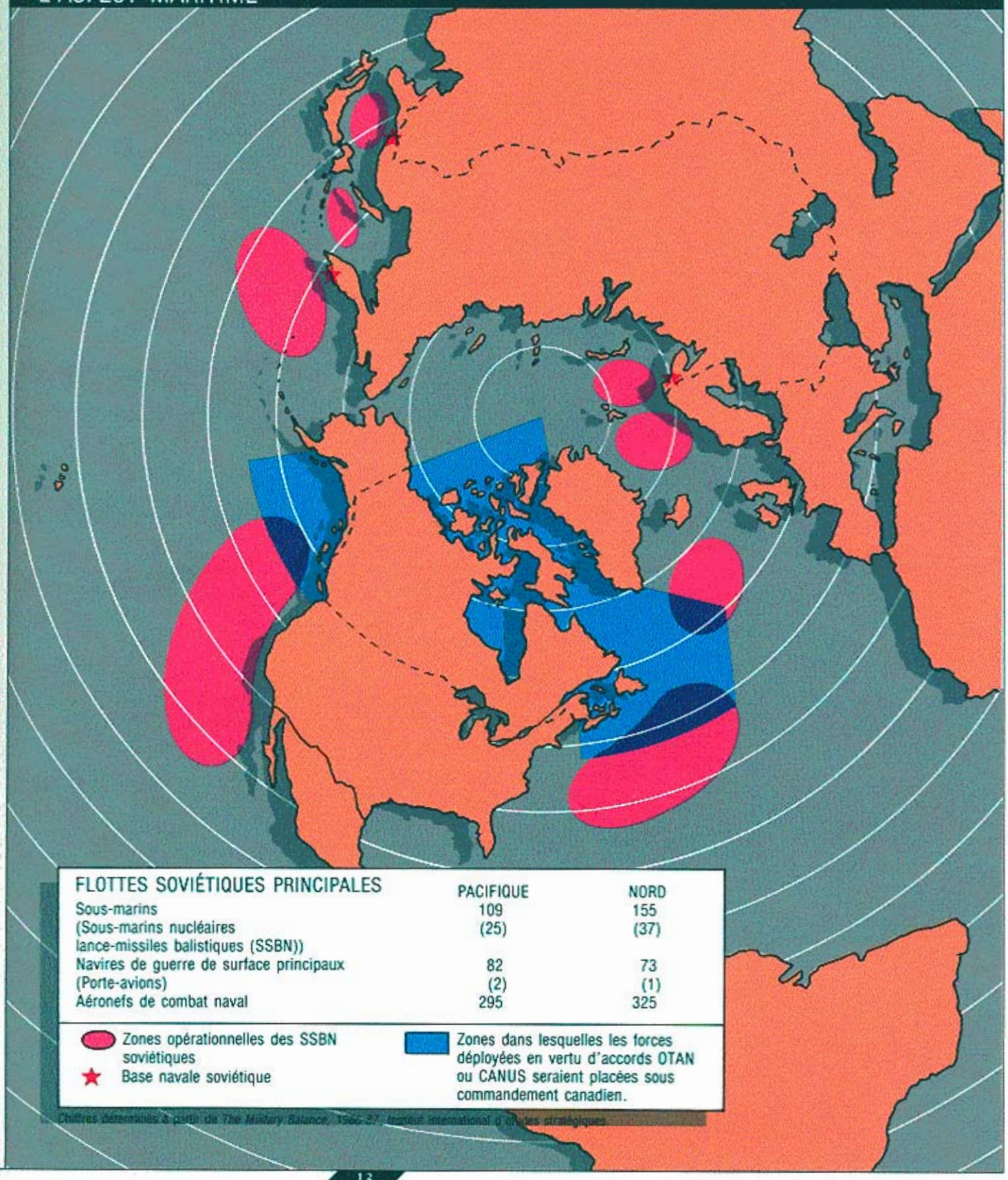

FLOTTES SOVIÉTIQUES PRINCIPALES	PACIFIQUE	NORD
Sous-marins	109	155
(Sous-marins nucléaires lance-missiles balistiques (SSBN))	(25)	(37)
Navires de guerre de surface principaux	82	73
(Porte-avions)	(2)	(1)
Aéronefs de combat naval	295	325

Zones opérationnelles des SSBN soviétiques

Base navale soviétique

Zones dans lesquelles les forces déployées en vertu d'accords OTAN ou CANUS seraient placées sous commandement canadien.

Chiffres déterminés à partir de *The Military Balance*, 1986-87, Institut international d'études stratégiques

Le missile soviétique surface-surface SCUD-B a une portée de 300 km, peut lancer des ogives nucléaires, chimiques ou classiques et est en service dans toutes les forces du Pacte de Varsovie.

En cas de guerre, le Pacte de Varsovie chercherait sans doute à mettre à profit sa supériorité numérique pour écraser les moyens de défense de l'OTAN. Par le passé, l'OTAN a pu compter sur son avance qualitative dans le domaine de la technologie des armements pour compenser quelque peu la supériorité numérique du Pacte de Varsovie quant aux troupes et à l'équipement. Or, l'avantage qualitatif de l'OTAN diminue à mesure que l'Union soviétique modernise ses forces, fait particulièrement évident en ce qui a trait aux aéronefs tactiques et aux chars.

Au cours des vingt dernières années, l'augmentation à la fois qualitative et quantitative de la flotte de surface soviétique a été sans précédent. L'Union soviétique a fait l'acquisition de navires de guerre de classes nouvelles, comme les porte-avions modernes de classe KIEV, les croiseurs lance-missiles de classe SLAVA et les destroyers lance-missiles de classe SOVREMENNYY et de classe UDALOY. S'écartant de façon saisissante de sa politique navale établie, elle est en train de construire de gros porte-avions. Tous les sous-marins soviétiques à propulsion nucléaire (sous-marins lance-missiles balistiques et sous-marins d'attaque) sont assignés aux deux flottes soviétiques principales, soit celle du Nord et celle du Pacifique. La flotte du Nord, qui est la plus importante par son rôle, aurait une influence considérable sur toute guerre menée en Europe. À l'heure actuelle, elle mène beaucoup d'opérations dans les océans Arctique et Atlantique à partir de la presqu'île de Kola, qui lui sert de base. Lui sont par conséquent affectés 60 pour 100 des sous-marins nucléaires lance-missiles balistiques et les deux tiers environ des sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire de l'Union soviétique. La flotte du Pacifique, dont les bases principales se trouvent à Vladivostok et à Petropavlovsk, a, pour sa part, été

beaucoup améliorée depuis une quinzaine d'années. Elle manifeste sa présence, au large de la côte ouest du Canada, par de fréquentes patrouilles de sous-marins lance-missiles balistiques et de navires servant à recueillir des renseignements et, dans l'est du Pacifique, par les opérations moins fréquentes de navires de surface et de sous-marins d'attaque.

Dans l'esprit des nouveaux dirigeants soviétiques, le monde continue d'être divisé en deux camps. Et il y a tout lieu de croire que la dissolution de l'OTAN, la neutralisation des pays qui composent l'Europe non communiste et l'affaiblissement de l'Ouest en général comptent toujours parmi leurs objectifs à long terme. Bien que l'Union soviétique se rende parfaitement compte des dangers inhérents à une agression contre l'OTAN, elle cherche toujours à user de sa puissance militaire pour parvenir à ses fins politiques.

Un porte-avions de classe *KIEV*, qui jauge 37 000 tonnes, au moment de son ravitaillement dans le Pacifique. Il illustre la capacité croissante de la Marine soviétique de mener des opérations efficaces dans tous les océans du globe.

IV La politique canadienne en matière de défense

Le Canada n'a aucune visée belliqueuse envers quelque pays que ce soit. Ce que nous voulons, c'est prévenir l'emploi de la force ou de la coercition contre le Canada et contre les intérêts canadiens et être en mesure d'intervenir adéquatement si la stratégie de dissuasion s'avérait un échec. Pour exercer une telle dissuasion, nous devons posséder des forces permanentes et de réserve qui soient équipées, entraînées et mises en place de façon à pouvoir faire face à toute menace éventuelle. Or, la somme de nos ressources humaines et matérielles n'est pas suffisante (et ne pourrait le devenir dans un avenir prévisible) pour nous permettre de défendre, sans aide extérieure, notre pays, deuxième au monde sous le rapport de la superficie. Le gouvernement estime donc que l'objectif visé ne peut être atteint que dans le cadre de sécurité collective fourni par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Dissuasion stratégique

Comme cela a été mentionné précédemment, la menace directe la plus grave qui plane sur le Canada est celle d'une attaque nucléaire soviétique contre l'Amérique du Nord. Les forces nucléaires stratégiques en présence étant actuellement en équilibre, il est toujours peu probable qu'une telle attaque soit déclenchée; toutefois, si elle l'était, elle aurait des conséquences catastrophiques. Pour le moment, le seul moyen efficace à opposer à pareille menace est une stratégie de dissuasion fondée sur le maintien de diverses forces nucléaires. Ces dernières doivent être capables de survivre à une attaque et d'y répondre par une contre-attaque foudroyante, afin de persuader tout agresseur éventuel de renoncer à ses visées parce que les risques auxquels l'exposerait une attaque seraient sans commune mesure avec les avantages qu'il pourrait espérer en tirer. Les deux superpuissances sont aujourd'hui en mesure de s'anéantir l'une l'autre et ce, même après avoir subi une première attaque nucléaire. C'est pour cette raison que le système de dissuasion mutuelle est, de nos jours, efficace et stable. Le gouvernement canadien croit qu'il doit continuer d'en être ainsi.

Le Canada ne possède pas d'armes nucléaires et n'a aucunement l'intention de s'en procurer. Nous comptons donc sur les forces nucléaires de nos alliés pour dissuader tout agresseur éventuel de lancer une attaque nucléaire contre notre pays. C'est la raison pour laquelle nous sommes en faveur du maintien des forces nucléaires douées des chances de survie qu'exige un système de dissuasion stable et efficace.

Même s'il ne possède pas d'armes nucléaires, le Canada contribue et continuera de contribuer à la dissuasion au niveau stratégique. Par le rôle que nous jouons au sein du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) (surveillance aérospatiale, détection tactique, évaluation d'attaques et défense contre des attaques aériennes) ainsi qu'au sein de l'OTAN, et en application d'accords bilatéraux conclus avec les États-Unis (participation à la surveillance des forces sous-marines de l'Union soviétique), nous contribuons à la «survivabilité» (les chances de survie) des forces nucléaires stratégiques des États-Unis, lesquelles constituent la pierre angulaire du potentiel de riposte assurée de l'OTAN. Nous renforçons la dissuasion dans la mesure où nous sommes capables d'empêcher tout agresseur éventuel d'utiliser l'espace aérien, le territoire ou les eaux territoriales du Canada pour attaquer les forces nucléaires stratégiques de l'OTAN.

Le Centre de contrôle des opérations de la Région canadienne du NORAD, à North Bay (Ontario).

À titre de contribution supplémentaire, nous mettons notre territoire et nos installations à la disposition de nos alliés. Ainsi, en vertu d'ententes conclues avec les États-Unis, des appareils non armés du *Strategic Air Command* (Commandement aérien stratégique) peuvent, dans des circonstances normales de temps de paix et sous réserve de l'autorisation du Canada, utiliser notre espace aérien et nos installations militaires à des fins d'entraînement opérationnel. En temps de crise ou si le gouvernement du Canada jugeait que la situation internationale le justifie, des appareils américains porteurs de charges nucléaires seraient autorisés à survoler le Canada, et leurs avions ravitailleurs, à mener des opérations à partir d'aérodromes canadiens. Des intercepteurs et des avions AWACS (système aéroporté de détection et de contrôle) américains pourraient également venir prendre des positions plus avancées dans des aérodromes canadiens, se joignant alors à nos forces de défense aérienne.

L'avion d'alerte lointaine de l'OTAN fait l'objet d'un programme financé en commun; des équipages fournis par les pays participants le pilotent.

En outre, notre espace aérien, nos champs de tir et nos terrains de manoeuvres militaires servent à mettre à l'essai et à évaluer le rendement d'armements de pays membres de l'Alliance, dont le plus connu est le missile de croisière à lanceur aérien des États-Unis. Bien que certains de ces armements aient la capacité de tirer des projectiles nucléaires, aucune arme nucléaire n'est mise à l'essai au Canada. Par ailleurs, des navires de guerre de nos alliés séjournent fréquemment dans des ports canadiens. Ces visites ont souvent lieu à l'occasion d'exercices dans le cadre desquels des navires de pays membres de l'Alliance et des navires de guerre canadiens s'entraînent à des opérations interalliées. Elles sont une conséquence logique de notre adhésion à l'Alliance et au principe de la défense collective.

Tant les États-Unis que l'Union soviétique font de la recherche en vue de mettre au point des moyens de défense stratégique contre les missiles balistiques. Ils se penchent également sur la question de la défense stratégique dans le cadre des négociations bilatérales sur le contrôle des armements qu'ils mènent à Genève. Compte tenu d'un certain nombre de facteurs techniques, financiers et politiques, les États-Unis pourraient commencer à déployer des moyens de défense stratégique, et l'Union soviétique pourrait en ajouter à ceux qu'elle a déjà mis en place. Il est impossible, en ce moment, d'établir avec précision la nature de ces moyens de défense. Le gouvernement du Canada suivra de près les progrès accomplis dans ces travaux de recherche, afin d'en prévoir les répercussions sur la sécurité internationale. Les décisions qui seront prises au sujet du rôle que le Canada aura à jouer, le cas échéant, dans le domaine de la défense contre les missiles balistiques seront fonction de ces progrès. Il faudra, au moment de les prendre, tenir compte des répercussions que la défense contre les missiles balistiques pourrait avoir sur la stabilité stratégique et sur la sécurité du Canada.

La stabilité de la dissuasion au niveau stratégique est indispensable à la sécurité de notre pays. Le gouvernement canadien continuera donc de contribuer au maintien de moyens de dissuasion efficaces au sein de l'Alliance, tout en tenant compte des résultats de sa propre analyse de la situation stratégique.

Défense classique

La dimension classique de la menace que fait peser l'Union soviétique sur le Canada et sur les intérêts canadiens est souvent négligée au profit de la dimension nucléaire. La menace classique est particulièrement évidente en Europe centrale, où les forces du Pacte de Varsovie sont numériquement supérieures à celles de l'OTAN, le long de la frontière Est-Ouest; cela ne veut cependant pas dire qu'elle est totalement inexistante partout ailleurs où des intérêts canadiens et des ressources soviétiques se recoupent: en mer, dans les océans Pacifique, Atlantique et Arctique, et dans les airs, au-dessus des voies d'accès à l'Amérique du Nord.

Les deux superpuissances sont conscientes des conséquences apocalyptiques que pourrait avoir un échange de coups atomiques. Si des hostilités étaient engagées, elles le seraient vraisemblablement au niveau classique, niveau auquel l'Union soviétique détient justement le plus grand avantage. Bien qu'un conflit classique comporte, au départ, des risques moindres qu'une guerre nucléaire, il présente néanmoins un grave danger d'escalade entraînant le recours aux armes nucléaires.

Un véhicule blindé canadien de transport de troupes M-113 en République fédérale d'Allemagne.

Le moyen le plus efficace de s'opposer à une menace de type classique consiste à convaincre tout agresseur éventuel qu'il a peu de chances d'arriver rapidement à ses fins et que, s'il persistait dans son action, il s'exposerait à des représailles nucléaires. Pour appliquer pareille stratégie, il faut disposer de forces classiques adéquates et capables de soutenir le combat, qui soient entraînées, équipées et situées de façon à contrer la menace. La parité absolue en matière d'armes n'est peut-être pas nécessaire, mais il reste que, plus les forces classiques sont efficaces, moins il est nécessaire de miser sur les armes nucléaires. Pour que soit évité un recours hâtif à ces dernières, il faut que les forces classiques en place soient en mesure de livrer des combats prolongés.

À une époque où le prix et le degré de perfection des armes augmente de façon spectaculaire, le maintien de moyens de défense classique crédibles n'est possible que si tous les membres de l'Alliance travaillent en collaboration étroite dans le cadre d'ententes de sécurité collective. La contribution du Canada à sa propre sécurité et à celle de l'Alliance de l'Atlantique Nord, prend les formes suivantes: présence de forces maritimes dans l'Atlantique et le Pacifique, présence de forces terrestres et aériennes en territoires canadien et européen et participation à des programmes de l'OTAN financés en commun. La position actuelle de nos forces est décrite au chapitre V, et son évolution, au chapitre VII.

Le gros de l'effort de défense du Canada est axé sur l'Europe. C'est là que la menace de type classique est concentrée et qu'en cas de guerre, la bataille décisive serait livrée.

L'effort de dissuasion n'est pas divisible; s'il est inefficace en Europe, il le sera partout. En participant à l'effort de dissuasion en Europe, les Forces canadiennes servent les intérêts canadiens et assurent aussi la sécurité du Canada.

FORCES CLASSIQUES DANS LE CENTRE ET LE NORD DE L'EUROPE*

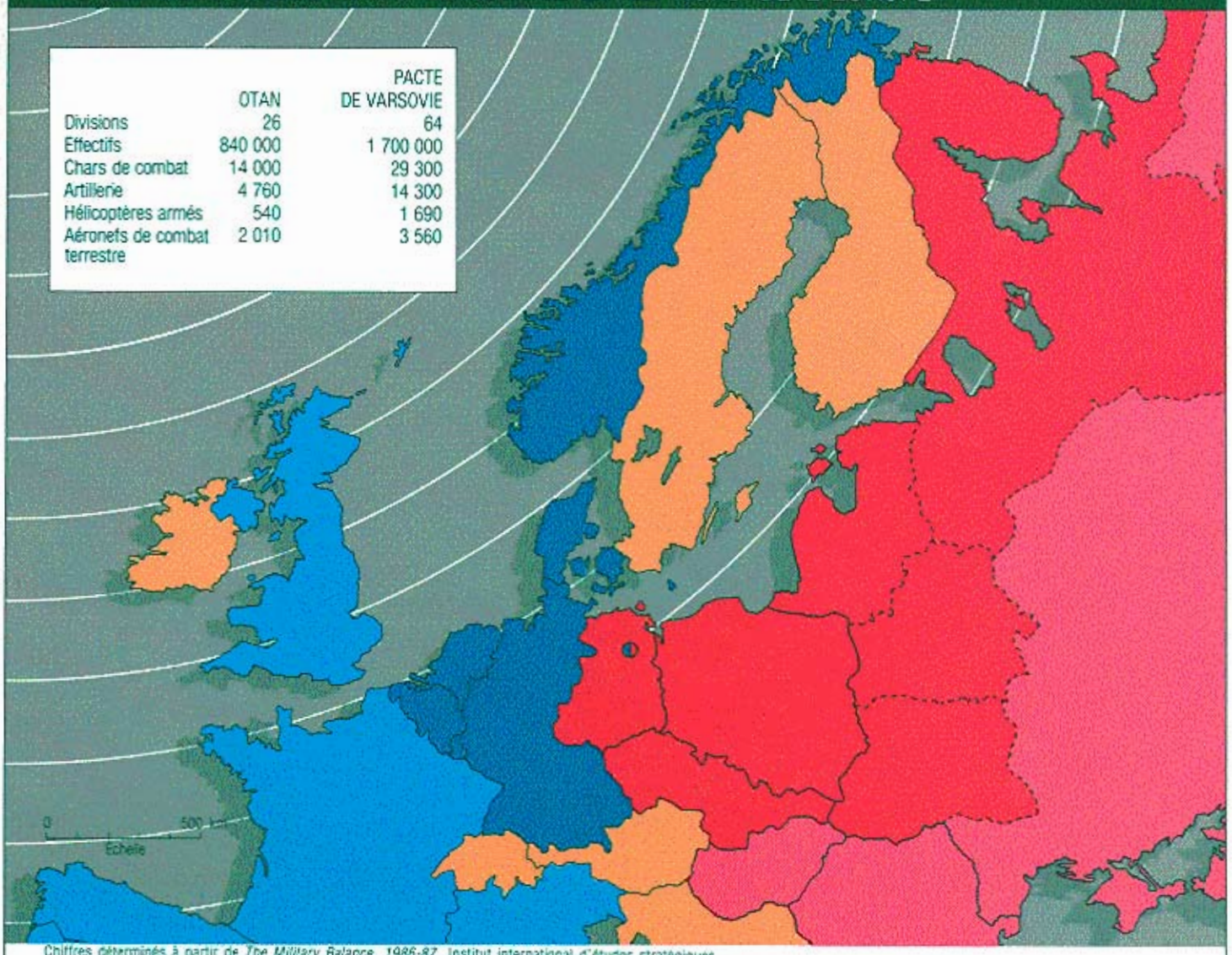

	OTAN	PACTE DE VARSOVIE
Divisions	26	64
Effectifs	840 000	1 700 000
Chars de combat	14 000	29 300
Artillerie	4 760	14 300
Hélicoptères armés	540	1 690
Aéronefs de combat terrestre	2 010	3 560

Chiffres déterminés à partir de *The Military Balance, 1986-87*, Institut international d'études stratégiques.

* Les régions du centre et du nord de l'Europe qui ressortissent à l'OTAN (Norvège, Danemark, République fédérale d'Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas et Belgique) sont en bleu foncé, et celles qui ressortissent au Pacte de Varsovie (République démocratique allemande, Pologne, Tchécoslovaquie et districts militaires occidentaux de l'U.R.S.S.), en rouge foncé.

Pour contribuer à la défense classique, le Canada fournit en outre matériel et installations d'entraînement à ses partenaires de l'OTAN. Ainsi, nous fournirons au Portugal du matériel sonar ultramoderne destiné à ses nouvelles frégates. Il existe également des accords d'une portée considérable, en vertu desquels des forces de pays alliés peuvent s'entraîner au Canada ou dans les eaux canadiennes, mettant à profit nos espaces relativement dégagés. Les navires de guerre de la Force navale permanente de l'Atlantique et ceux de pays alliés fréquentent les eaux canadiennes et s'entraînent régulièrement avec les forces maritimes canadiennes. Le Royaume-Uni offre à ses forces armées des programmes d'instruction se déroulant à Suffield et à Wainwright, en Alberta, et la République fédérale d'Allemagne dispense un programme similaire à Shilo, au Manitoba. Les forces aériennes américaines, britanniques et ouest-allemandes s'entraînent au vol à basse altitude à Goose Bay, au Labrador; des forces néerlandaises s'y entraîneront également à compter de cette année. Le gouvernement du Canada continuera d'encourager ses alliés à s'entraîner sur son territoire, sous réserve du respect des lois canadiennes et des lignes directrices approuvées à l'égard des considérations opérationnelles, financières, sociales et environnementales.

Le gouvernement reconnaît qu'il faut améliorer les moyens de défense classique afin de renforcer la dissuasion, de réduire les risques de guerre et de faire s'élever le seuil nucléaire. Si nous voulons que nos forces classiques exercent la dissuasion, il faut qu'elles soient à même de jouer un rôle défensif; et si nous voulons qu'elles jouent un tel rôle, il faut qu'elles puissent combattre. Nous devons donc leur conserver leur état de préparation et leur fournir les moyens de soutenir le combat. Le gouvernement est également résolu à organiser et à déployer nos forces classiques de façon à maximiser leur capacité de rendement et leur efficacité au combat.

Le Canada met des installations d'entraînement à la disposition de ses partenaires de l'OTAN. On voit ici des équipages de chars ouest-allemands en manoeuvres à la BFC Shilo (Manitoba).

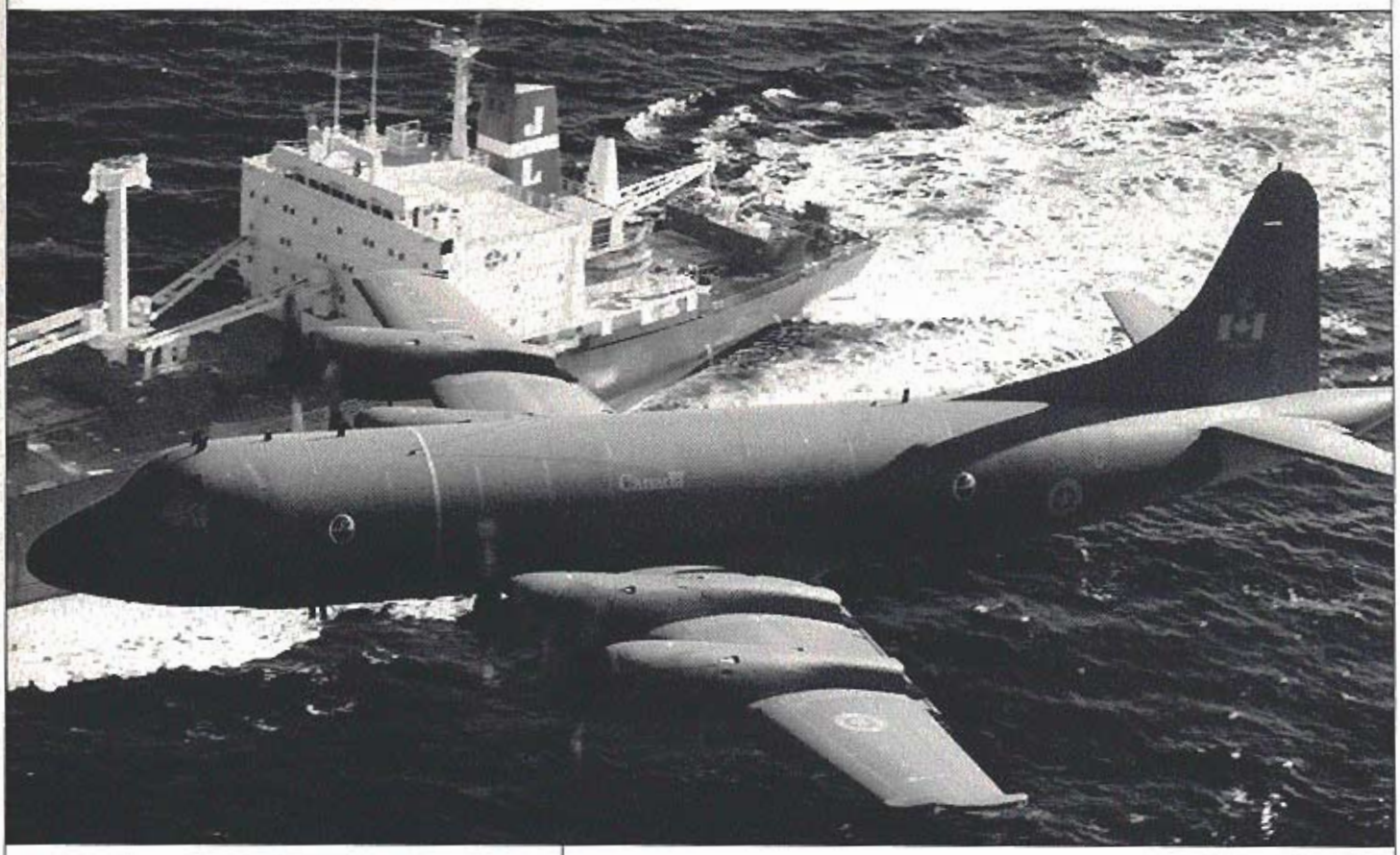

Un patrouilleur à grand rayon d'action CP-140 *Aurora*.

Souveraineté

Rien, après la défense du territoire, n'est plus important que la protection de la souveraineté nationale. Pour tout pays, la capacité d'exercer sa souveraineté avec efficacité est l'essence même de son existence en tant que nation. Les Forces canadiennes doivent jouer à cet égard un rôle particulièrement important, mais non exclusif. La protection de notre territoire et l'exercice d'un contrôle sur celui-ci sont des expressions fondamentales de la souveraineté. Notre ferme volonté de participer pleinement à l'exécution de tous les accords de sécurité collective touchant notre territoire ou les voies d'accès aériennes et maritimes à notre pays, et de contribuer à ces accords de façon significative, en sont une autre expression importante.

Ce ne sont pas tous les pays qui reconnaissent au Canada le droit d'exercer sa souveraineté sur toutes les zones à l'égard desquelles il revendique ce droit. À l'heure actuelle, les États-Unis considèrent le passage du Nord-Ouest comme un «détroit international», alors que nous jugeons qu'il fait partie de nos «eaux intérieures». Nous avons donc engagé des discussions en vue de trouver une solution fondée sur le respect mutuel de la souveraineté et sur nos intérêts communs en matière de sécurité et dans d'autres domaines.

En temps de paix, ce sont les autorités civiles qui sont chargées de faire respecter les lois canadiennes sur l'ensemble de notre territoire, notamment les mesures législatives concernant la navigation et la pollution dans les eaux englacées, les lois sur le gibier dans l'Arctique, les règlements sur les pêches et le contrôle de la circulation dans l'espace aérien du Canada. À cet égard, le brise-glace *Polar 8* contribuera grandement au maintien d'une présence canadienne et à l'exercice de la souveraineté dans les eaux de l'Arctique. La dimension militaire de la souveraineté est l'expression de la force coercitive ultime à employer lorsque les ressources dont disposent les autorités civiles ne

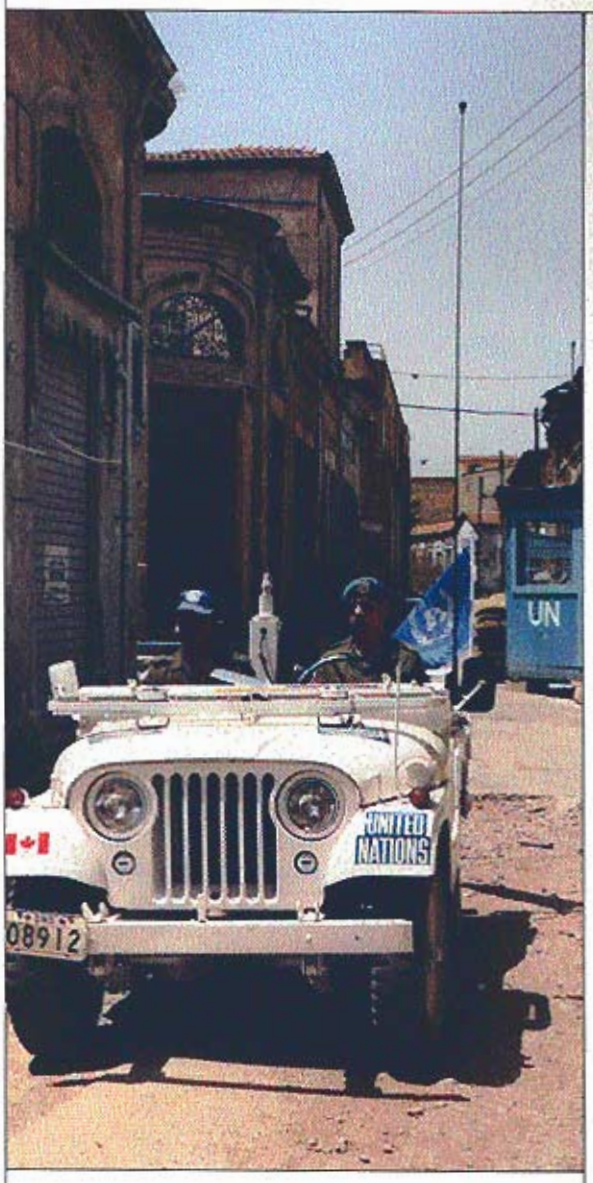

Des membres des Forces canadiennes en mission de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre.

suffisent pas pour faire observer les lois et les règlements canadiens ou lorsque d'autres États contestent au Canada le droit d'exercer sa compétence.

Il s'ensuit que la capacité de bien surveiller ce qui se passe dans les zones ressortissant au Canada, que ce soit sur terre, dans les airs ou en mer, y compris sous les glaces, est une expression importante de notre souveraineté. Mais la simple surveillance ne suffit pas. Pour exercer un contrôle efficace, il faut aussi être en mesure de réagir avec force aux incursions. Ce potentiel d'intervention constitue à la fois un gage de la volonté du gouvernement de préserver la souveraineté et un moyen de dissuasion à l'égard d'éventuels contrevenants.

Le gouvernement ne tolérera pas que soit portée quelque atteinte que ce soit à la souveraineté canadienne. Au contraire, il s'est engagé à faire en sorte que les Forces canadiennes puissent mener des opérations n'importe où dans les zones ressortissant au Canada. Nos forces armées prêteront main-forte aux autorités civiles pour faire respecter les lois canadiennes et la souveraineté du pays.

Maintien de la paix

Un conflit opposant des forces de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, et dans lequel le Canada et des intérêts canadiens seraient engagés, pourrait prendre naissance à l'extérieur des zones qui présentent un intérêt pour l'une ou l'autre des deux alliances, dans des régions où l'instabilité est grande et les risques d'affrontements violents sont élevés. En qualité de membre de la collectivité mondiale conscient de ses responsabilités et de membre actif et engagé de l'Organisation des Nations Unies, le Canada a de brillants états de service en matière de maintien de la paix. Il est aussi réputé pour sa capacité de s'acquitter de missions difficiles ayant pour objet le règlement pacifique de différends. Il est rare que la sécurité du Canada soit directement mise en jeu dans ces différends. Toutefois, en plusieurs points du globe, il y a des conflits armés susceptibles de mettre en jeu les intérêts de l'Union soviétique et des États-Unis, ou ceux de leurs principaux alliés, et qui, par conséquent, risquent de jeter les semences d'un conflit entre les superpuissances. Le Canada joue également un rôle capital dans la prévention d'une profonde division entre certains de ses partenaires de l'Alliance en maintenant des forces de maintien de la paix à Chypre. Dans tous ces cas, l'affectation de nos forces armées au maintien de la paix ou à la supervision de trêves, sous les auspices des Nations Unies ou dans le cadre d'ententes internationales, sert tant nos intérêts nationaux que ceux de la collectivité mondiale.

Chaque fois qu'il reçoit une demande de participation à des opérations de maintien de la paix, le gouvernement du Canada doit en examiner le bien-fondé. Il rend une décision après avoir vérifié si les opérations seront régies par un mandat clair et applicable; si les principaux antagonistes acceptent un cessez-le-feu et la participation du Canada aux opérations; s'il existe des chances réelles de voir les mesures prévues servir la cause de la paix et donner lieu, en définitive, au règlement du différend par la voie politique; si la grandeur numérique et la composition internationale de la force de maintien de la paix conviennent au mandat assigné et si la composition de cette force ne nuira pas aux relations que le Canada entretient avec d'autres États; si la participation du Canada aux opérations compromettra le respect d'autres engagements canadiens; si l'on a désigné une autorité unique qui a compétence pour assurer le soutien des opérations et pour exercer une influence sur les parties au différend; et si les activités du contingent canadien bénéficieront d'un soutien financier et logistique adéquat et équitable. De plus, chacun de nos engagements actuels fait régulièrement l'objet d'un examen en fonction des critères susmentionnés.

Les militaires canadiens ont servi avec distinction dans le cadre de presque toutes les opérations de maintien de la paix organisées par les Nations Unies depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Le Canada met en outre des ressources financières et matérielles considérables à la disposition de cet organisme pour promouvoir la paix et la sécurité. Les engagements canadiens en matière de maintien de la paix découlent d'une politique établie, en vertu de laquelle on peut affecter à de telles activités jusqu'à 2 000 membres des Forces canadiennes à la fois; ce chiffre comprend les militaires canadiens qui sont actuellement en poste outre-mer et ceux qui font partie des éléments en attente au Canada.

En accordant un appui bien reconnu à l'Organisation des Nations Unies et à sa quête de sécurité universelle, nous contribuons beaucoup à la stabilité mondiale et, par le fait même, à notre propre sécurité.

CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN DE LA PAIX

Autrefois

FUNU I, 1956-1967 — Force d'urgence des Nations Unies (Égypte)

UNOGIL, 1958 — Groupe d'observateurs des Nations Unies au Liban

ONUC, 1960-1964 — Organisation des Nations Unies au Congo

UNTEA, 1962-1963 — Autorité administrative temporaire des Nations Unies (Nouvelle-Guinée)

UNYOM, 1963-1964 — Mission d'observation des Nations Unies au Yémen

DOMREP, 1965-1966 — Mission du représentant du Secrétaire général en République dominicaine

UNIPOM, 1965-1966 — Mission d'observation des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan

FUNU II, 1973-1979 — Force d'urgence des Nations Unies (Égypte)

FINUL, 1978 — Force intérimaire des Nations Unies au Liban

HORS ONU

CISC, 1954-1974 — Commission internationale de surveillance et de contrôle (Cambodge, Laos et Viêt-nam)

CICS, 1973 — Commission internationale de contrôle et de surveillance (Viêt-nam)

OTN, 1968-1970 — Équipe d'observateurs au Nigeria

Aujourd'hui

* UNMOGIP, 1949 — Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan**

ONUST, 1954 — Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (Égypte, Israël, Jordanie, Liban et Syrie) — 22 officiers

* UNCMAC, 1954 — Commission militaire du commandement des Nations Unies pour l'armistice (Corée) — 1 officier

FNUC, 1964 — Force des Nations Unies à Chypre — 515 militaires de tous grades

FNUOD, 1974 — Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (Syrie/Israël) — 235 militaires de tous grades

HORS ONU

FMO, 1986 — Force multinationale et Observateurs (Égypte) — 137 militaires de tous grades

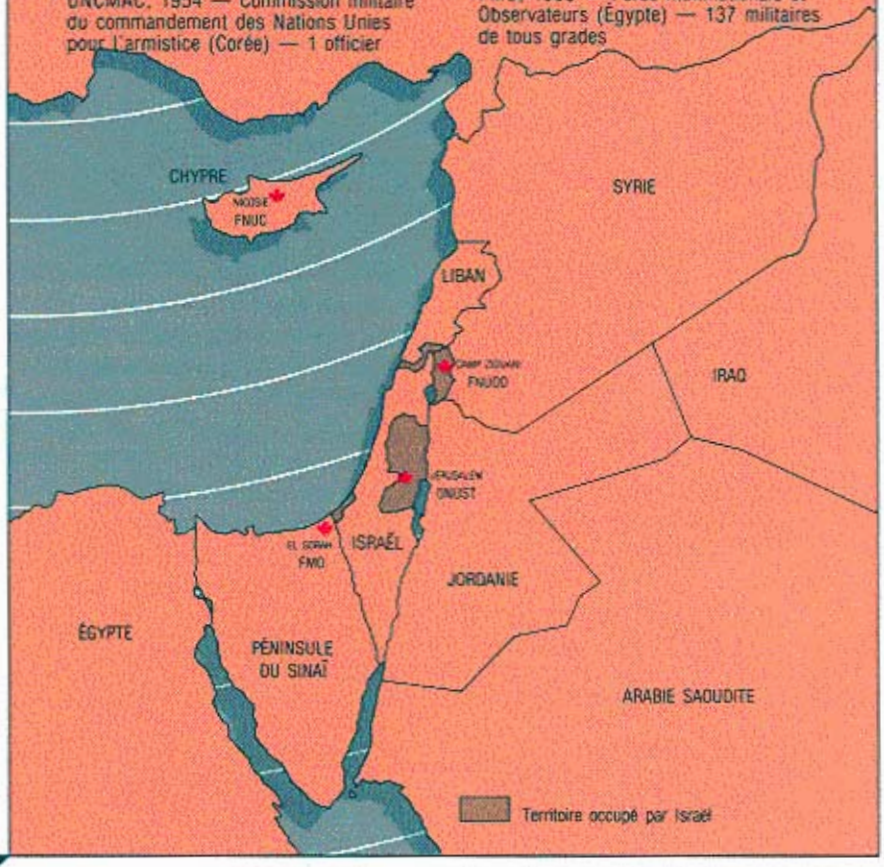

* Non indiqué
** Contribution actuelle limitée à un appareil *Hercules* deux fois par année pour transporter le QG UNMOGIP

Chargement d'un hélicoptère canadien à bord d'un aéronef de transport de l'USAF à l'appui d'opérations de maintien de la paix menées avec la Force multinationale et Observateurs, dans le Sinaï.

Contrôle des armements

Tout comme la défense, le contrôle des armements constitue l'un des piliers de la politique canadienne en matière de sécurité. Ces deux domaines sont complémentaires, et les lignes de conduite appliquées dans chacun sont compatibles avec leur but commun, à savoir l'accroissement de la sécurité et de la stabilité au niveau des forces le plus bas.

À moins que ne se concrétise l'utopie d'un monde sans armes, le contrôle des armements ne constituera jamais un substitut à une défense adéquate. Inversement, si nous voulons arriver à faire régner une plus grande sécurité, nous ne saurions compter exclusivement sur la force militaire.

En ce qui a trait au contrôle des armements, le Canada a formulé six objectifs précis, soit:

- la tenue de négociations visant à réduire radicalement les forces nucléaires et à favoriser l'équilibre stratégique;
- le maintien en place et le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire;
- la négociation d'une entente mondiale proscrivant les armes chimiques;
- l'appui à l'idée d'un traité prévoyant l'interdiction complète des essais nucléaires;
- la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; et
- le renforcement suffisant de la confiance pour favoriser la réduction des forces militaires en Europe et ailleurs.

Le désarmement unilatéral ne ferait pas s'accroître la sécurité du Canada. L'expérience a prouvé qu'un contrôle efficace des armements n'est possible que si l'on négocie prudemment des accords sur des réductions ou des limitations équilibrées et vérifiables. De tels accords ne sauront procurer la stabilité accrue et la confiance qui sont indispensables à l'amélioration des rapports Est-Ouest que si leurs signataires se montrent de bonne foi et s'y conforment parfaitement. C'est pour cette raison que la vérification du respect des accords de contrôle des armements revêt une si grande importance. Les négociations dans le domaine du contrôle des armements exigent un dosage spécial de diplomatie internationale et de compétence militaire et technique. Le ministère de la Défense nationale travaille donc en collaboration étroite avec le ministère des Affaires extérieures pour ce qui touche la formulation de propositions en matière de contrôle des armements, le dialogue qui se poursuit avec nos partenaires de l'Alliance et les négociations auxquelles nous prenons part.

Sur la scène internationale, le ministère de la Défense nationale fournit les services d'experts pour une vaste gamme de travaux. Des représentants du Ministère font partie des délégations canadiennes détachées auprès des Nations Unies, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et aux entretiens sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces. Des représentants ont aussi participé activement à la Conférence de Stockholm, et d'autres feront de même dans le cadre de toute négociation de mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité à laquelle celle-ci pourrait donner lieu.

Les négociations sur le contrôle des armements qui intéressent davantage le ministère de la Défense nationale sont celles qui risquent le plus d'influer sur les relations Est-Ouest, sur l'équilibre militaire Est-Ouest ou sur la répartition et l'organisation des Forces canadiennes.

Dans les négociations sur les armes stratégiques que mènent les États-Unis et l'Union soviétique à Genève, il est un élément que nous appuyons, à savoir l'accent mis actuellement sur la réduction radicale du nombre d'armes, surtout celles qui risquent le plus de rompre l'équilibre établi. Nous estimons qu'il faut aussi aborder la question de la limitation des missiles de croisière longue portée à lanceur aérien ou naval. Quant aux négociations portant sur les forces classiques en Europe, nous croyons qu'elles devraient avoir pour objet central l'adoption de mesures efficaces de renforcement de la confiance et de la sécurité ainsi que l'atteinte d'un équilibre des forces qui soit plus stable, afin que soient réduits les risques de voir une guerre éclater à cause d'une erreur de calcul ou à la suite d'une attaque-surprise.

FORCES AU CANADA
Commandements, groupes, quartiers généraux et régions
Défense nationale
Commandement maritime
Force mobile
Commandement aérien
Commandement des communications
Service de l'instruction
Bases
Stations et détachements
Emplacements
Emplacements avancés d'opérations

V La structure des forces

Les Forces canadiennes sont affectées à la défense directe du Canada, à la défense collective de l'Amérique du Nord et des pays européens membres de l'OTAN et au maintien de la paix. Elles sont organisées en forces maritimes, terrestres, aériennes et de soutien. Elles comptent environ 84 600 membres à plein temps (Force régulière) et 21 300 membres à temps partiel (Première réserve), ainsi que 20 400 membres de la Réserve supplémentaire qui peuvent être rappelés au service en temps de crise. De plus, le ministère de la Défense nationale emploie 35 500 civils.

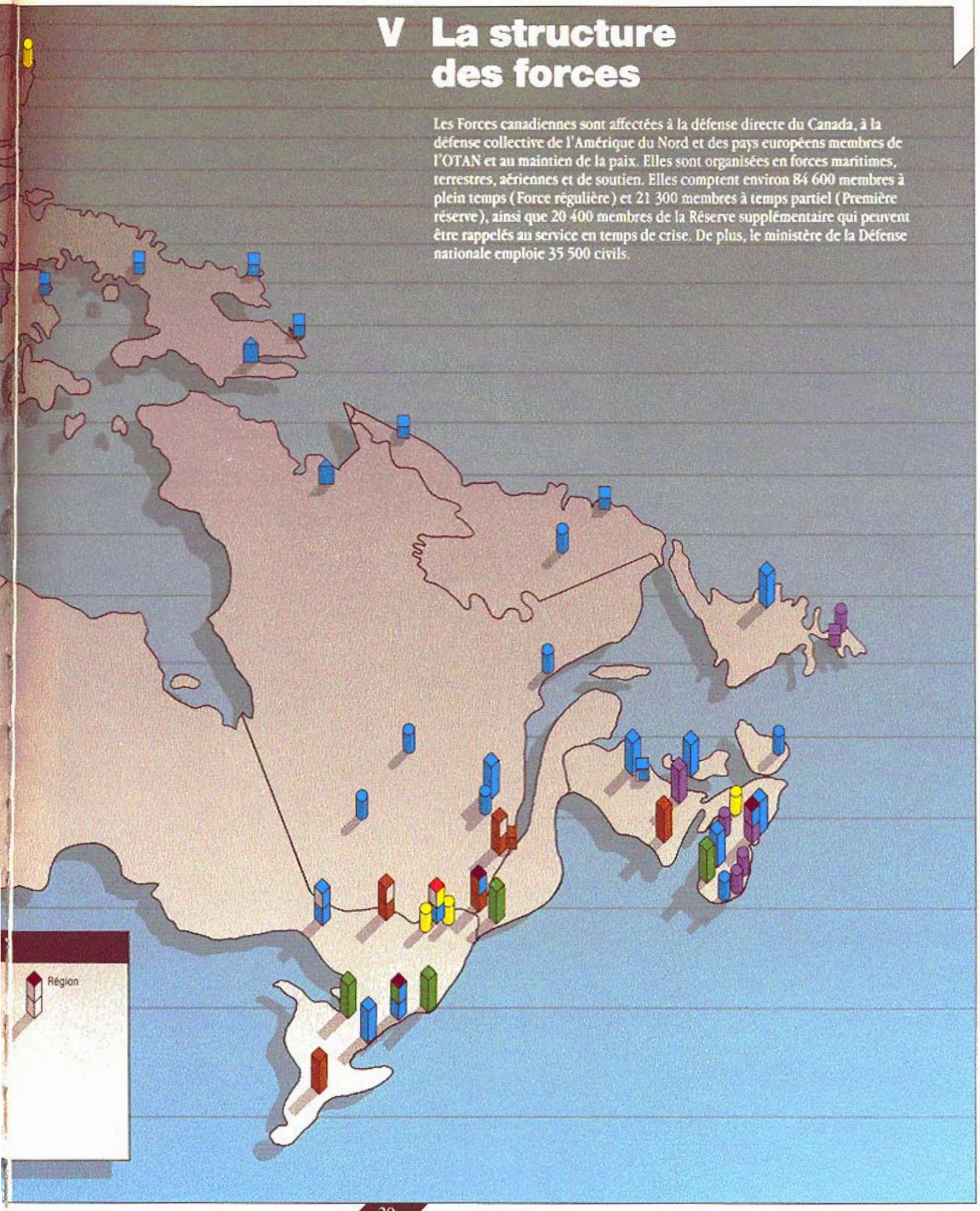

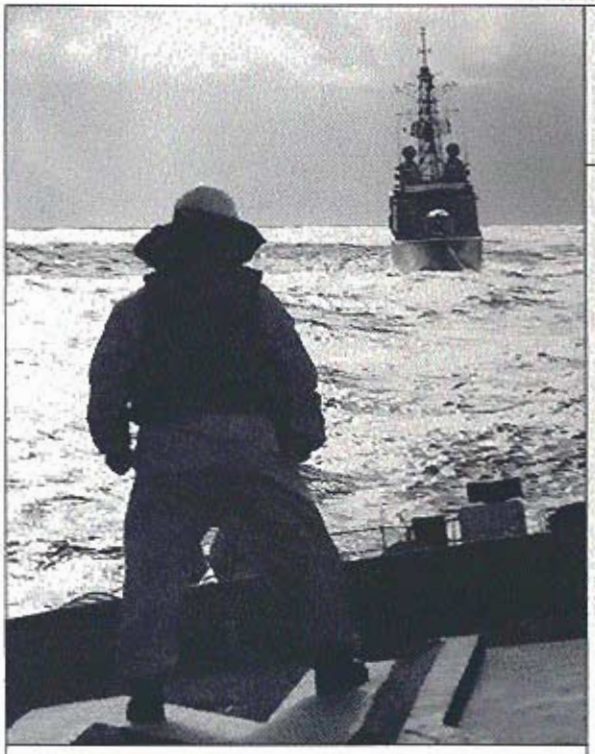

Des marins dévoués et bien entraînés: le plus grand atout de la Marine canadienne.

Forces maritimes

Les principaux éléments constituants des forces maritimes sont des escadres navales relevant du Commandement maritime, et un groupe aérien placé sous le contrôle opérationnel de ce dernier. Le Quartier général du Commandement maritime se trouve à Halifax (Nouvelle-Écosse).

Les forces maritimes basées sur la côte est comprennent deux escadres de destroyers (comptant chacune six bâtiments), une escadre de sous-marins et sept escadrons d'aéronavale. Les destroyers, lesquels sont dotés d'hélicoptères embarqués, et des navires de soutien sont exploités en groupes opérationnels anti-sous-marins qui mènent des opérations de surveillance, protègent les routes maritimes d'importance vitale et appuient d'autres engagements maritimes pris envers l'OTAN.

Les forces maritimes de la côte ouest se composent de deux escadres de destroyers (comptant chacune quatre bâtiments) et de deux escadrons d'aéronavale. Elles mènent des opérations de surveillance et appuient des opérations canado-américaines de sécurité.

FORCES MARITIMES

Personnel		
Membres de la Force régulière	10 000	
Membres de la Première réserve	3 300	
Grandes unités opérationnelles		
Escadres de destroyers	4	
Escadre de sous-marins	1	
Escadrons d'aéronavale*	9	(1 Réserve)
Matériel principal	Côte est	Côte ouest
Frégates/Destroyers	12	8
Frégates/Destroyers de la Réserve	1	2
Sous-marins	3	—
Navires ravitailleurs	2	1
Avions de patrouille à long rayon d'action (Aurora)*	14	4
Avions de patrouille à rayon d'action moyen (Tracker)*	15	3
Hélicoptères (Sea King)*	31	4
Bâtiment de soutien des opérations de plongée	1	—
Bâtiments d'instruction	21	10
Bases au Canada	3	

* Contrôle opérationnel seulement (ressources du Commandement aérien)

Une flotte auxiliaire composée de remorqueurs océaniques et portuaires, de navires de recherche, d'un pétrolier côtier, de remorqueurs de cibles et d'autres embarcations assure le soutien des deux flottes opérationnelles.

L'infrastructure à terre dont dispose la flotte comprend, sur chacune des deux côtes, un arsenal, des bases, des installations d'entraînement, des dépôts d'approvisionnement, des dépôts de munitions et des stations radio.

La Réserve navale compte actuellement 19 divisions, dans des villes ou villages situés un peu partout au Canada, et deux autres divisions devraient être mises sur pied cette année. Elle a pour rôles principaux la défense côtière et le contrôle de la navigation en temps de crise.

Les exercices garantissent l'état de préparation au combat de la flotte.

Des membres du Régiment aéroporté du Canada se préparent à effectuer un saut en parachute.

Forces terrestres

Les principaux éléments constituants des forces terrestres sont trois groupes-brigades et une force d'opérations spéciales auxquels des escadrons d'hélicoptères prêtent appui. Au Canada, les forces terrestres se déploient sous le commandement de la Force mobile et, en Europe, sous celui des Forces canadiennes en Europe. Le Quartier général de la Force mobile se trouve à Saint-Hubert (Québec).

FORCES TERRESTRES

Personnel		
Membres de la Force régulière	22 500	
Membres de la Première réserve	15 500	
Grandes unités opérationnelles		
Groupes-brigades	3	
Force d'opérations spéciales	1	
Quarter général de force opérationnelle	1	
Escadrons d'hélicoptères*	11	(4 Réserve)
Unités principales de la Réserve	106	
Unités secondaires de la Réserve	25	
Matériel principal	Au Canada	En Europe
Chars de combat	37	77
Véhicules blindés polyvalents	195	—
Véhicules blindés de transport de troupes	891	349
Véhicules de reconnaissance	112	60
Pièces d'artillerie de 155 mm	50	26
Pièces d'artillerie de 105 mm	223	10
Armes antichars	105	44
Hélicoptères tactiques (Kiowa, Twin Huey)*	88	13
Hélicoptères de transport (Chinook)*	7	—
Bases au Canada	8	

* Contrôle opérationnel seulement (ressources du Commandement aérien)

L'un des trois sous-marins canadiens de classe OBERON

Forces terrestres au Canada — Les éléments de combat de la Force régulière qui relèvent de la Force mobile sont principalement répartis dans deux groupes-brigades et une force d'opérations spéciales. Les groupes-brigades se composent d'unités blindées, d'unités d'artillerie et d'unités d'infanterie de la taille d'un bataillon ainsi que d'unités du génie, des transmissions et de soutien au combat. La Force d'opérations spéciales est une force légère, transportable par air, qui comporte un élément de parachutistes. La Force mobile compte aussi un régiment des transmissions qui a la capacité d'établir, avec l'aide du personnel du quartier général du Commandement, un quartier général de force opérationnelle.

Un conducteur de véhicule de reconnaissance *Lynx* lors de l'exercice RENDEZ-VOUS 85. Plus de 14 000 militaires canadiens ont pris part à cet exercice qui s'est déroulé en Alberta.

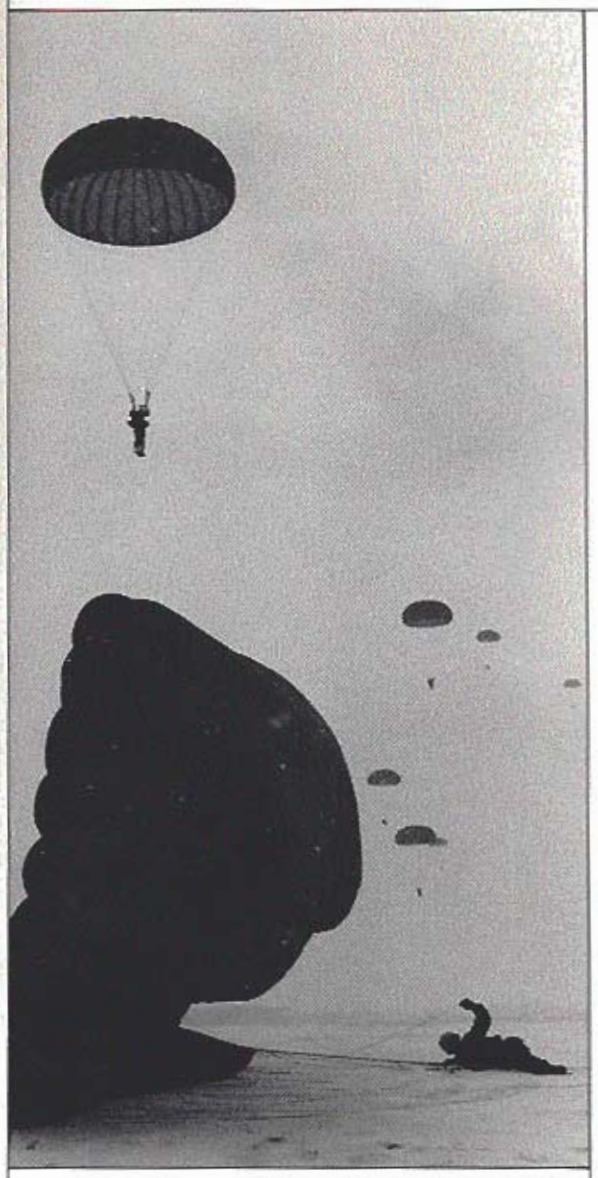

Saut en parachute de membres de la Force d'opérations spéciales.

L'un des groupes-brigades, le 5e Groupe-brigade du Canada (5 GBC) basé à Valcartier, est actuellement désigné pour remplir l'engagement pris par le Canada en ce qui a trait à l'envoi d'une force canadienne transportable par air et par mer (CTAM) dans le nord de la Norvège si les relations Est-Ouest étaient extrêmement tendues (avant le moment prévu du déclenchement d'une attaque contre l'OTAN). L'autre groupe-brigade, le 1er Groupe-brigade du Canada (1 GBC) basé à Calgary, est le principal réservoir de ressources entraînées pour les éléments de l'armée qui sont détachés en permanence en Europe. On y puiserait les ressources nécessaires pour faire atteindre à ces derniers le niveau d'effectif de temps de guerre convenant aux forces que le Canada s'est engagé à fournir pour aider à défendre la région centrale de l'OTAN contre une attaque militaire.

Un groupe-bataillon d'infanterie appartenant à la troisième formation (Force d'opérations spéciales) est assigné à la Force mobile (Terre) du Commandement allié en Europe (AMF(L)) et est destiné à être déployé dans la région septentrionale de l'OTAN, soit dans le nord de la Norvège, soit au Danemark, en période de graves tensions Est-Ouest. De plus, le Régiment aéroporté de la Force d'opérations spéciales est chargé de mener des opérations de défense au Canada.

Pour respecter ses engagements en matière de maintien de la paix, le Canada affecte à cette tâche, par roulement, des unités venant de chacun des éléments basés au pays.

Les éléments de combat terrestre disposent des installations d'entraînement et de soutien suivantes: huit bases, un centre d'entraînement au combat, un centre des opérations aéroportées, une école de défense aérienne et quatre écoles régimentaires de combat. L'effectif de la Force régulière alloué à la Force mobile est d'environ 18 400 militaires. De plus, les escadrons d'hélicoptères relevant du 10e Groupement aérien tactique prêtent appui aux forces terrestres au Canada.

La Première réserve de la Force mobile, autrement dit la Milice, est organisée en cinq régions et compte 131 unités et sous-unités. Elle a pour rôle de contribuer à des missions de défense du Canada et de former des forces de remplacement pour les groupes-brigades de la Force régulière.

Forces terrestres en Europe — Le 4e Groupe-brigade mécanisé du Canada (4 GBMC), basé en République fédérale d'Allemagne (à Lahr et à Baden-Soellingen), fait partie des Forces canadiennes en Europe. Il compte les unités opérationnelles suivantes: un régiment blindé, un régiment d'artillerie, deux bataillons d'infanterie mécanisée, un régiment du génie, un escadron des transmissions, un bataillon des services et un escadron d'hélicoptères. En temps de crise ou de guerre, ce groupe-brigade serait assigné à la réserve tactique relevant du Commandant du Groupe d'armées du centre et mènerait des opérations à l'appui du 2e corps d'armée (allemand) ou du 7e corps d'armée (américain). L'effectif actuel du groupe-brigade est d'environ 4 100 personnes. Il est cependant prévu qu'en cas de crise, 1 400 militaires, qui seraient transportés par avion depuis le Canada, se joindraient au personnel en place.

Le CF-18 est équipé à la fois pour l'attaque air-sol et pour les missions de supériorité aérienne.

Forces aériennes

Les principaux éléments constituants des forces aériennes sont des groupes aériens; six groupes sont basés au Canada et relèvent du Commandement aérien, tandis qu'un autre est basé en Europe et relève des Forces canadiennes en Europe. Ils bénéficient du soutien de la Réserve et de bases, stations, écoles et autres installations.

FORCES AÉRIENNES

Personnel		
Membres de la Force régulière	23 050	
Membres de la Première réserve	950	
Grandes unités opérationnelles		
Escadrons d'appui tactique	8	
Escadrons maritimes*	9	(1 Réserve)
Escadrons tactiques d'hélicoptères**	8	(4 Réserve)
Escadrons d'hélicoptères de transport moyens**	2	
Escadrons de transport et de sauvetage	6	(2 Réserve)
Escadrons de transport	4	
Escadrons de radar	19	

Matériel principal	Au Canada	En Europe
Chasseurs tactiques (CF-18)***	60	44
Chasseurs tactiques (CF-5)	58	—
Aéronefs maritimes*	71	—
Hélicoptères tactiques**	88	13
Hélicoptères de transport**	7	—
Aéronefs de transport tactique	46	2
Aéronefs de transport stratégique	5	—
Aéronefs de recherche et de sauvetage	49	—
Aéronefs d'entraînement	226	5
Bases au Canada	17	

* Escadrons placés sous le contrôle opérationnel du Commandement maritime.

** Un escadron est placé sous le commandement du 4 GBMC, et les autres, sous le contrôle opérationnel de la Force mobile.

*** Il est prévu que l'on fera l'acquisition de 138 CF-18 d'ici à septembre 1988.

Forces aériennes au Canada — Le Commandement aérien fournit des forces aériennes prêtes au combat pour exercer surveillance et contrôle sur l'espace aérien du Canada et pour assurer la défense de l'Amérique du Nord. Il fournit également un appui tant aux forces navales qu'aux forces terrestres, pour les opérations et le transport aériens.

Les éléments de la Force régulière qui relèvent du Commandement aérien sont organisés en groupe de chasse, groupe aérien maritime, groupement aérien tactique et groupes de transport aérien, d'entraînement et de la Réserve aérienne. Sauf dans le cas du Groupe aérien maritime, du 10e Groupement aérien tactique et des unités de la Réserve aérienne qui leur sont rattachées, dont le contrôle opérationnel est assuré par le Commandement maritime et par la Force mobile respectivement, c'est le quartier général du Commandement aérien, à Winnipeg (Manitoba), qui exerce le commandement et le contrôle sur toutes les forces aériennes au Canada. Pour respecter l'un de nos engagements actuels, deux des escadrons de chasseurs basés au Canada se rendraient dans le nord de la Norvège en temps de crise à titre de forces de renfort à déploiement rapide. Le contrôle des services qui sont communs à tous

L'hélicoptère CH-147 *Chinook* est indispensable au soutien logistique.

Quatre CF-18 au-dessus de la République fédérale d'Allemagne.

ces éléments aériens, notamment la maintenance, l'instruction, la sécurité des vols et les normes, est centralisé.

La Réserve aérienne comprend un quartier général de groupe, deux escadres, sept escadrons et neuf escadrilles supplétives.

Forces aériennes en Europe — La formation aérienne basée en Europe, le 1er Groupe aérien du Canada (1 GAC), fait partie des Forces canadiennes en Europe. Elle comprend un quartier général, trois escadrons d'appui tactique et un escadron de maintenance (Air) répartis entre deux bases, soit Lahr et Baden-Soellingen. En temps de crise ou de guerre, le Groupe aérien serait chargé d'accomplir des missions de défense aérienne et de défense air-sol par des moyens classiques, au sein de la 4e Force aérienne tactique alliée.

Forces de soutien

Le soutien des éléments opérationnels des Forces canadiennes est assuré par des militaires qui sont en poste dans des bases et des installations militaires, au Canada et outre-mer. Les communications stratégiques, l'instruction, la logistique, les soins médicaux et l'administration du personnel sont des services de soutien. La plupart de ces services sont centralisés au Quartier général de la Défense nationale ou au sein du Commandement des communications des Forces canadiennes et du Service de l'instruction des Forces canadiennes ou dirigés par ceux-ci.

Communications — Le Commandement des communications des Forces canadiennes offre des services de communications stratégiques aux Forces canadiennes. Il exploite et entretient plusieurs réseaux de données et plusieurs systèmes de communications téléphoniques. Il regroupe quelque 3 300 membres de la Force régulière et les 1 570 membres de la Réserve des communications.

Le CF-18 incorpore des caractéristiques de facilité d'accès aux composants, ce qui accélère l'entretien et le dépannage.

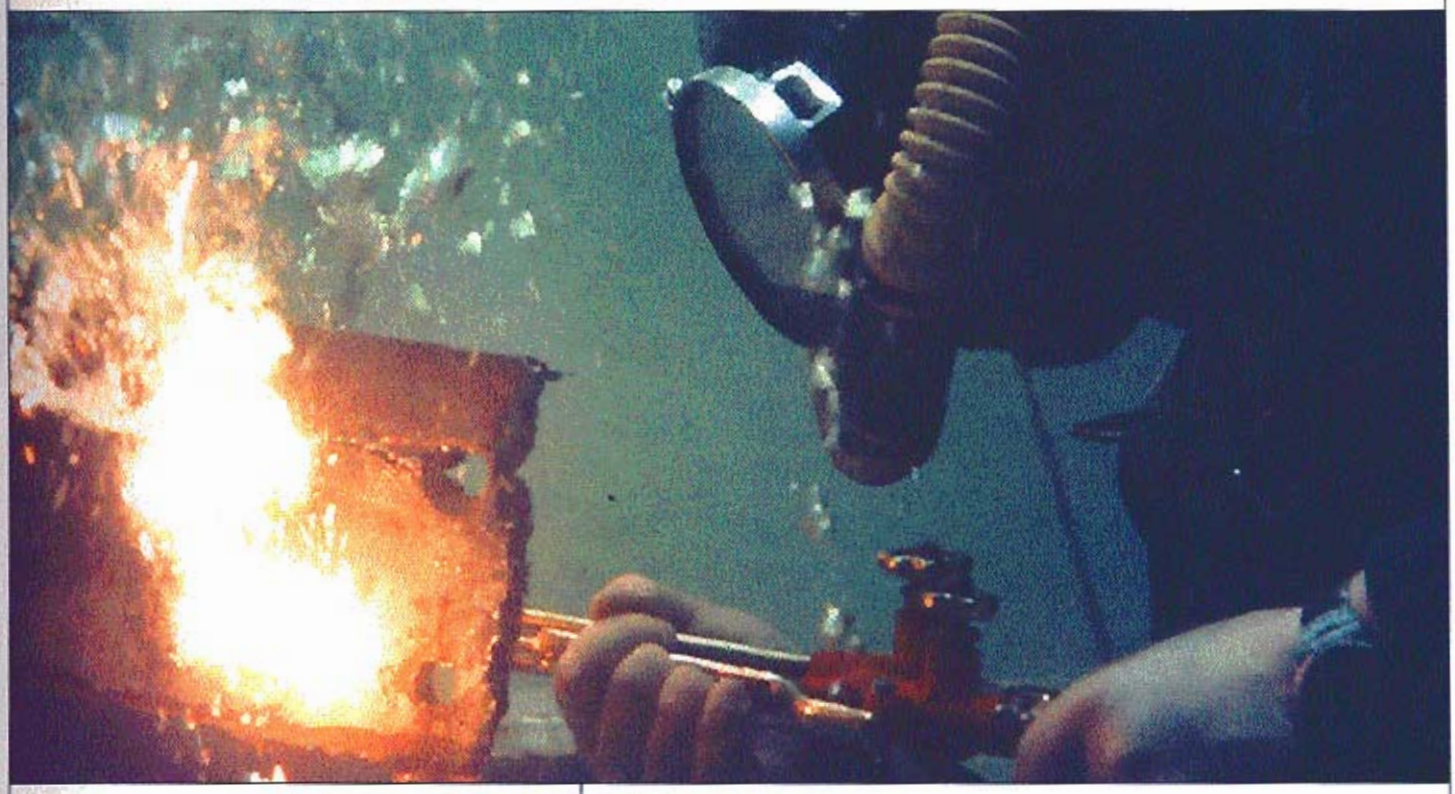

Un plongeur s'entraîne sous l'eau.

Instruction — Le Service de l'instruction des Forces canadiennes fournit des services d'instruction aux commandements opérationnels. Il exploite 18 écoles situées dans cinq bases d'instruction et trois autres, dans des bases relevant d'autres commandements. Son effectif est de 4 500 membres de la Force régulière, dont quelque 2 400 sont des instructeurs. Le Service de l'instruction peut en outre compter sur les services de 500 instructeurs militaires additionnels, venant d'autres commandements. Il relève de la compétence du Sous-ministre adjoint (Personnel), qui a en outre des attributions à l'égard du Collège de la Défense nationale, des collèges militaires et des collèges d'état-major. Les Forces canadiennes assurent aussi l'instruction de militaires venant de pays en voie de développement et détachent à l'étranger des conseillers en instruction. Il y a toujours de 40 à 50 militaires venant d'Afrique, du Moyen-Orient et des Caraïbes en formation au Canada.

Soutien logistique — Le domaine du soutien logistique englobe une gamme vaste et complexe d'activités liées à l'acquisition, à la maintenance, à l'entreposage et à la distribution de matériel et à la construction. Dans les Forces canadiennes, chacun des commandements doit assumer la responsabilité, du point de vue logistique, du matériel placé sous son contrôle opérationnel. À l'échelle nationale, c'est au Sous-ministre adjoint (Matériels), au Quartier général de la Défense nationale, qu'incombe cette responsabilité. Son groupe se charge de l'acquisition, de la mise en service et du soutien du matériel pour la durée de sa vie utile. Vu la diversité et la complexité du matériel qu'utilisent les Forces canadiennes, le service du soutien logistique est forcément une organisation technique vaste et spécialisée. De ce service relèvent des unités nationales de soutien tels les dépôts d'approvisionnement et de munitions, les dépôts et les ateliers de maintenance, les centres d'essais et d'évaluation, les centres d'assurance de la qualité, les centres de recherches et les unités des mouvements et du service postal.

VI L'écart engagements-ressources

Après son accession au pouvoir, le gouvernement a examiné les engagements militaires du Canada en fonction des ressources actuelles des Forces canadiennes et de celles dont elles disposeront vraisemblablement dans l'avenir. Cet examen a confirmé que le Canada n'est pas en mesure de s'acquitter pleinement et efficacement de ces engagements. Par suite de décennies d'abandon, il existe effectivement un grand fossé entre les engagements pris et les ressources permettant de les respecter.

Les Forces canadiennes ne pourraient qu'à grand peine respecter les engagements en matière de défense qui leur incombent en ce moment, même si elles étaient dotées de tous les effectifs nécessaires et de matériel moderne et à la fine pointe de la technologie. Or, une grande partie du matériel qu'utilisent la plupart des éléments des Forces canadiennes est presque, voire tout à fait, désuet. Les programmes de modernisation n'ont pas permis de compenser l'obsolescence du matériel. Les forces maritimes possèdent trop peu de bâtiments opérationnels, ont une capacité extrêmement limitée de mener des opérations dans l'Arctique et sont dépourvues de moyens de garantir que les voies navigables et les ports du Canada soient exempts de mines. Les forces terrestres, quant à elles, sont aux prises avec une très grave pénurie de matériel et ne comptent pas assez de soldats prêts au combat, tandis que la Milice est trop peu nombreuse, mal équipée et peu entraînée pour suppléer pareille insuffisance. Les forces aériennes, pour leur part, manquent nettement d'aéronefs pour transporter les troupes et le matériel en Europe en période de tension et pour assurer le soutien durant des hostilités; elles manquent également d'appareils de patrouille maritime et d'armes modernes destinées aux *CF-18* et n'ont pas de *CF-18* de remplacement pour compenser les pertes subies en temps de paix. C'est toutefois le manque de soutien logistique et médical pour nos forces affectées à l'appui de nos engagements en Europe qui offre l'exemple le plus frappant de l'écart engagements-ressources.

Au coeur du problème se trouve le niveau de financement alloué à la défense depuis un quart de siècle. Au cours de cette période, on a eu tendance à réduire constamment la part du budget fédéral et celle du produit intérieur brut du Canada qui sont consacrées à la défense. Les dépenses engagées sur ce chapitre ont soit carrément diminué, ce qui est arrivé certaines années, soit augmenté d'un pourcentage inférieur à celui de l'inflation, ce qui a été souvent le cas. Inévitablement, de tous les programmes prévus au budget de la défense, les programmes d'acquisition de matériel sont ceux qui ont été le plus durement touchés. En 1962-1963, plus de 20 pour 100 de ce budget était affecté aux programmes d'immobilisations. Puis, tout au long des années soixante, le niveau de financement a graduellement baissé pour atteindre un minimum d'environ 9 pour 100 en 1972-1973. Une remontée s'est ensuite amorcée, mais ce n'est qu'en 1982-1983 que le seuil des 20 pour 100 a été de nouveau dépassé. Notons qu'en 1985, les pays membres de l'OTAN ont consacré, en moyenne, quelque 25 pour 100 de leur budget de défense respectif à l'acquisition de matériel.

Le passé — Ces *Boffin* datant de la Deuxième Guerre mondiale assurent la défense des aérodromes canadiens en Europe.

EFFORT DE DÉFENSE AU CANADA

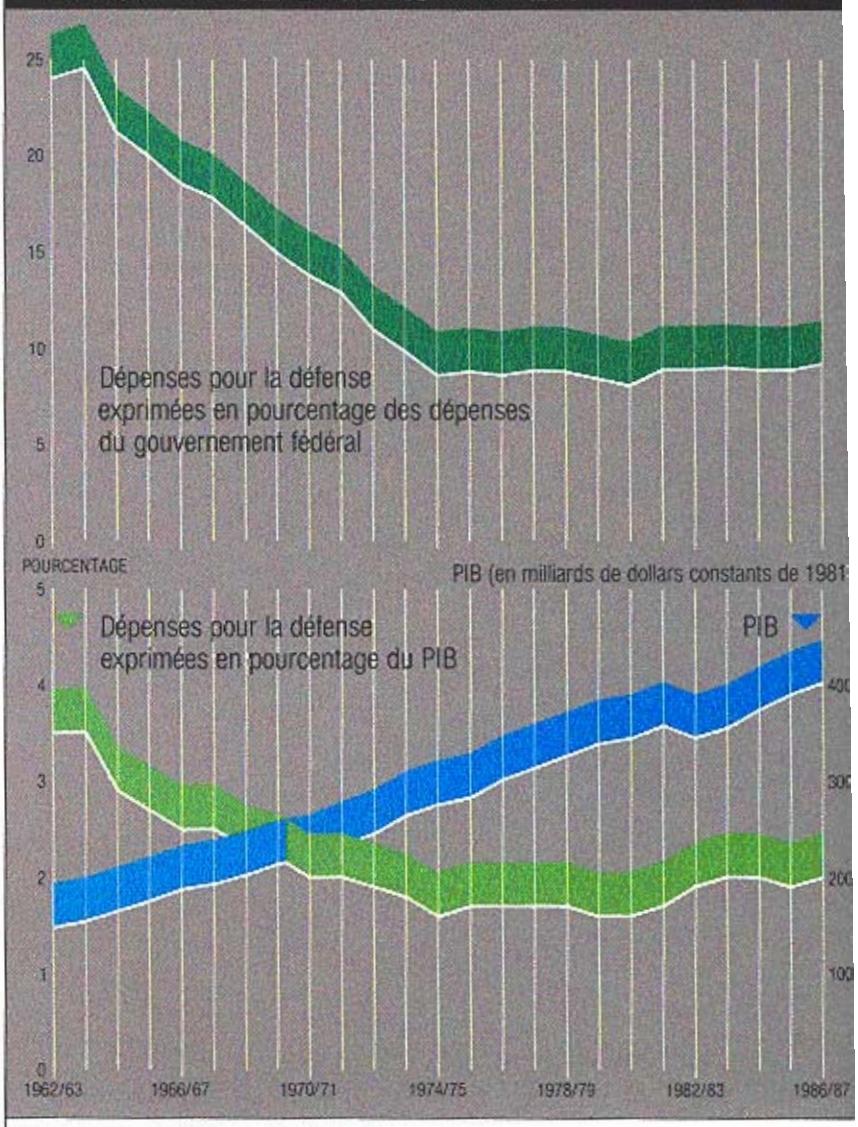

L'insuffisance de fonds a beaucoup nui à l'acquisition de matériel pour les Forces canadiennes. Certains achats ont dû être reportés ou encore échelonnés sur une plus longue période. Même contre toute logique militaire, il est devenu normal de ne pas remplacer, exemplaire pour exemplaire, les pièces d'équipement tombées en désuétude et de réduire l'ampleur des programmes de modernisation. C'est la raison pour laquelle la Marine doit aujourd'hui se contenter de bâtiments qui étaient en service ou en construction en 1971. Le navire le plus récent date déjà de 14 ans, tandis que le plus ancien, en service depuis 31 ans, est plus vieux que bon nombre des membres de son équipage actuel. En 1963, il y avait 45 gros navires de guerre et dix dragueurs de mines en service. Aujourd'hui, la Marine ne possède aucun dragueur de mines et seulement 26 navires de guerre. Depuis 1971, l'Aviation n'a acquis que deux types d'aéronefs présentant une importance militaire réelle, soit le chasseur *CF-18* et le patrouilleur à grand rayon d'action *CP-140 Aurora*, encore que le nombre d'appareils achetés ait été, dans les deux cas, moindre que celui des appareils qu'ils étaient destinés à remplacer. Les avions et les hélicoptères dont dispose maintenant l'Aviation comptent pour environ 75 pour 100 de ceux qu'elle possédait en 1971. Pour sa part, l'Armée est parvenue à remplacer un

certain nombre de pièces d'équipement. Dans son cas aussi, la plupart de ces pièces, et même sa principale acquisition, le char *Leopard*, ont été livrées en nombre bien inférieur à celui des pièces à remplacer.

Ces dernières années, des sommes plus importantes ont été allouées à l'achat de matériel. Nous verrons donc entrer en service de nouvelles frégates, de nouvelles batteries de défense aérienne à basse altitude et de nombreux autres matériels marquant des améliorations essentielles mais moins notables. Toutefois, même pareil afflux de capitaux ne permet pas de rattraper le retard accumulé depuis les années soixante et qui, faute d'un redressement, aurait tôt fait d'aboutir à un «blocage», c'est-à-dire à la détérioration non planifiée et généralisée des ressources militaires des Forces canadiennes. En dernier ressort, nous serions incapables d'assurer la sécurité de nos forces déployées à l'appui de nos engagements et nous finirions par voir se dissiper notre illusion de contribuer à la sécurité collective. Ayant perdu leur efficacité au combat,

PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS

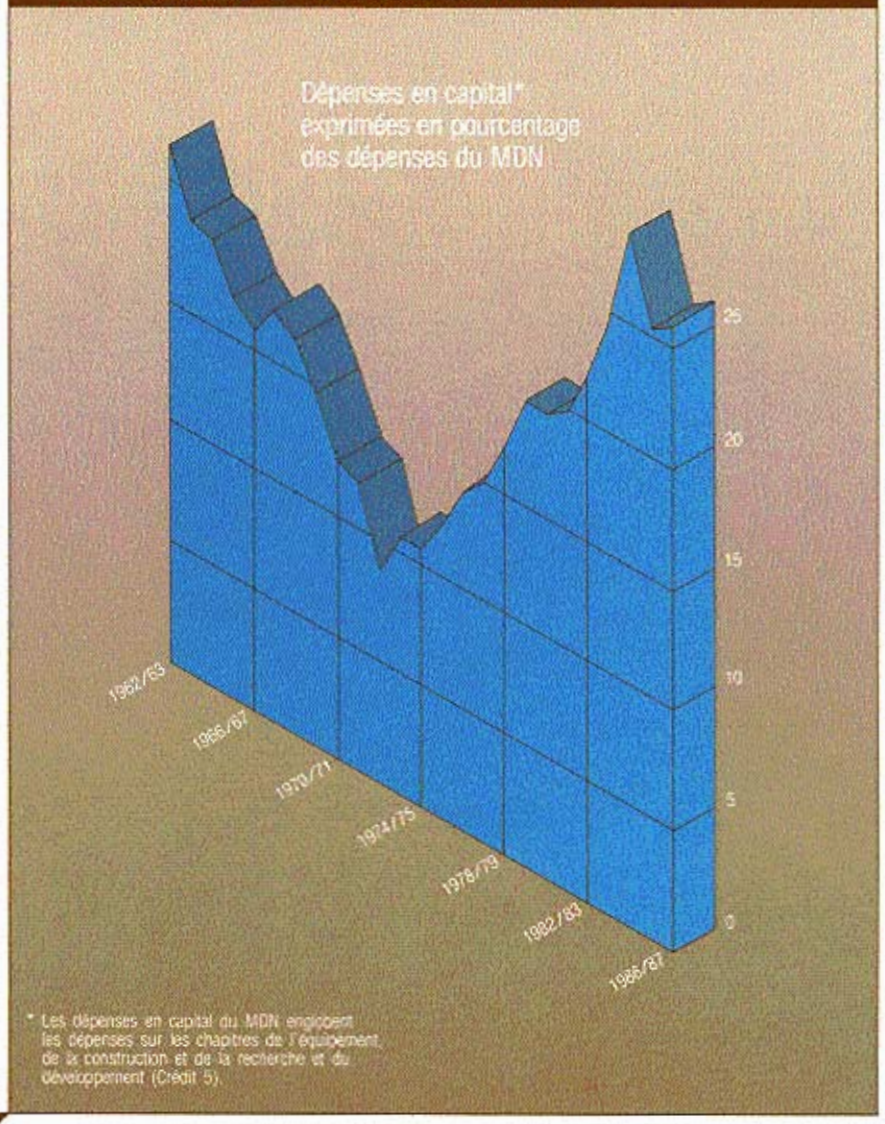

nos forces basées en République fédérale d'Allemagne devraient être rapatriées d'ici le milieu des années quatre-vingt-dix. Bien que la livraison des *CF-18* se poursuive, nous ne disposerions pas de suffisamment de chasseurs en Europe ou au Canada pour respecter nos engagements au-delà des années quatre-vingt-dix, à moins que nous ne continuions d'en acheter pour remplacer les pertes de temps de paix. Même si le Programme de la frégate canadienne de patrouille et le Projet de révision et de modernisation de la classe *TRIBAL* sont en voie de réalisation, il reste que nos autres ressources navales arrivent à la fin de leur vie utile et qu'elles devront être retirées du service vers le milieu des années quatre-vingt-dix.

CONTRIBUTION RELATIVE DU CANADA À L'EFFORT DE DÉFENSE *— 1985

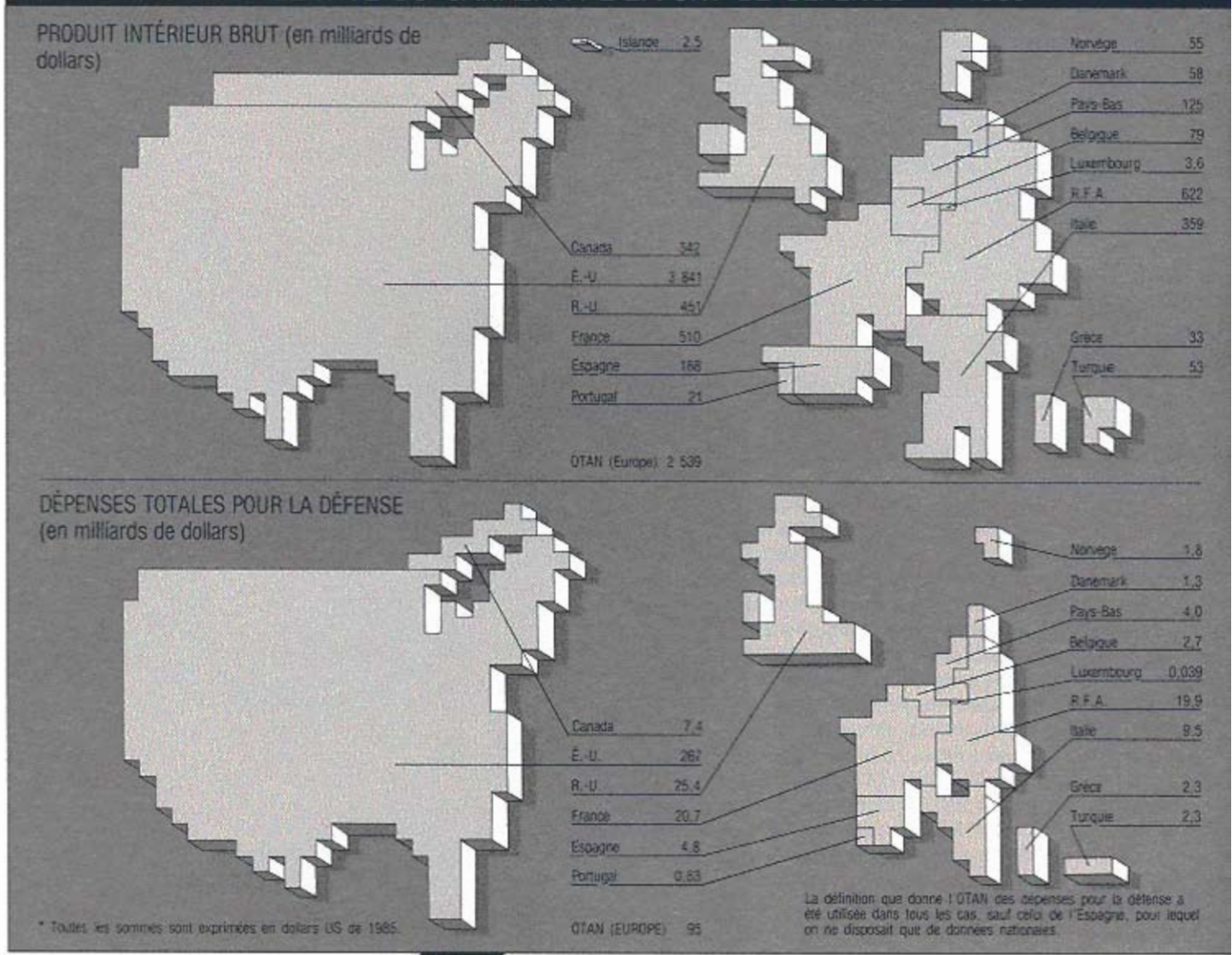

Si rien n'était fait, à escient ou par négligence, pour empêcher la mise hors service de matériel pour cause de détérioration, l'importance des pertes, dans les années quatre-vingt-dix, serait telle qu'elle imposerait au Canada de jouer un rôle beaucoup moins important en matière de défense. À vrai dire, il ne s'offrait au gouvernement que trois solutions applicables dans un délai raisonnable s'il ne voulait pas se laisser dicter sa politique de défense par des considérations de cet ordre:

— accroître considérablement les ressources consacrées à la défense, de façon à donner aux Forces canadiennes, en dix ou quinze ans, les moyens de respecter les engagements actuels;
— ramener les engagements à un niveau qui corresponde aux capacités actuelles des forces;
— en arriver à une solution de compromis entre les deux possibilités susmentionnées.

Chacune des solutions envisagées supposait des choix difficiles. La première est la seule qui permettrait au Canada de respecter de façon convaincante ses engagements actuels; elle ne ferait nullement obstacle à la réorientation de nos engagements actuels envers l'Alliance sur une certaine période. Il est, en effet, plus facile de négocier des changements de cet ordre s'ils s'accompagnent d'un renforcement constant du rendement en matière de défense. Évidemment, nous devrions alors accroître sensiblement notre effort de défense. Il nous faudrait faire augmenter, en termes réels, nos dépenses sur ce chapitre d'un pourcentage si élevé qu'elles dépasseraient la capacité financière du pays.

La deuxième solution exigerait une énorme réduction de nos engagements militaires. Or, cette réduction, pour permettre d'éliminer l'écart entre nos engagements et nos ressources, devrait être telle qu'elle aurait de graves répercussions sur les relations que nous entretenons avec les États-Unis et avec nos alliés d'Europe occidentale. Elle signifierait, pour nous, l'abandon d'engagements pris au sein de l'OTAN, serait interprétée par nos alliés comme un manquement à nos obligations en matière de défense collective et compromettrait la cohésion de l'Alliance.

Si nous réduisions nos engagements envers l'Alliance de façon à les faire correspondre à nos niveaux de ressources actuels, cette réduction aurait un effet prononcé sur la nature de nos engagements à l'étranger. Elle aurait également des répercussions d'une portée considérable sur nos forces au Canada et nuirait à l'activité économique des localités où les bases militaires sont actuellement implantées.

Par suite de son examen de la politique de défense, le gouvernement du Canada a décidé de modifier certains de ses engagements pour les rendre plus conformes aux ressources disponibles et, du coup, faire en sorte de s'acquitter de ses autres engagements avec plus d'efficacité. Il accroîtra aussi le niveau des dépenses, suivant un plan bien déterminé, pour que l'effort de défense soit mieux adapté aux défis qu'il faudra relever durant les années quatre-vingt-dix et les années ultérieures. Il est possible de rattraper le retard consécutif à des décennies d'abandon mais, pour ce faire, il faut adopter une solution à long terme: un programme de financement constant, prévisible et honnête, qui s'appuie sur une direction politique conséquente et cohérente.

DÉPENSES POUR LA DÉFENSE PAR HABITANT (en dollars)

États-Unis	1114
Royaume-Uni	448
Norvège	433
France	376
République fédérale d'Allemagne	327
Canada	292
Pays-Bas	275
Belgique	273
Danemark	254
Grèce	234
Italie	166
Espagne	124
Luxembourg	107
Portugal	61
Turquie	46
Islande	0
Moyenne OTAN (Europe)	256

DÉPENSES POUR LA DÉFENSE EXPRIMÉES EN POURCENTAGE DU PIB

Grèce	7,1
États-Unis	6,9
Royaume-Uni	5,6
Turquie	4,4
France	4,1
Belgique	3,4
Norvège	3,3
République fédérale d'Allemagne	3,2
Pays-Bas	3,2
Portugal	3,0
Espagne	2,9
Italie	2,6
Danemark	2,2
Canada	2,2
Luxembourg	1,1
Islande	0
Moyenne OTAN (Europe)	3,8

L'avenir — Le nouveau système de défense aérienne à basse altitude, qui comporte des missiles et des canons modernes, remplacera, dans les aérodromes canadiens en Europe, les *Boffin* aujourd'hui désuets.

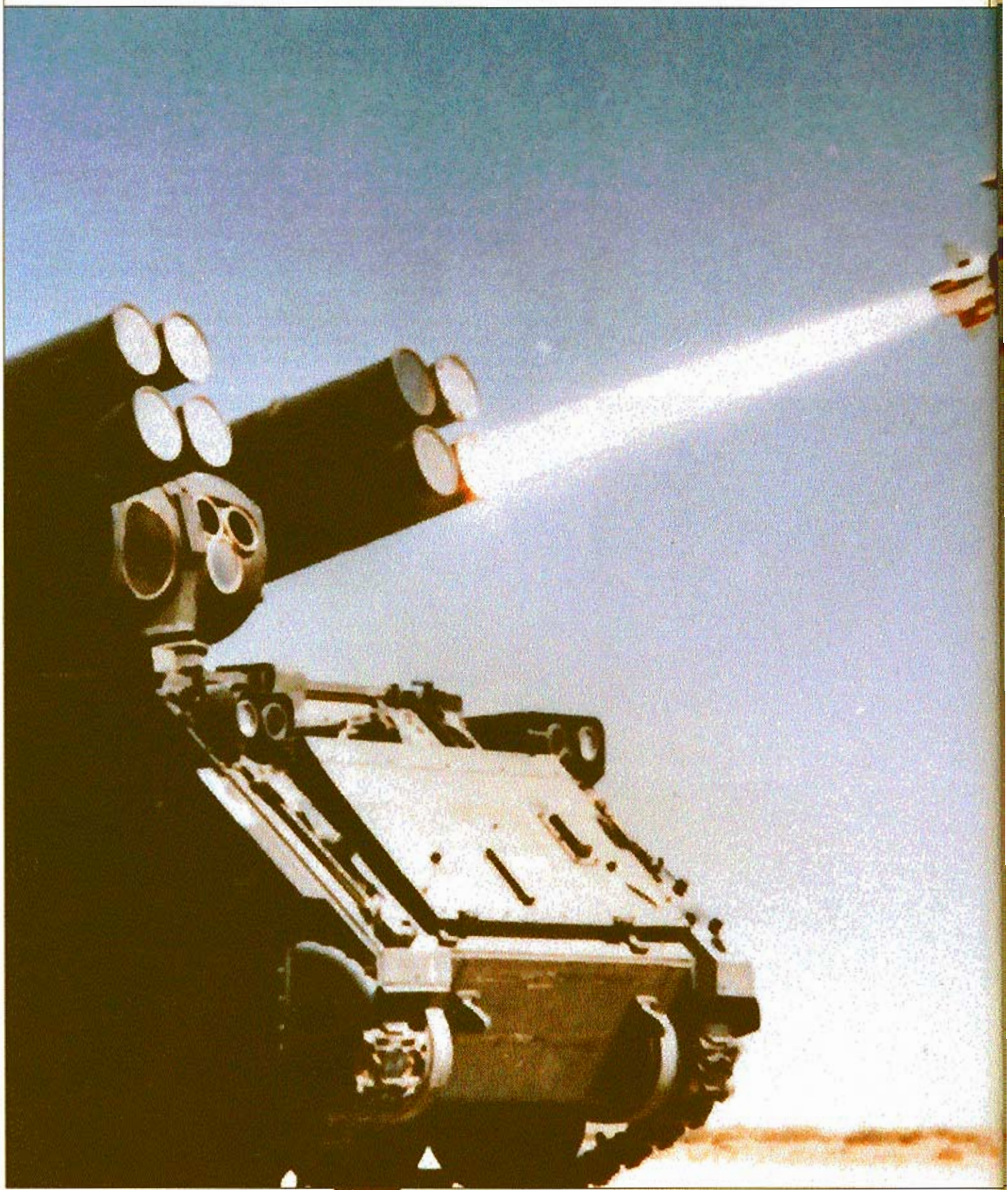

VII La voie à suivre

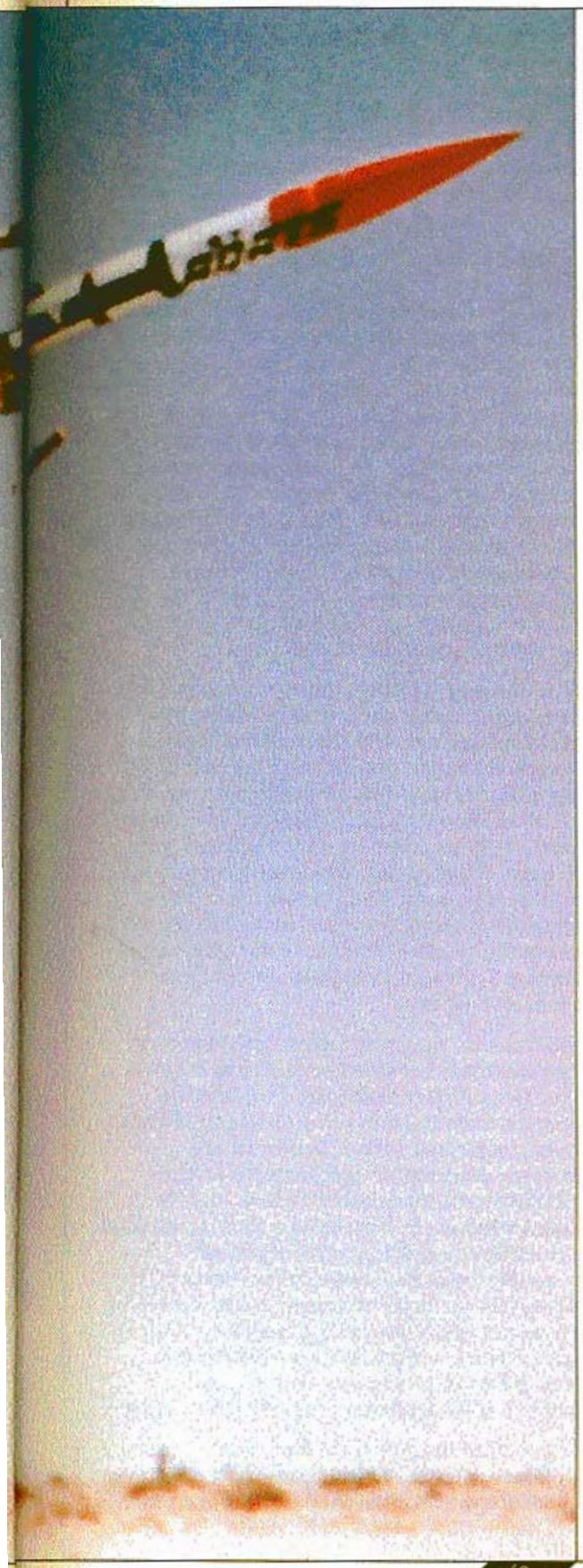

La politique canadienne en matière de défense continuera de reposer sur une stratégie de sécurité collective appliquée dans le cadre des activités de l'Alliance de l'Atlantique Nord, stratégie qui prévoit notamment que le Canada assure la défense du continent nord-américain en collaboration avec les États-Unis. Dans ce contexte, la politique de défense contribuera à assurer:

- le maintien de la dissuasion stratégique,
- une défense classique crédible,
- la protection de la souveraineté canadienne,
- le règlement pacifique des différends internationaux, et
- le contrôle efficace des armements.

Le Canada continuera de contribuer à la dissuasion et à la défense collectives en Amérique du Nord, en Europe occidentale et en mer.

En traçant la voie à suivre, le gouvernement adoptera un certain nombre de mesures qui sont logiques, du point de vue stratégique, et valables, du point de vue militaire. Les changements qu'elles amèneront auront des répercussions tant à l'échelle du pays qu'à celle de l'Alliance et, collectivement, ils se traduiront par une augmentation sensible et vérifiable de l'efficacité globale des Forces canadiennes. Nous fournirons à la Marine des bâtiments modernes, performants et capables de mener des opérations sur les trois océans qui baignent nos côtes: l'Atlantique, le Pacifique et l'Arctique. Notre capacité d'assurer la surveillance et la défense du territoire canadien sera renforcée. Nos forces terrestres et aériennes désignées pour se déployer en Europe seront concentrées sur le Front central, pour que la contribution du Canada soit crédible et que le soutien des forces soit plus facile. La Réserve sera revitalisée, et ses effectifs, augmentés, afin qu'elle assume un rôle élargi à l'appui de la défense du Canada. Les mesures en question viendront s'ajouter à ce qui se fait déjà et nous permettront, à la longue, d'en arriver, d'une part, à la structure optimale des forces dans les limites des ressources dont nous disposons et, d'autre part, au potentiel militaire voulu pour nous acquitter efficacement de nos engagements. En effectuant ces changements, le Canada assumera mieux ses responsabilités de partenaire au sein de l'OTAN. De plus, il fera preuve d'une attitude plus honnête envers ses alliés, envers ses citoyens et envers les hommes et les femmes des Forces canadiennes qui risquent leur vie pour assurer notre défense.

Un pays baigné par trois océans...

Le Canada est un pays qui a une fière tradition maritime. Les trois océans qui bornent son territoire renferment des ressources naturelles abondantes, que nous commençons à peine à exploiter. Ils assurent en outre des débouchés au commerce international en pleine expansion dont notre bien-être est tributaire.

Stratégiquement, la mer est neutre. Pourtant, en déployant de façon appropriée des forces maritimes suffisamment nombreuses, un pays peut tenir ses adversaires à une distance respectueuse, ce qui donne à son territoire de la «profondeur» du point de vue stratégique. En revanche, un assaillant peut s'approcher par mer d'un territoire où il veut attaquer des cibles données. Les forces maritimes du Canada doivent, par conséquent, être en mesure de contrer de telles manoeuvres, en interdisant à l'ennemi l'accès aux eaux du pays, le cas échéant. Nous devons également contribuer au potentiel maritime collectif de l'Alliance.

L'Atlantique est l'océan d'importance stratégique primordiale pour le Canada et pour ses partenaires de l'OTAN. La dissuasion, particulièrement celle qui s'applique à la menace d'agression de type classique en Europe, exige le maintien des lignes de communications maritimes essentielles, afin qu'il soit possible de réapprovisionner l'Europe occidentale et d'y envoyer des renforts. Pour que l'Atlantique relie, tel un pont, les territoires alliés d'Europe et

d'Amérique, il faut que des forces maritimes en nombre suffisant le sillonnent; autrement, il constitue un véritable fossé entre les deux continents. Nos adversaires jouissent d'un avantage naturel parce qu'il est plus facile de menacer la navigation que d'en assurer la sécurité. Les forces maritimes du Canada — aéronefs, navires de surface et sous-marins — font s'accroître la dissuasion du fait qu'elles contribuent à la protection des lignes de communications maritimes dans l'Atlantique et, du coup, à l'appui de nos forces terrestres.

L'aire de manoeuvre de la Marine soviétique s'accroissant constamment, l'intérêt stratégique de la zone nord-est du Pacifique se fait sans cesse plus évident. D'une part, les lignes de communications maritimes les plus courtes entre l'Amérique du Nord et les principaux pays commerçants du Pacifique occidental ainsi que les routes maritimes qui relient l'Alaska et la côte ouest des États-Unis passent toutes par cette zone. D'autre part, le détroit Juan de Fuca constitue une artère de navigation importante, car il donne accès au Pacifique à partir des ports de l'extrémité sud de la Colombie-Britannique et du Puget Sound; de plus, son embouchure revêt une importance certaine comme point de convergence de la navigation commerciale et de sortie pour les forces navales canadiennes et américaines. Par ailleurs, l'activité des sous-marins soviétiques s'est intensifiée dans la zone nord-est du Pacifique. L'importance stratégique croissante de cette zone, à l'égard de laquelle le Canada assume des responsabilités précises en vertu d'accords bilatéraux conclus avec les États-Unis, fait ressortir la nécessité d'assurer la présence d'une force maritime canadienne plus efficace sur la côte ouest.

Au cours des deux dernières décennies, à la faveur du perfectionnement de la technologie nucléaire, l'Arctique est devenu une zone de manoeuvre pour les sous-marins. Les chenaux profonds qui traversent l'Arctique canadien peuvent servir de passages entre les océans Arctique et Atlantique. En période de tension ou de guerre, des sous-marins soviétiques pourraient essayer de mener des opérations au large des chenaux profonds de l'archipel Arctique canadien en vue d'intercepter les sous-marins des pays membres de l'Alliance à leur entrée dans l'Arctique. En temps de guerre, des forces soviétiques pourraient en outre utiliser ces chenaux pour atteindre des zones de patrouille situées dans l'Atlantique Nord, y compris la mer du Labrador. Compte tenu de ces faits, la Marine canadienne doit être à même d'établir ce qui se passe sous les glaces de l'Arctique canadien et d'y prévenir les intrusions franchement hostiles ou pouvant revêtir un tel caractère.

À l'heure actuelle, la Marine canadienne n'est pas à même de s'acquitter des rôles susmentionnés, lesquels sont indispensables à notre sécurité et à notre souveraineté. Au dire de certains, il suffirait de mouiller des mines pour écarter la menace que présentent les sous-marins. Or, le Canada n'a ni stocks de mines ni infrastructure pour la guerre des mines. De plus, les pays occidentaux ne possèdent pas de mines conçues spécialement pour être utilisées dans l'Arctique. De tels engins pourraient être achetés, mais ils coûtent cher et, vu leur fonction spécialisée, leur emploi ne serait ni polyvalent ni rentable. Et même si nous en achetions, des questions importantes subsisteraient: Comment mouiller des mines dans des chenaux englacés? Comment exercer un contrôle suivi sur les mines en place, compte tenu du fait qu'elles risqueraient à tout moment d'être entraînées par les glaces? Serait-il possible de les enlever, le cas échéant, en application des Conventions de La Haye signées en 1907? Un gouvernement canadien, quel qu'il soit, pourrait-il prendre délibérément le risque de couler un navire ami ou neutre?

Nous n'avons guère avantage à utiliser les mines à des fins défensives dans l'océan Arctique, mais un ennemi pourrait faire un emploi offensif efficace de tels engins dans les eaux canadiennes situées plus au sud. En temps de guerre,

Sections de la coque de la première frégate canadienne de patrouille actuellement assemblées, à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), selon des procédés modernes de construction modulaire.

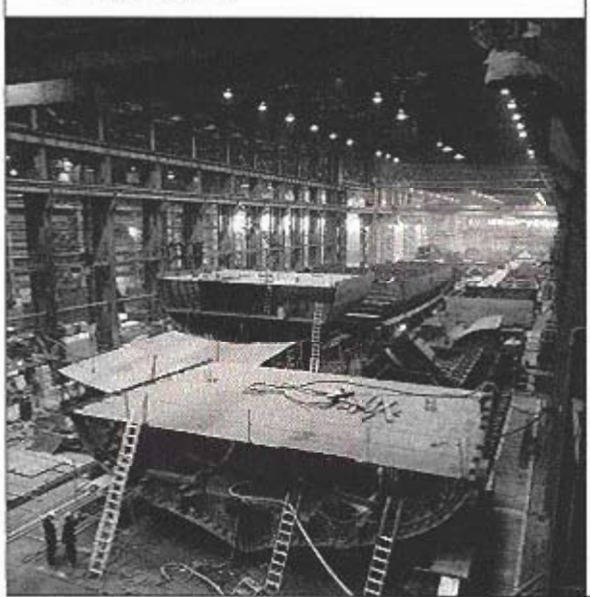

des mines mises en place par des navires, des sous-marins ou des aéronefs ennemis risqueraient fort de perturber ou de paralyser la navigation à destination ou en provenance des ports canadiens et dans les eaux intérieures du pays. Le Canada ne possédant aucun moyen efficace de déminage, ces engins, même en petit nombre, pourraient bloquer un port ou une voie de navigation. Il serait facile de poser des mines modernes à la dérobée, immédiatement avant le déclenchement d'hostilités, en vue de les mettre en activité au moment opportun. La nécessité de remédier à notre incapacité de faire face à cette menace s'impose.

Les zones qui présentent un intérêt maritime pour le Canada sont vastes, et nos ressources, limitées. Il n'existe aucun système qui puisse répondre, à lui seul, à tous nos besoins maritimes. Les aéronefs, les navires et les sous-marins offrent chacun des avantages particuliers qu'il faut combiner de sorte que ces ressources se soutiennent les unes les autres au sein d'une force maritime efficace et équilibrée. Nos navires de guerre actuels sont désuets et ils sont trop peu nombreux pour remplir les tâches qui leur incombent en ce moment et, à plus forte raison, celles qui sont prévues pour les quinze prochaines années. Par conséquent, le gouvernement appliquera un vigoureux programme de modernisation de la Marine. Ce programme aura pour but de donner aux Forces une plus grande souplesse, d'établir un meilleur équilibre entre les ressources aéronavales, sous-marines et de surface, et de faire mener aux forces navales canadiennes des opérations dans les océans Atlantique, Pacifique et Arctique.

Pour arriver à constituer une telle flotte, nous poursuivrons les programmes en cours et en entreprendrons de nouveaux. Nos quatre destroyers les plus modernes, soit ceux de classe *TRIBAL* (dont l'acquisition date tout de même d'une quinzaine d'années en moyenne), font maintenant l'objet d'une modernisation dans le cadre d'un programme annoncé en juin 1985. Grâce aux programmes de modernisation, nos groupes opérationnels de guerre anti-sous-marine auront une capacité de défense aérienne de zone et des moyens de commandement et de contrôle à la fine pointe du progrès, et nos destroyers (*ALGONQUIN*, *ATHABASKAN*, *HURON* et *IROQUOIS*) conserveront leur efficacité opérationnelle jusqu'après la fin du siècle.

Pour que soit renforcé notre potentiel maritime dans l'Atlantique et dans le Pacifique, le programme de remplacement des navires de guerre de surface sera prolongé; ainsi, six autres frégates viendront s'ajouter aux six frégates canadiennes de patrouille dont la construction est en cours. Ces bâtiments seront dotés d'hélicoptères modernes, ce qui leur permettra de poursuivre les sous-marins plus rapidement et sur une plus grande distance. Comme les hélicoptères *Sea King* actuellement en service arrivent à la fin de leur vie utile, le processus de sélection d'un nouvel aéronef embarqué devant être fabriqué au Canada a été entrepris. Enfin, pour nous assurer que nos ports et nos voies de navigation demeurent ouverts, nous ferons l'acquisition de bâtiments et de matériel de lutte contre les mines.

Il est essentiel d'assurer une surveillance sous-marine dans les trois océans pour observer les mouvements de sous-marins qui pourraient se montrer hostiles. On accordera donc une importance accrue à la détection sous-marine: on poursuivra la mise au point de systèmes sonar canadiens, on fera l'acquisition de remorqueurs de réseaux destinés à fournir une capacité de surveillance de zone dans le nord-est du Pacifique et dans le nord-ouest de l'Atlantique et l'on installera des systèmes sonar fixes dans l'Arctique canadien.

Les sous-marins nous sont indispensables pour satisfaire à nos besoins actuels et prévisibles en matière de surveillance et de contrôle sur de grandes distances, tant dans l'Atlantique et le Pacifique que dans l'Arctique. Les sous-

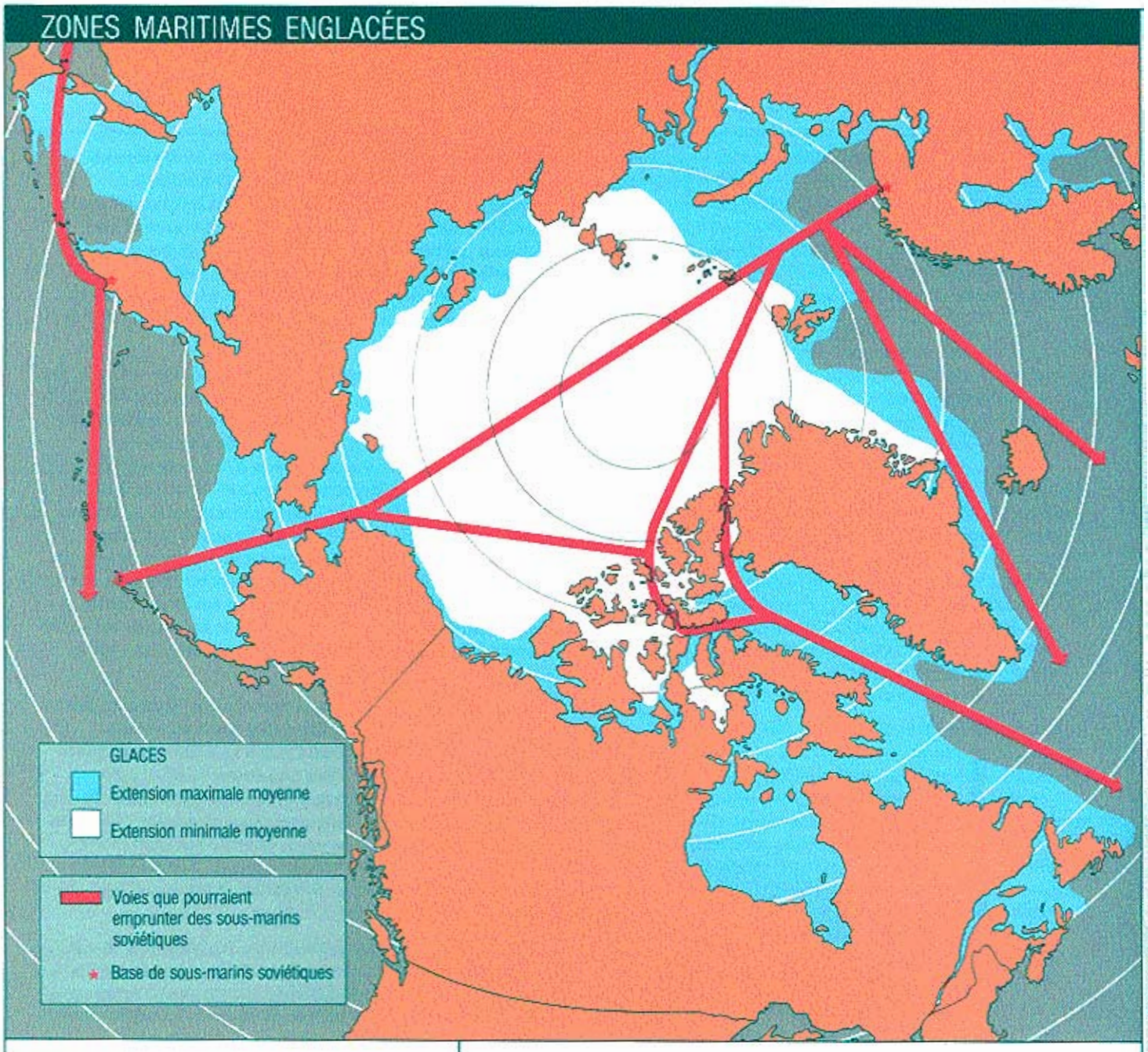

Les sous-marins nucléaires soviétiques peuvent atteindre l'Atlantique et le Pacifique en passant sous la calotte glaciaire de l'Arctique.

marins à propulsion nucléaire (SSN) constituent un moyen de guerre anti-sous-marine aux capacités uniques. Contrairement au sous-marin diesel, le SSN peut naviguer à grande vitesse durant de longues périodes; il peut donc arriver dans sa zone de patrouille opérationnelle plus vite et y rester plus longtemps. Il peut également passer plus rapidement d'une zone à une autre, au gré des besoins changeants. Fondamentalement, le SSN est fait pour manoeuvrer, tandis que le sous-marin diesel est fait pour tenir une position. Vu l'étendue des trois océans dans lesquels le Canada doit assurer une présence navale et l'endurance illimitée et la souplesse des SSN, le gouvernement a décidé de faire l'acquisition d'une flotte de sous-marins à propulsion nucléaire, en vue d'accroître l'efficacité globale de la Marine canadienne.

Par leur seule présence, les sous-marins à propulsion nucléaire peuvent empêcher un adversaire d'utiliser les zones maritimes où ils se trouvent. Ils constituent, aujourd'hui et pour un avenir prévisible, le seul moyen éprouvé de mener des opérations prolongées sous les glaces. Grâce à l'acquisition de 10 à 12 de ces sous-marins, il nous sera possible d'assurer une présence sous-marine

permanente dans les zones à l'égard desquelles le Canada assume une responsabilité, dans le nord-est du Pacifique, dans l'Atlantique Nord et dans l'Arctique canadien. Dans ces zones, ils auront essentiellement le même rôle que celui qui est actuellement assigné à nos sous-marins diesel. L'acquisition de SSN constitue le meilleur moyen de nous doter du potentiel opérationnel requis dans les vastes océans que sont le Pacifique et l'Atlantique. Le SSN est le seul type de bâtiment capable d'assurer surveillance et contrôle dans l'océan Arctique et dans les eaux canadiennes prises par les glaces, dans le Nord canadien. Les SSN s'ajouteront aux aéronefs, destroyers et frégates pour manifester concrètement la détermination du Canada à s'opposer aux menaces dans ces trois océans. Une force sous-marine aussi performante, importante et souple contribuera à redonner à la Marine l'efficacité voulue et à la préparer à répondre aux besoins maritimes du Canada bien au-delà du tournant du siècle.

L'acquisition de sous-marins à propulsion nucléaire a fait l'objet d'un examen approfondi sous les rapports du coût d'achat et de la proportion de navires de

COMPOSITION DES FLOTTES

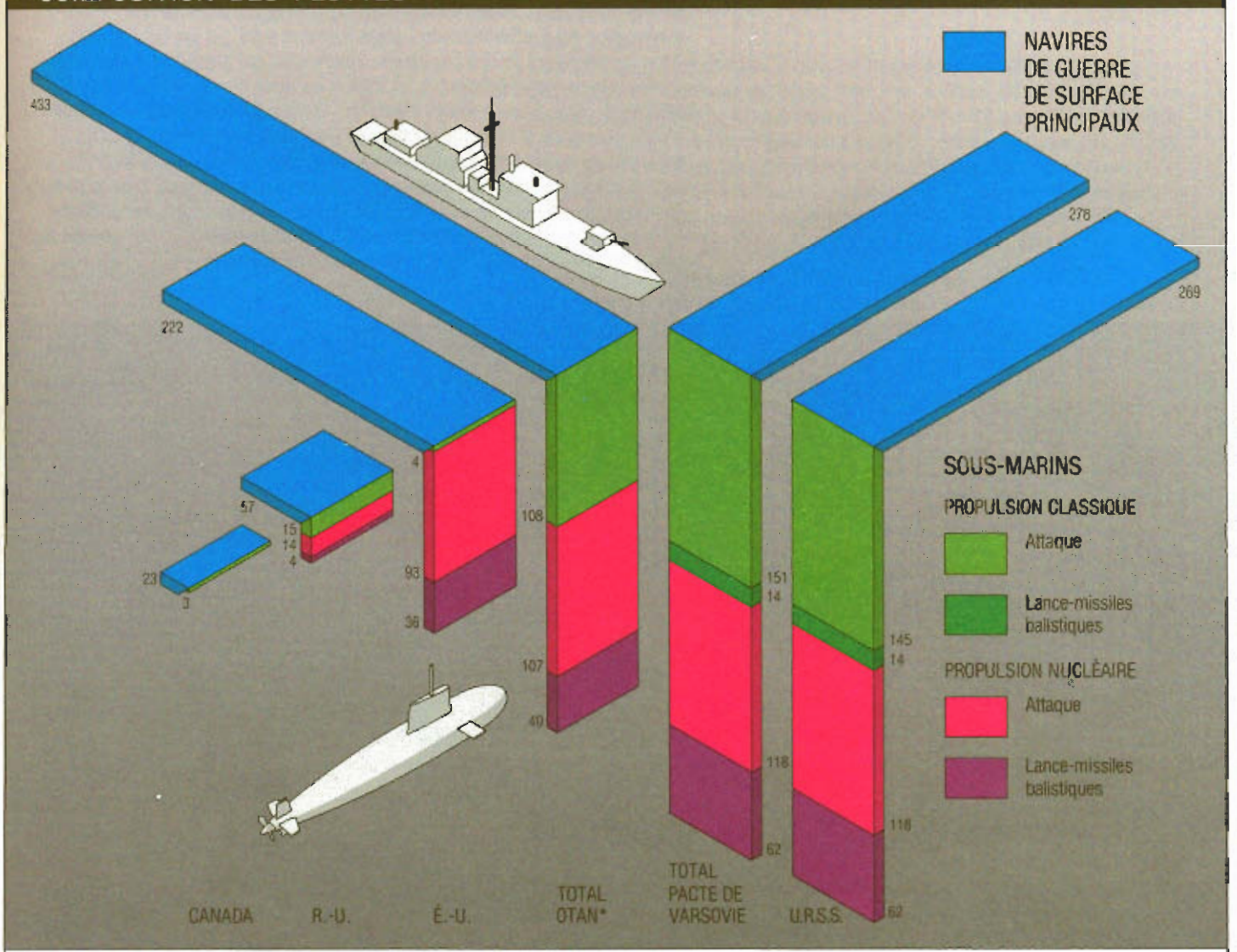

Source: *The Military Balance, 1986-87*, Institut international d'études stratégiques.

* À l'exclusion de l'Espagne et de la France, qui ne font pas partie de la structure militaire intégrée de l'OTAN. La France possède 46 navires de guerre de surface principaux et 23 sous-marins (6 SSBN, 2 SSN et 15 classiques). L'Espagne possède 23 navires de guerre de surface principaux et 8 sous-marins classiques.

surface et de sous-marins que doit compter la flotte. Le prix unitaire du type de SSN qui serait adapté aux besoins du Canada est comparable à celui d'une frégate antiaérienne, mais supérieur à celui d'un sous-marin diesel. Toutefois, il en coûterait à peu près le même prix d'acheter de nouveaux sous-marins diesel pour remplacer ceux qui sont actuellement en service et de se procurer une troisième série de frégates antiaériennes que de réaliser un programme prévoyant l'acquisition de 10 à 12 sous-marins à propulsion nucléaire au cours des 20 prochaines années. Le SSN est considéré comme l'achat le plus avantageux pour la Marine, parce qu'il s'agit d'une plate-forme anti-sous-marine pouvant mener des opérations dans les trois océans qui nous intéressent. La force maritime ainsi constituée sera plus équilibrée, même si elle comptera un peu moins de navires.

La technologie appliquée aux sous-marins à propulsion nucléaire est parfaitement au point et extrêmement sécuritaire. La moitié des sous-marins d'attaque de l'OTAN sont à propulsion nucléaire, et la proportion est à peu près la même pour ceux de l'Union soviétique. À l'heure actuelle, la conception des navires de guerre à propulsion nucléaire et des réacteurs dont ils sont dotés répond à des normes extrêmement rigoureuses, et leur exploitation est confiée à des équipages bien entraînés qui appliquent à la lettre les consignes établies. La Marine américaine, qui possède des navires de ce type depuis trente-quatre ans, n'a connu aucun accident nucléaire, même après que les réacteurs installés à bord des navires ont accumulé plus de 3 000 années de service. Il en est de même pour les sous-marins nucléaires britanniques et français à propulsion nucléaire- leur conception et leur exploitation ne comportent, autant que l'on sache, aucun risque. Dans le cadre du programme d'acquisition de sous-marins canadiens à propulsion nucléaire, on imposera des normes et des méthodes de contrôle similaires, notamment de stricts critères nationaux d'homologation et d'exploitation.

Destroyer de classe *TRIBAL* à la suite du programme de modernisation, vu par un artiste

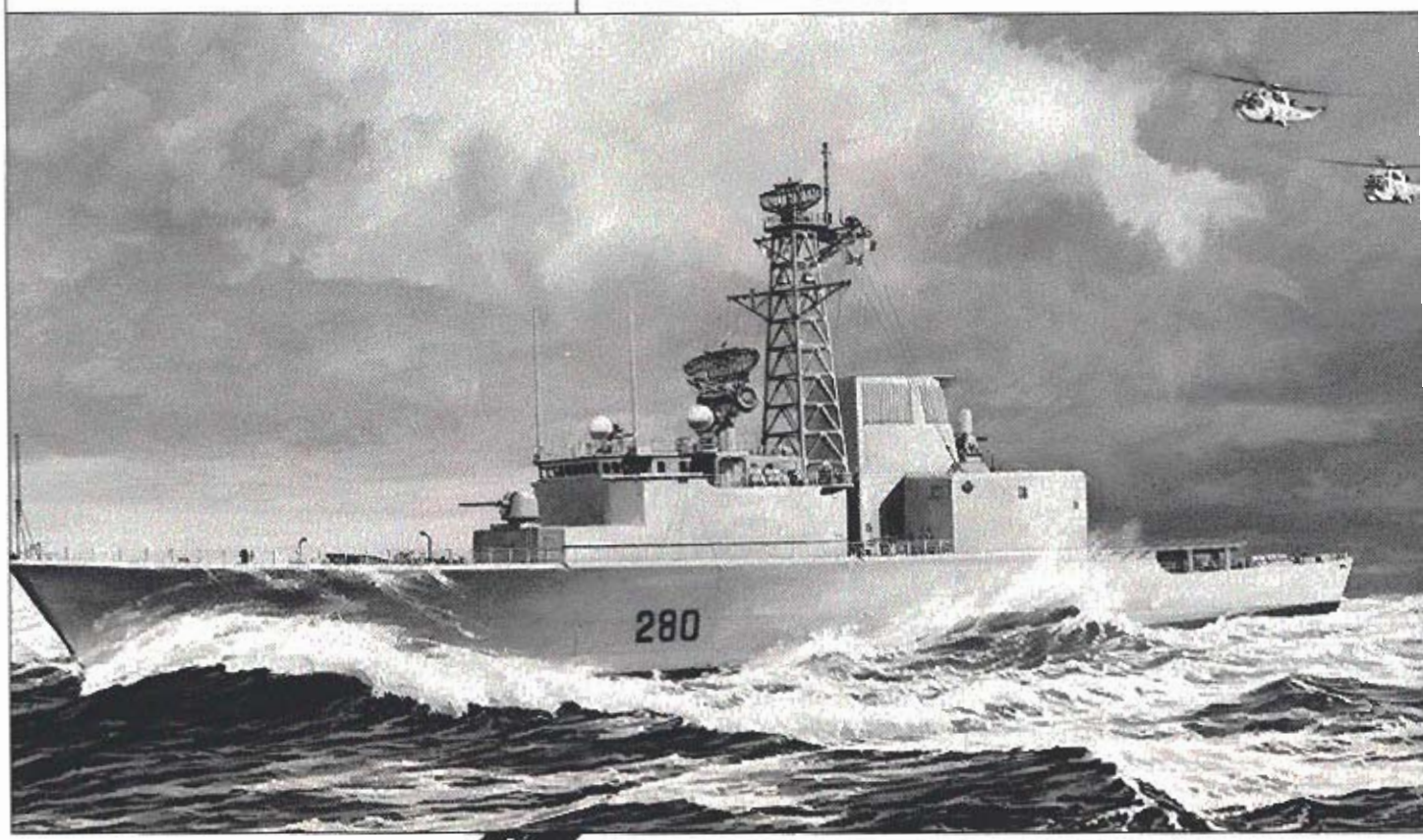

Les sous-marins à propulsion nucléaire dont nous ferons l'acquisition ne seront pas dotés d'armes nucléaires. En nous procurant de tels sous-marins, nous ne dérogerons ni à la position que nous avons adoptée au sujet de la non-prolifération des armes nucléaires ni à nos lois et règlements sur la protection de l'environnement. Il est probable que ces sous-marins seront d'un modèle identique à celui de sous-marins actuellement en service dans les forces navales d'un de nos partenaires; toutefois, comme la construction s'effectuera au Canada, nous aurons la chance de pouvoir compter sur l'apport de l'industrie nucléaire canadienne, dont la compétence n'est plus à prouver et dont la tradition de sécurité est enviable.

En faisant l'acquisition, par étapes, de sous-marins à propulsion nucléaire, de dispositifs de surveillance sous-marine, de 12 frégates de patrouille et d'aéronefs embarqués modernes, en modernisant les destroyers de classe *TRIBAL* et en se dotant d'une capacité de lutte contre les mines, le Canada se donnera une Marine crédible, capable d'observer ce qui se passe dans les trois océans qui baignent le pays et de dissuader un adversaire éventuel de s'y aventurer.

Surveillance

Les Forces canadiennes assurent la surveillance des zones aériennes, terrestres et maritimes ressortissant au Canada à des fins de détection et d'évaluation des activités ennemies et de défense contre ces dernières. La surveillance constitue une affirmation de la souveraineté du Canada et contribue à garantir la sécurité nationale et collective. Vu l'étendue de notre territoire et les ressources limitées qui peuvent être affectées à sa protection, il faut, pour exercer une surveillance efficace sur celui-ci, faire un emploi ingénieux des nouvelles technologies.

En ce qui a trait à la protection contre la menace aérienne, il y a longtemps que nous considérons le continent nord-américain comme une entité stratégique unique et que nous coopérons avec les États-Unis, au sein du NORAD, pour ce qui touche la détection et l'évaluation d'attaques aériennes et la défense contre celles-ci. Nous avons récemment entrepris, avec les États-Unis comme partenaires, le Programme de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord. Celui-ci amènera une amélioration sensible de notre potentiel d'identification et d'interception d'aéronefs et de missiles de croisière à la périphérie du continent. En effet, des systèmes radar modernes assureront la détection et la poursuite des avions intrus pour que nos chasseurs tactiques puissent les identifier et, s'il y a lieu, les intercepter.

Le Programme de modernisation du système de défense aérienne de l'Amérique du Nord prévoit la mise en place de plusieurs nouveaux systèmes radar, dont le Système d'alerte du Nord. Ce dernier, qui est destiné à remplacer le réseau d'alerte avancée, s'étendra de l'Alaska au Labrador en passant par l'Arctique canadien à la hauteur du 70e parallèle environ, puis longera la côte est. Il comprendra des radars à longue portée dont l'exploitation exige un personnel minimal et des radars de couverture complémentaire à courte portée, sans personnel. De plus, des radars transhorizon à réflexion troposphérique assureront, depuis les États-Unis, la détection et la poursuite à une très grande distance des côtes est et ouest du continent et vers le sud. Les radars qui font partie du réseau CADIN/Pinetree sont désuets et, pour la plupart, ils ne sont plus nécessaires. Afin de compléter et de moderniser la couverture radar de l'espace aérien côtier, on envisage de conserver trois stations sur la côte est et une station sur la côte ouest et d'installer d'autres radars le long de la côte ouest et de la péninsule d'Alaska.

Les autres éléments du système de surveillance de l'espace aérien, c'est-à-dire le Centre de contrôle des opérations de la Région canadienne du NORAD, les chasseurs *CF-18* et le matériel de communication connexe, sont tous englobés

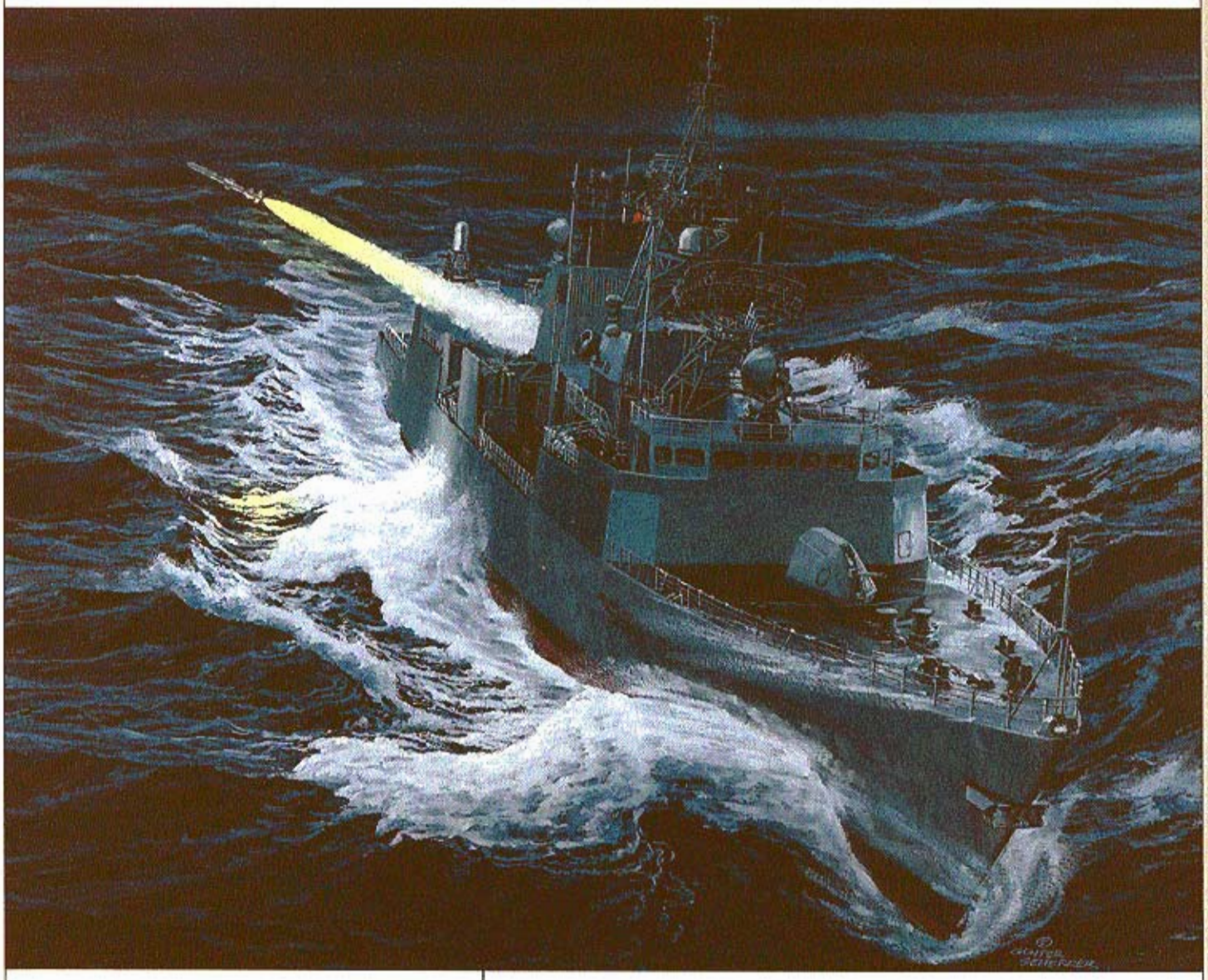

Illustration de la nouvelle Frégate canadienne de patrouille.

dans le programme de modernisation. Par ailleurs, cinq aérodromes situés dans le Nord seront remis en état afin de servir d'emplacements avancés d'opérations pour les intercepteurs venant de Cold Lake et de Bagotville. Comme cela a été annoncé récemment, ces nouveaux emplacements seront aménagés à Yellowknife, Inuvik, Rankin Inlet, Kuujjuaq et Iqaluit. Des préparatifs en vue des travaux de construction seront entrepris dans ces localités au cours de l'été, et les travaux proprement dits débuteront en 1990. En outre, d'autres aérodromes seront remis en état afin de servir de bases opérationnelles de dispersion aux avions AWACS (système aéroporté d'alerte et de contrôle). Nous sommes en train d'augmenter le nombre des membres des Forces canadiennes qui occupent certains postes au sein du NORAD, notamment dans les emplacements de radars transhorizon à réflexion troposphérique et au sein d'équipages d'avions AWACS américains, éléments du NORAD dont les États-Unis ont assuré seuls le financement. Nous conserverons, dans notre flotte de *CF-18*, le nombre d'appareils qui était prévu et nous armerons ces derniers convenablement. Nous projetons également de participer à des recherches sur les systèmes de défense aérienne de l'avenir dans le cadre de l'Initiative de défense aérienne des États-Unis.

Grâce à la mise en oeuvre des programmes maritimes dont il a été précédemment question, notre capacité de surveillance maritime et sous-marine sera grandement accrue. Pourtant, même les ressources navales ainsi acquises ne suffiront pas pour surveiller tout le long de l'année les trois océans qui baignent notre territoire. À l'heure actuelle, nos moyens de surveillance sont limités, à cause du petit nombre d'avions patrouilleurs à grand rayon d'action que nous possédons. De plus, la durée de vol que rend possible une flotte de 18 *Aurora* est insuffisante. Sur la côte de l'Atlantique, nos quatorze *Aurora* suffisent à peine à assurer une surveillance efficace. Sur la côte du Pacifique, la surveillance assurée par seulement quatre *Aurora* laisse beaucoup à désirer. La surveillance que nous exerçons dans l'Arctique a augmenté, mais nous ne pouvons encore y mener qu'une opération de patrouille d'une durée de trois jours toutes les trois semaines environ. Pour remédier à cette situation, nous devrons nous procurer au moins six autres patrouilleurs à grand rayon d'action et nous moderniserons notre flotte d'avions à rayon d'action moyen *Tracker*.

Notre potentiel de détection, de poursuite et d'identification à l'égard d'activités pouvant constituer une menace, qu'elles se déroulent sur terre ou

PLAN DE SURVEILLANCE AUX FINS DE LA DÉFENSE AÉRIENNE

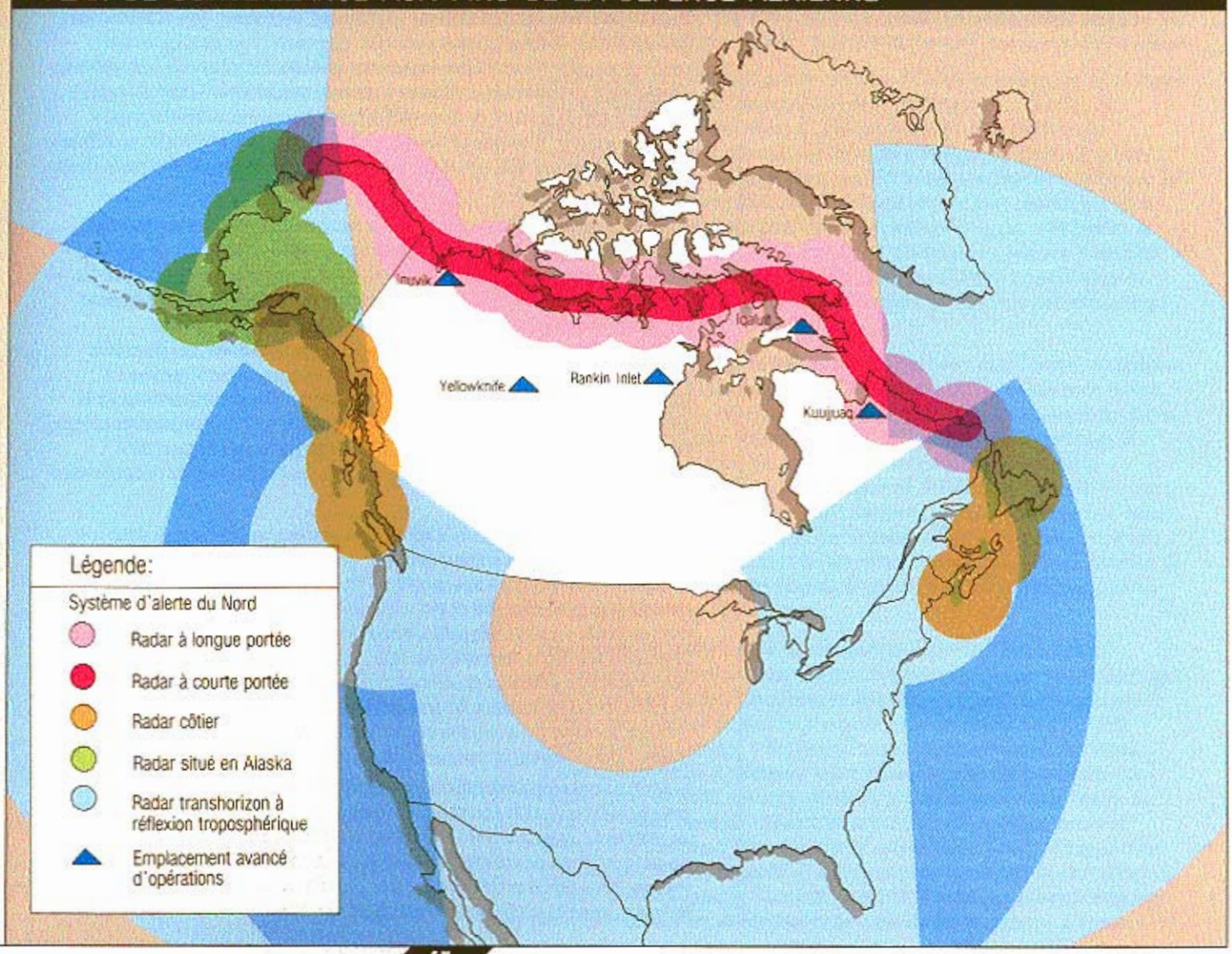

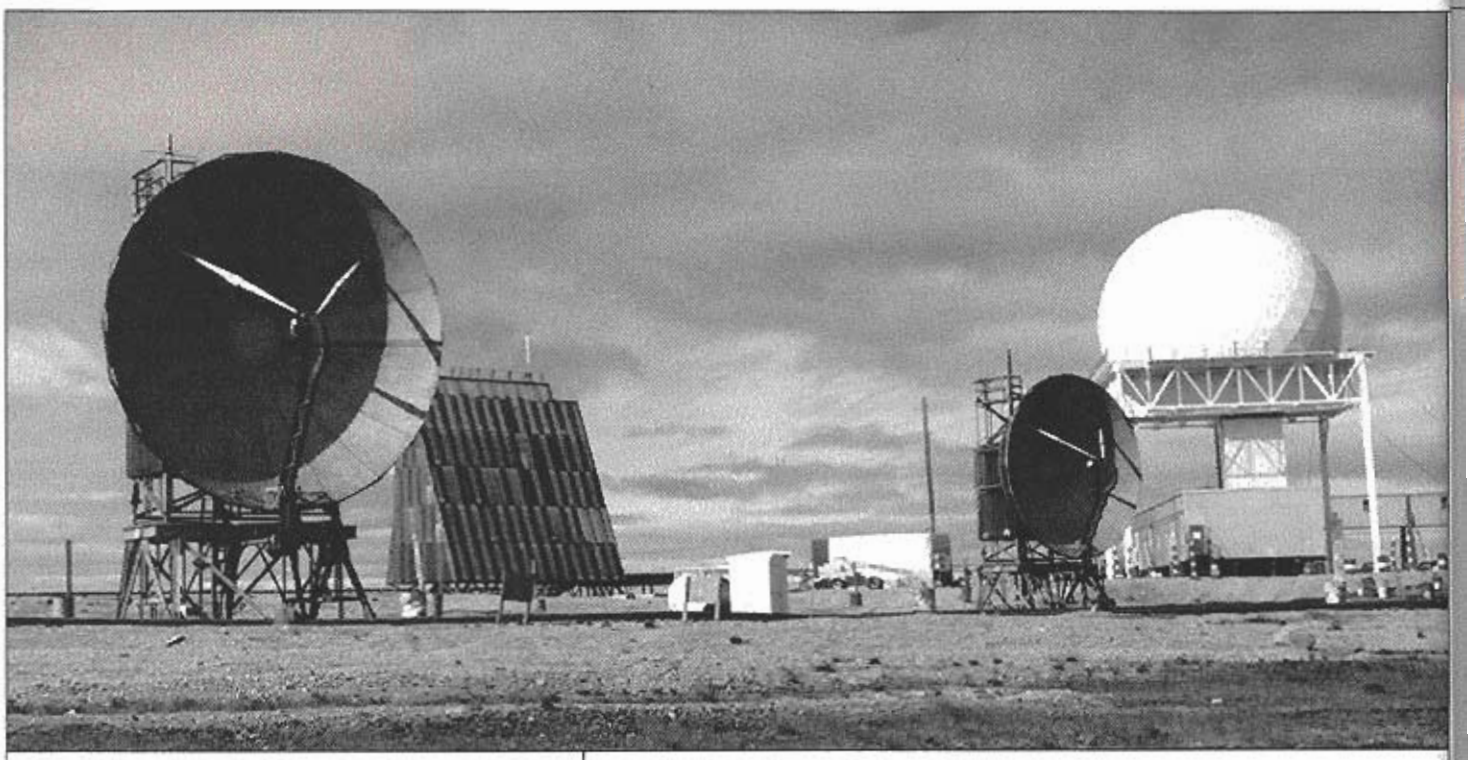

Une des stations radar construites dans l'Arctique qui seront modernisées pour faire partie du Système d'alerte du Nord.

en mer, est limité tant par la faible importance numérique de nos forces que par les moyens technologiques dont elles disposent. Il se peut qu'à court terme, nous parvenions à faire augmenter considérablement notre potentiel de surveillance en installant des radars à antenne synthétique à bord d'aéronefs actuellement en service; ce dispositif offre de grandes possibilités pour la surveillance tout temps de cibles dites «de surface». Nos centres de recherches pour la défense ont déjà entrepris, de concert avec l'industrie, l'examen de ces possibilités.

Lorsqu'on songe à la fin du siècle et aux années ultérieures, il apparaît que l'espace sera exploité sans cesse davantage à l'appui d'objectifs de défense nationale. Les priorités du Canada en matière d'activités spatiales ayant des fins militaires — surveillance, communications, navigation et recherche et sauvetage — découlent de sa situation géographique. Des comités parlementaires du Sénat et de la Chambre ont recommandé, ces dernières années, que le Canada mette en oeuvre un programme spatial national à caractère militaire. Le ministère de la Défense nationale est conscient de la nécessité d'harmoniser ses efforts dans le domaine de l'espace avec les projets canadiens à caractère civil, entrepris tant au gouvernement que dans l'industrie, afin de mettre pleinement à profit les possibilités de coopération et de soutien mutuel.

Le Canada envisagera la possibilité d'employer des systèmes basés dans l'espace pour satisfaire à bon nombre de ses besoins en matière de surveillance. Les systèmes de ce type s'annoncent un moyen d'exercer une surveillance beaucoup plus efficace sur ce qui se passe sur terre et sur mer. Certes, leur mise au point présente des difficultés techniques, mais ils finiront par remplacer les radars terrestres qui font partie du Système d'alerte du Nord pour fournir un potentiel de détection adéquat à opposer aux forces de bombardiers et de missiles de croisière de l'avenir. Seule la surveillance depuis l'espace permettra d'assurer la couverture de la totalité du territoire canadien et des espaces aériens et maritimes contigus.

Les Forces canadiennes utilisent des satellites pour les communications et pour la recherche et le sauvetage. Un programme prévoyant la mise en service de matériel compatible avec le Système mondial de détermination de la position, système de conception américaine qui fournit des renseignements extrêmement précis pour la navigation, est déjà en cours. Le ministère de la Défense nationale mène des recherches sur les communications en bande

millimétrique par satellite en vue d'augmenter le volume et d'accroître la sécurité des renseignements transmis. Il a aussi lancé un grand programme quinquennal de recherches sur l'emploi de radars sur plates-formes spatiales pour la détection et la poursuite d'aéronefs et de missiles de croisière. Dans le cadre de ce programme, des entreprises canadiennes bien connues dans le domaine de l'aérospatiale ont déjà mené deux études de conception et de faisabilité. De plus, le Canada prendra part, de concert avec d'autres pays alliés, aux expériences américaines TEAL RUBY sur la surveillance infrarouge depuis l'espace. En ce moment, nous collaborons avec les États-Unis, par l'entremise du Groupe de travail conjoint sur la technologie de pointe pour la défense aérospatiale, en vue d'établir quel type de technologie de pointe conviendra à nos besoins futurs en matière de défense.

S'il ressort des études menées au Canada et aux États-Unis que l'emploi de radars sur plates-formes spatiales est possible, pratique et d'un prix accessible, le Ministère devra affecter, au cours des 15 prochaines années, d'importantes ressources à la mise en place d'un système de surveillance depuis l'espace aux fins de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Le Canada devra décider, d'ici cinq à dix ans, s'il y a lieu soit d'exploiter conjointement avec les États-Unis un système radar basé dans l'espace, soit de mettre au point un système canadien, si la coopération se révélait impossible. Si nous renoncions à relever ce défi, nous risquerions d'avoir à laisser aux États-Unis le soin d'assurer la surveillance de notre espace aérien.

La participation du Canada aux activités du NORAD en matière de surveillance des objets spatiaux s'est amorcée lors de l'installation d'un système de poursuite optique *Baker-Nunn* à Cold Lake en 1961. Nos systèmes de poursuite, maintenant désuets, sont en train d'être progressivement retirés du service. Il serait néanmoins prudent que le Canada continue de s'intéresser de près à la surveillance spatiale, vu l'emploi de plus en plus courant qui est fait de l'espace à des fins aussi bien civiles que militaires et, par conséquent, la présence d'un nombre sans cesse croissant d'objets dans l'espace. C'est pour cette raison que nous examinerons les choix qui s'offrent à nous en vue de poursuivre nos activités dans ce domaine après la fermeture des installations existantes.

En ce qui a trait à la mise au point des systèmes basés dans l'espace ou utilisant l'espace, le Canada continuera de collaborer avec les États-Unis et de mettre frais, responsabilités, expérience et technologies en commun avec eux, comme il le fait depuis presque 30 ans au sein du NORAD. Dans le domaine de la défense aérienne, la nature et le coût de la technologie ont prouvé la pertinence d'accords bilatéraux en matière de défense continentale. Il y a lieu de maintenir cette tradition en ce qui concerne la défense aérospatiale. Nous prévoyons donc continuer de collaborer avec les États-Unis pour tout ce qui touche la détection lointaine et la surveillance servant à la défense aérienne de l'Amérique du Nord, que les dispositifs choisis pour ce faire soient basés sur terre, dans les airs ou dans l'espace.

Les programmes américains et soviétiques de recherches sur la défense stratégique et l'incertitude que ces derniers font naître quant aux rapports qui existeront entre les aspects offensif et défensif de l'équilibre nucléaire ont exercé une influence de plus en plus grande sur les attitudes à l'égard de l'exploitation de l'espace à des fins militaires. Pareilles considérations ne devraient cependant pas éclipser le fait suivant: quelle que soit l'issue des recherches et du débat sur cette question, le Canada aura encore besoin de moyens d'exercer une surveillance et un contrôle efficaces sur les zones aériennes, maritimes et terrestres qui lui ressortissent. Une telle capacité est indispensable à la souveraineté et à la sécurité de notre pays. Notre examen de la question vise à appuyer l'atteinte de ce but et cadre parfaitement avec nos politiques en matière de sécurité et de contrôle des armements. L'espace n'est

pas la chasse gardée des superpuissances et ne devrait pas l'être non plus. Nous avons l'intention d'utiliser l'espace lorsque cela peut servir notre objectif en matière de défense ou d'autres objectifs nationaux, tout en respectant nos obligations internationales.

Défense territoriale

Les obligations des Forces canadiennes ne se bornent pas à la détection et à l'évaluation de toute activité constituant une menace ou un acte d'hostilité. La défense exige en effet qu'on soit en mesure d'opposer la force à la force. Des escadrons de chasseurs, dotés d'appareils *CF-18*, offrent cette capacité dans les airs, tandis que des ressources navales en feront autant en mer. Nous devons aussi disposer des forces terrestres appropriées pour rendre manifestes la présence et l'autorité du Canada sur son territoire ainsi que sa capacité de le défendre avec efficacité, en temps de paix, et pour défendre le pays contre les incursions et les opérations de sabotage, en temps de guerre.

Le Canada a besoin de forces terrestres (réunissant des membres de la Force régulière et des réservistes) qui soient bien entraînées et bien équipées pour protéger les points vitaux militaires et pour se déployer rapidement afin de faire face aux menaces et ce, n'importe où au pays. Les forces terrestres actuelles ne sont pas en mesure de satisfaire à ces exigences. Exception faite du Régiment aéroporté du Canada, qui a une capacité d'intervention rapide, et des *Canadian Rangers*, qui assurent une surveillance utile mais limitée dans l'Arctique, le Canada ne dispose pas des moyens voulus pour mener à bien les tâches susmentionnées; il lui faudrait plus de personnel entraîné et de matériel approprié qui soient affectés spécialement à ces tâches.

Pour corriger la situation, nous créerons des brigades supplémentaires, principalement à partir de la Réserve, afin d'accroître la capacité qu'ont les forces terrestres de mener des opérations de défense du Canada. Nous mettrons également sur pied une force de garde, dont les membres recevront une formation minimale, en vue de défendre des emplacements militaires d'importance vitale. Ces formations viendront compléter l'actuelle Force d'opérations spéciales; elles seront organisées, aux fins du commandement, du contrôle et du soutien, selon une structure de force opérationnelle et seront dotées de nouveau matériel. De plus, l'effectif des *Canadian Rangers* sera augmenté, et le matériel mis à leur disposition sera amélioré.

Enfin, nous établirons au cours des années quatre-vingt-dix un centre d'entraînement dans le nord du Canada pour faire en sorte que les forces chargées d'assurer la défense du pays soient constamment prêtes au combat. Nous cherchons un emplacement qui réunisse toutes les qualités essentielles à l'atteinte de nos visées militaires et au soutien des activités d'instruction maritime, terrestre et aérienne en milieu arctique. Dans le choix de l'emplacement du centre, on prendra en considération les vues exposées par les autochtones, la possibilité d'utiliser des installations existantes et les fins auxquelles servent les terrains locaux.

En application des accords canado-américains de défense, nous continuerons de situer la menace dite «classique» dans le contexte élargi de l'Amérique du Nord; à cette fin, des forces maritimes, terrestres et aériennes du Canada participeront à des opérations et à des exercices interalliés.

Consolidation en Europe

À l'heure actuelle, les engagements militaires du Canada en Europe sont éparpillés dans deux régions très éloignées l'une de l'autre. Le 4e Groupe-brigade mécanisé du Canada et le 1er Groupe aérien du Canada sont basés dans le sud de la République fédérale d'Allemagne (R.F.A.), tandis que le Groupe-brigade canadien transportable par air et par mer (CTAM) et deux escadrons de chasseurs de renfort à déploiement rapide, qui sont basés au Canada, sont désignés pour se déployer en Norvège septentrionale en cas de crise.

Le Canada s'est aussi engagé à détacher un groupe-bataillon auprès de la Force mobile (Terre) du Commandement allié en Europe (CAE) (AMF(L)) et un escadron de chasseurs auprès de la Force mobile (Air) du CAE (AMF(A)), éléments qui sont tous deux basés au Canada et qui sont destinés à être déployés dans la région septentrionale de l'OTAN. Ce dernier élément est l'un des deux escadrons de renfort à déploiement rapide que nous nous sommes engagés à envoyer dans le nord de la Norvège, comme cela a été mentionné ci-dessus. Au cours des deux dernières années, le Canada a augmenté d'environ 1 500 le nombre de militaires canadiens affectés en Europe, et ce nombre s'élèvera encore à la suite d'améliorations comme la mise en place de moyens de défense aérienne à basse altitude.

Il apparaît clairement, depuis quelque temps déjà, qu'une telle dispersion de nos forces terrestres et aériennes sur le continent européen atténue la valeur de précieuses ressources de combat et qu'il serait extrêmement difficile, en cas d'hostilités, d'assurer depuis le Canada le soutien et le maintien en mission de ces forces qui nous permettent de respecter les engagements que nous avons pris envers l'Europe. Nous sommes donc contraints de maintenir des lignes de communications très éloignées les unes des autres et pour lesquelles nous manquons de moyens de transport stratégique. Nous manquons aussi de formations logistiques et médicales de théâtre pour soutenir ces forces et respecter nos engagements. Le déploiement du Groupe-brigade CTAM dans le nord de la Norvège pose de très graves problèmes. En effet, cette force mettrait quelques semaines à arriver en Norvège, ce qui rend douteux son déploiement en temps opportun. De plus, elle est incapable de faire face à une opposition armée au moment de son débarquement et, une fois déployée, elle serait extrêmement difficile à renforcer et à réapprovisionner, particulièrement après le déclenchement d'hostilités. Il s'ensuit que, même s'il se déployait sans difficulté, le Groupe-brigade risquerait de se trouver rapidement dans une situation intenable.

Le renforcement et le réapprovisionnement de nos escadrons de chasseurs qui sont désignés pour se déployer dans le nord de la Norvège posent des difficultés similaires. Il est vrai que ces escadrons peuvent se déployer rapidement et s'acquitter efficacement des missions qui leur sont confiées; toutefois, comme ils forment une force peu nombreuse, il serait beaucoup plus utile de les intégrer à un ensemble de forces aériennes concentrées dans les lieux où nous avons déjà investi beaucoup pour mettre en place des installations de soutien à grande capacité de survie qui sont adaptées aux besoins particuliers des *CF-18*.

Pour que ces engagements concernant la Norvège septentrionale soient respectés pleinement et efficacement, les lacunes susmentionnées devraient être comblées, ce qui ne pourrait être fait qu'à grands frais. Si nous ne prenions pas les mesures voulues, nos adversaires ne manqueraient pas de s'en rendre compte, et nos engagements seraient de peu d'utilité comme contribution à la dissuasion.

Le gouvernement du Canada en est donc arrivé à la conclusion que la consolidation de ses engagements dans le sud de la République fédérale d'Allemagne constitue le meilleur moyen d'accroître la crédibilité, l'efficacité et la capacité de soutien de sa contribution à la défense collective en Europe. La consolidation nous permettra d'atténuer, sans toutefois les éliminer, les graves problèmes de soutien logistique et médical que posent nos engagements actuels; elle garantira la présence en Europe d'une force canadienne opérationnelle, reconnue et pouvant être soutenue, à laquelle faire appel en cas de besoin.

Des membres de la Force d'opérations spéciales s'entraînent avec les *Canadian Rangers* dans l'extrême Arctique.

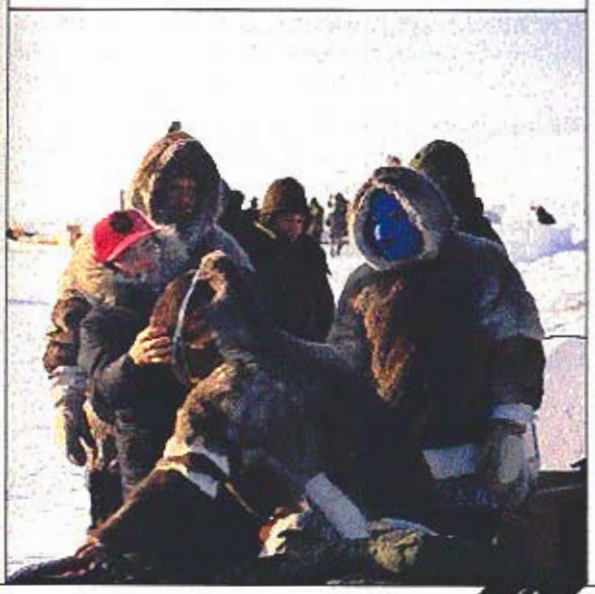

Un char canadien *Leopard C1* lors de manœuvres en République fédérale d'Allemagne.

Par conséquent, le Groupe-brigade CTAM basé au Canada sera dorénavant désigné pour se déployer sur le Front central plutôt qu'en Norvège septentrionale; ainsi, l'Armée canadienne pourra, en temps de crise, faire intervenir sur ce front une force de l'envergure d'une division. Ce changement se traduira par une puissance de combat plus grande et plus efficace que celle qu'auraient pu appliquer deux brigades déployées séparément. La consolidation sera très avantageuse pour le Groupe d'armées du centre de l'OTAN, qui verra ainsi doubler sa réserve opérationnelle.

Pour que la division réunissant deux brigades soit pleinement efficace, un certain nombre d'autres améliorations s'imposeront. Il faudra progressivement envoyer en Europe une grande partie du matériel et des stocks dont la brigade basée au Canada pourrait avoir besoin. Il faudra aussi répondre à un besoin plus important encore, à savoir l'acquisition de nouveaux chars. Une partie du quartier général de division et certains autres éléments des troupes divisionnaires seront basés en Europe. Les éléments chargés d'assurer le soutien logistique et médical requis pour respecter nos engagements envers l'Europe, ainsi que des moyens de transport aérien supplémentaires, seront fournis. La mise sur pied de la structure de soutien nécessaire exigera l'affectation de ressources en matériel et en personnel, le gros de ces dernières viendra de la Réserve et sera encadré par des membres de la Force régulière basés en Europe.

Les deux escadrons de renfort à déploiement rapide, qui sont basés au Canada et dont l'appui est promis, seront aussi désignés pour se déployer dans le sud de la République fédérale d'Allemagne plutôt que dans le nord de la Norvège. Comme nos cinq escadrons de chasseurs seront regroupés dans nos deux bases aériennes déjà établies en R.F.A., nous pourrons mieux exploiter les installations qui se trouvent à cet endroit, et notre contribution à la 4e Force aérienne tactique alliée sera considérablement accrue. Le Canada fournira une division aérienne polyvalente qui se déploiera depuis des aérodromes dotés d'abris durcis pour aéronefs et protégés par des unités de défense aérienne à basse altitude.

La décision de modifier l'affectation du Groupe-brigade CTAM et des deux escadrons de chasseurs qui étaient désignés pour se déployer en Norvège septentrionale a exigé mûre réflexion. Nous avons pris et continuerons de prendre toutes les précautions voulues pour que notre décision ne nuise ni aux intérêts stratégiques ou militaires de la Norvège ni à ceux de l'Alliance. Le ministre de la Défense nationale a d'ailleurs consulté le Secrétaire général de l'OTAN, les ministres de la défense de la Norvège et d'autres pays de l'Alliance ainsi que les hauts commandants militaires de l'OTAN à maintes reprises à ce sujet.

Tout dernièrement, le Canada a consulté officiellement l'OTAN, comme le veut l'usage lorsqu'un pays membre envisage de modifier ses engagements envers l'Alliance. Nous ne nous attendions pas à ce que nos propositions reçoivent un appui unanime. Nous avons cependant bon espoir, d'après l'évaluation de la situation fournie par l'OTAN, que des solutions de rechange satisfaisantes pourront être négociées pour assurer la défense de la Norvège septentrionale. Nous envisageons aussi avec le gouvernement de la Norvège d'autres moyens de perpétuer les rapports militaires bilatéraux très étroits et enrichissants que nous entretenons avec ce pays.

Les parties consultées savent que le Canada cherche à augmenter l'ampleur et l'efficacité de la contribution canadienne à la dissuasion classique et d'aider ainsi à faire s'élever le seuil nucléaire. Elles comprennent que, grâce à la rationalisation de nos forces combattantes et de l'infrastructure connexe de soutien, d'approvisionnement et de renfort ainsi qu'à leur concentration dans une même région, nous ferons s'accroître l'efficacité des Forces canadiennes en Europe et, partant, notre contribution à la défense collective.

Le Canada continuera cependant de respecter son engagement concernant le détachement auprès de la AMF(L) d'un groupe-bataillon destiné à se déployer sur le Flanc nord. La AMF est une petite force opérationnelle multinationale mobile qui peut être envoyée, à bref délai, sur n'importe lequel des flancs relevant du Commandement allié en Europe qui serait menacé. Il s'agit d'une unité de l'OTAN dont l'organisation et le soutien sont communs et qui est mise à la disposition du Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) pour manifester la solidarité de l'Alliance et prouver que cette dernière est capable de se défendre et qu'elle est résolue à riposter à toute agression. Le soutien logistique de cette force, vu le rôle qu'elle a, ne suscite pas des difficultés aussi grandes que celui du Groupe-brigade CTAM. Enfin, le gouvernement du Canada estime que cette forme de participation constitue toujours une contribution utile et valable à la dissuasion exercée en Europe.

Le Canada a signalé qu'il ne pourrait pas détacher un groupe-bataillon pour participer à des opérations dans la Région méridionale de l'OTAN; il existe cependant deux possibilités de déploiement si la AMF(L) est affectée à la Région septentrionale. Dans le premier cas, le déploiement aurait lieu dans la zone même où les Forces canadiennes se sont entraînées à l'appui de l'engagement concernant le Groupe-brigade CTAM; afin de simplifier le déploiement de notre bataillon assigné à la AMF(L), nous laisserons dans cette zone, pour qu'il puisse s'en servir, le gros du matériel qui a été mis en place à l'avance à l'intention du Groupe-brigade. Dans le second cas, le déploiement se ferait au Danemark, où la AMF(L) serait chargée de défendre les approches de la Baltique.

CONSOLIDATION EN EUROPE

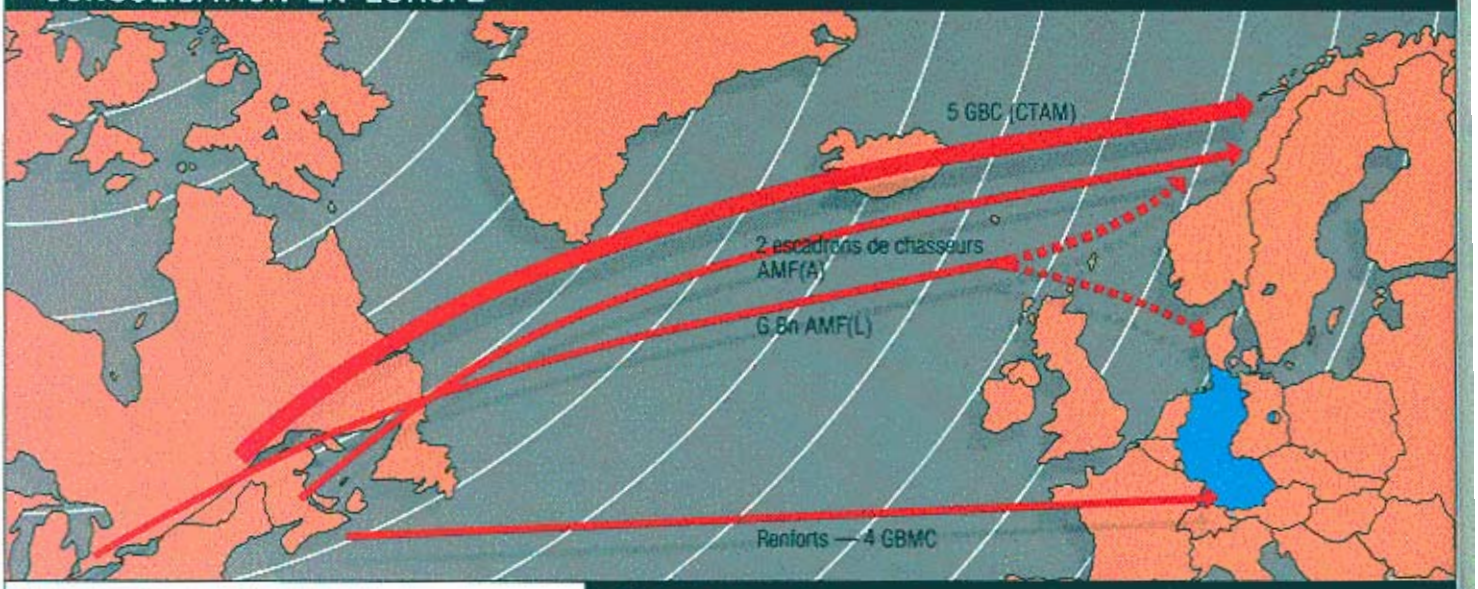

Le passé

L'avenir

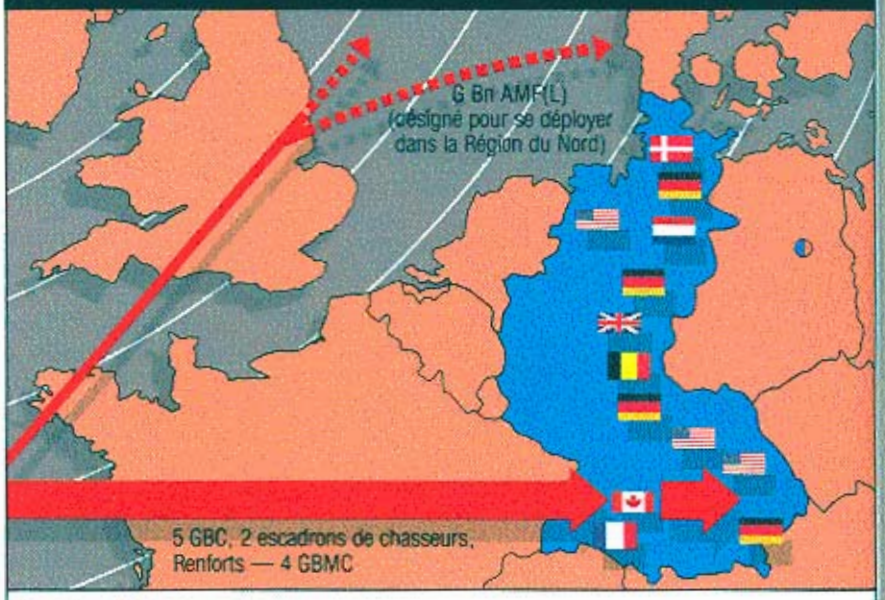

Pour faciliter le rajustement de nos engagements concernant le centre de l'Europe et pour accroître l'efficacité globale de nos forces militaires, il nous faudra modifier légèrement la situation de nos forces basées dans le sud de la République fédérale d'Allemagne. Nous devrons, avec le temps, faire en sorte que nos forces terrestres et aériennes basées ensemble à Lahr et à Baden-Soellingen entravent moins les activités les unes des autres. Nous devons repenser le déploiement des forces terrestres en fonction de leurs missions de temps de guerre et prévoir la fourniture du soutien logistique et médical, qui a été si longtemps négligé. Nous ne pourrons évidemment parvenir à augmenter considérablement l'efficacité au combat de nos forces qu'en concluant rapidement avec nos alliés des ententes satisfaisantes prévoyant qu'ils nous fournissent les installations et le soutien dont nous aurons besoin.

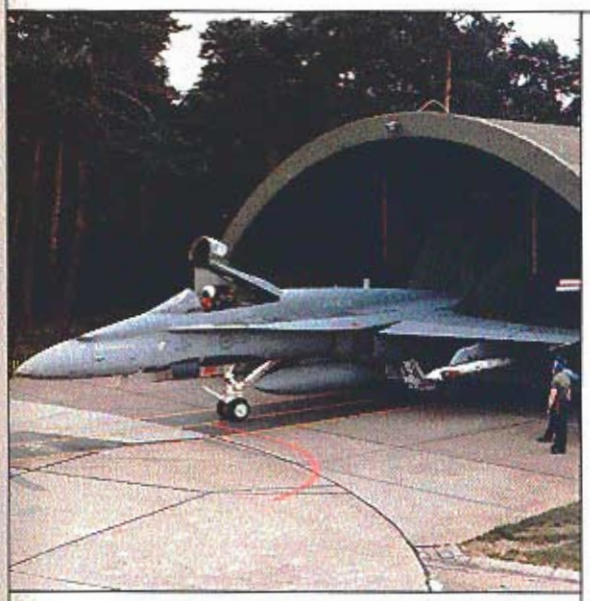

On trouve à la BFC Baden-Soellingen des installations de soutien favorisant les chances de survie, comme cet abri d'avion durci.

Plus tard, nous pourrons étudier, de concert avec nos alliés et avec le SACEUR, la possibilité de baser ailleurs les forces terrestres canadiennes qui se trouvent en R.F.A., mais il devra être entendu que, le cas échéant, nous n'assumerions pas les dépenses énormes qu'occasionnerait tout changement apporté à notre situation actuelle. Entre temps, nous concentrerons nos engagements autour des installations dans lesquelles nous avons tant investi au fil des ans.

La Réserve

À l'époque où la menace nucléaire a commencé à planer sur le monde, la taille de la Réserve canadienne (navale, terrestre et aérienne) a été considérablement réduite. On croyait alors communément que toute guerre serait forcément de courte durée; la Réserve ne pouvant pas être mobilisée rapidement, sa valeur a été sérieusement mise en doute. Par conséquent, au début des années soixante-dix, la Réserve était quasi incapable de contribuer utilement à la défense du pays, et les compressions financières imposées depuis n'ont fait qu'aggraver les choses, car elles ont frappé plus durement la Réserve que la Force régulière. Dans la plupart des pays de l'OTAN, les forces de réserve sont plus nombreuses que les forces régulières. Avec un nombre de réservistes en service actif qui n'est égal qu'à un quart de celui des membres de la Force régulière, le Canada constitue une exception flagrante à cet égard.

Aujourd'hui, il apparaît clairement qu'il n'est ni possible ni même souhaitable de compter uniquement sur la Force régulière pour tenter de satisfaire à tous nos besoins en personnel. Il coûterait trop cher, de nos jours, de maintenir une force entièrement composée de volontaires à plein temps. Il arrive souvent que les tâches confiées à des membres de la Force régulière puissent être accomplies par des réservistes entraînés. En outre, si nous disposons d'un nombre approprié de réservistes bien formés, il nous sera possible de régler les graves problèmes que pose à la Force régulière l'exécution de tâches multiples.

Pour employer efficacement toutes les ressources de la Réserve, il faut faire en sorte que la distinction qui s'est établie entre le personnel de la Force régulière et celui de la Réserve soit considérablement réduite. Les obligations de ces deux groupes doivent être fusionnées suivant le principe de la «force totale». Ainsi, une unité chargée d'intervenir en cas d'urgence pourrait compter à la fois des membres de la Force régulière et des réservistes, peu importe la proportion relative des représentants de ces deux éléments; la proportion requise pour respecter un engagement donné varierait selon le genre d'unité, le délai de réaction souhaité et les compétences à mettre en oeuvre. Si nous voulons faire davantage appel à la Réserve pour élargir le cadre de la Force régulière, nous devrons augmenter largement les effectifs de la Réserve et doter cette dernière de services d'instruction nettement supérieurs et d'un équipement beaucoup plus perfectionné.

À l'heure actuelle, la Réserve se compose d'un certain nombre de sous-éléments, dont le plus nombreux est la Première réserve. Cette dernière regroupe des unités constituées qui s'entraînent régulièrement. La Réserve supplémentaire, quant à elle, réunit d'anciens membres de la Force régulière et de la Première réserve qui pourraient servir comme volontaires ou être placés en service actif en cas d'urgence, mais pour qui l'instruction continue n'est pas obligatoire. La Réserve supplémentaire doit également faire l'objet d'une revitalisation, afin d'être en mesure de répondre aux autres besoins qui dépassent les capacités de la Première réserve.

Une réserviste du 2e Régiment de génie de campagne (M) pendant un exercice de la Milice

Les deux autres éléments constituants de la Réserve sont le Cadre des instructeurs de cadets et les *Canadian Rangers*. On ne modifiera ni l'effectif ni le rôle du Cadre des instructeurs de cadets, groupe qui fournit la structure de commandement et le gros des instructeurs pour les cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Air. Par contre, même si les *Canadian Rangers* continueront de jouer fondamentalement le même rôle, il faudra augmenter leurs effectifs et leur fournir du matériel, une formation et un soutien meilleurs, compte tenu de leur importance comme force de surveillance et comme moyen concret d'affirmer la souveraineté canadienne dans le Nord.

Dans une structure de «force totale», la Réserve sera élargie, de sorte qu'elle puisse non seulement renforcer la Force régulière, mais aussi assumer d'autres tâches bien déterminées. La Réserve navale aura deux fonctions de temps de guerre, à savoir le contrôle naval et la défense maritime des côtes, y compris le dragage de mines. La Milice, pour sa part, participera aux opérations de défense menées au Canada et ailleurs en Amérique du Nord et formera des remplaçants à l'intention des forces terrestres déployées outre-mer. Elle organisera, de surcroît, une force relativement importante de gardes légèrement armés ayant pour mission de protéger les points vitaux militaires et fera beaucoup en ce qui concerne les organismes de soutien logistique et médical requis pour appuyer les forces chargées de garantir le respect de nos engagements consolidés en Europe. La Réserve aérienne sera associée de plus près à l'élément Air de la Force régulière, grâce à la création d'un certain nombre d'unités intégrées dont les effectifs seront recrutés tant dans la Force régulière que dans la Réserve. Enfin, la Réserve des communications continuera d'assurer des services de communications stratégiques et tactiques. Pour parvenir à revitaliser ainsi la Réserve, il faudra, bien sûr, en accroître sensiblement les effectifs et la doter de matériel nouveau et amélioré.

L'étape initiale du programme de modernisation de la Réserve est déjà en cours et sera poursuivie sans relâche. Elle amènera une grande amélioration de l'équipement et de l'instruction de la Première réserve. Le Canada sera alors mieux en mesure de s'acquitter de bon nombre de ses engagements prioritaires, notamment en ce qui a trait aux opérations maritimes et à celles du NORAD qui sont menées en territoire canadien ainsi qu'aux missions terrestres et aériennes en Europe. Il faudra, à long terme, mettre en oeuvre un plan complet d'expansion de la Réserve. Par conséquent, les effectifs de cette dernière seront portés à environ 90 000 membres. La revitalisation de la Réserve contribuera énormément à donner au Canada les moyens de respecter pleinement et efficacement tous ses engagements militaires. Le gouvernement est bien conscient de l'avantage que présente le maintien des unités de la Réserve dans les localités où elles sont établies depuis longtemps et il fera tout son possible pour qu'elles y demeurent.

L'expansion de la Réserve exigera qu'on puisse disposer d'un plus grand réservoir d'officiers formés. C'est la raison pour laquelle nous étudierons la possibilité de relancer d'anciens programmes de formation universitaire, comme ceux qui étaient offerts avant 1970 (Corps-école d'officiers canadiens, Programme universitaire d'entraînement aérien (Réserve) et Divisions universitaires d'instruction navale).

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, il faudra majorer la solde et les indemnités. Il faudra également affecter des ressources à l'intensification du recrutement dans la Réserve et modifier les conditions de service pour qu'il soit plus facile de servir dans cette force. On encouragera en outre les employeurs à appuyer l'idée que les membres de leur personnel servent au sein de la Réserve.

Pour que le Canada soit en mesure de respecter les engagements qu'il a pris sur le chapitre de la défense, les Forces canadiennes doivent pouvoir compter sur

des réservistes animés d'une solide motivation, bien entraînés et convenablement équipés, qui puissent venir grossir leurs rangs toutes les fois que la chose s'avère nécessaire.

Financement du Programme des services de défense

Le présent Livre blanc est un schéma directeur; il énonce l'orientation qui sera donnée à la politique en matière de défense d'ici à la fin du siècle. L'application de cette nouvelle politique coûtera cher et constituera un défi de taille pour le gouvernement actuel et pour ceux qui lui succéderont. Par le passé, les gouvernements démocratiques n'ont jamais eu la tâche facile lorsqu'il s'est agi de consacrer à la défense toutes les ressources nécessaires en temps de paix. Leur tâche n'est certainement pas plus facile aujourd'hui. Les pressions exercées en faveur de programmes économiques et sociaux devant amener la prospérité et permettre aux citoyens de mener une existence plus riche de possibilités donnent à penser, du moins à certains, que l'idée d'affecter des ressources nationales à la défense n'est pas bien séduisante. Les avantages sociaux sont cependant l'apanage d'une société dont la sécurité et la liberté sont garanties. Le gouvernement actuel fait de la sauvegarde d'une telle société sa responsabilité fondamentale; il libérera donc les ressources nécessaires pour que les Forces canadiennes conservent leur efficacité opérationnelle et soient à même de faire face aux défis qu'elles auront à relever durant les années quatre-vingt-dix et par la suite.

La planification des activités de défense est, par essence, un processus à long terme. Dans la plupart des cas, il faut compter au moins dix ans pour voir les résultats des grands projets de défense (par exemple, l'acquisition de navires, d'aéronefs ou d'autres armements). Afin d'établir un cadre de planification dans lequel les décisions concernant l'équipement font écho à la politique au lieu de dicter celle-ci, le gouvernement a élaboré une nouvelle méthode de planification et de financement à long terme. Aussi un plan de financement portant sur une période de cinq années consécutives viendra-t-il s'inscrire dans un cadre de planification couvrant quinze années. À la suite de sa révision annuelle par le Cabinet, ce plan donnera lieu, chaque automne, à l'établissement de budgets fixes pour les cinq années qui suivront et à la formulation de directives d'orientation pour les dix années subséquentes.

Le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que le taux de croissance réelle de base du budget de la défense, après rajustement pour tenir compte de l'inflation, soit d'au moins 2 pour 100 par année et ce, pour les quinze années qu'englobe la période de planification visée. Certaines années, il faudra dépasser le niveau de financement fixé, afin de mettre en oeuvre des grands projets prévus dans le présent Livre blanc. La première révision annuelle du Programme des services de défense aura lieu en septembre 1987. À cette occasion, on examinera la deuxième étape du Programme de remplacement des navires en vue d'établir la mesure dans laquelle il faudra dépasser le niveau de référence annuel (2 %) durant les cinq premières années.

Grâce à la nouvelle méthode de planification, le gouvernement pourra, chaque année, modifier le Programme des services de défense en fonction des changements survenus dans les domaines financier, stratégique et technologique. Les modifications apportées seront incorporées dans le budget annuel des dépenses du Ministère et justifiées au moment du dépôt de ce budget.

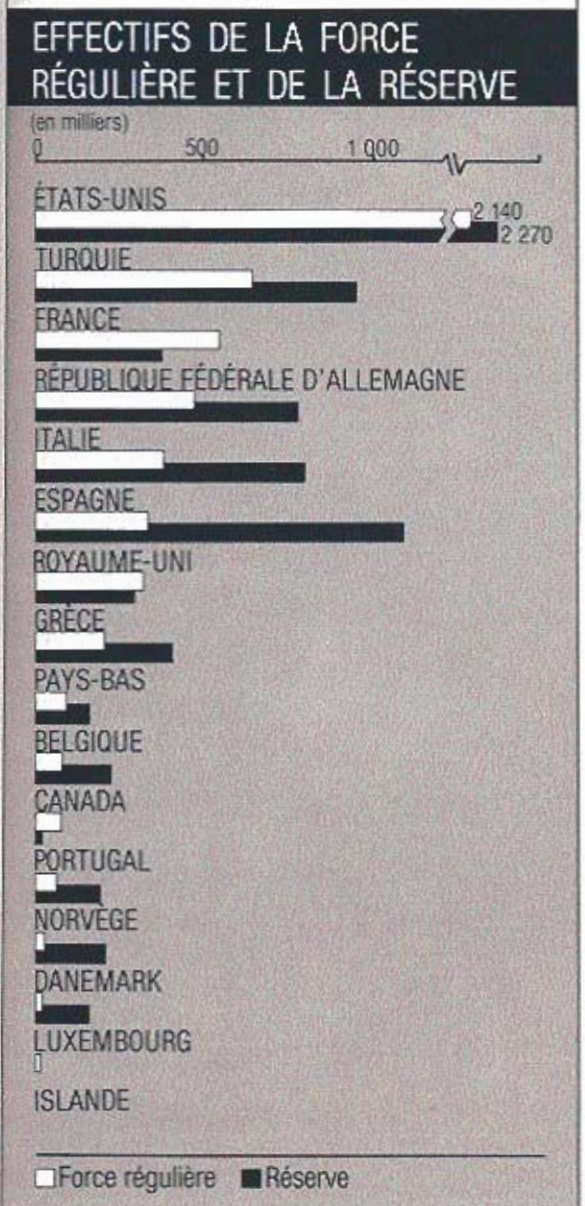

* Chiffres approximatifs déterminés à partir de *The Military Balance, 1986-87*, p. 215. Institut international d'études stratégiques, sauf pour le Canada.

VIII Les assises de la défense

Au Canada, ce sont les membres des Forces canadiennes, hommes et femmes, qui se trouvent au premier plan dans le domaine de la défense. Ils ne peuvent cependant être efficaces que si leurs efforts ont des assises solides. Ils ont besoin du leadership découlant de l'exercice efficace du commandement et du contrôle. Le gouvernement doit disposer des structures d'organisation voulues pour mobiliser les ressources humaines et matérielles du pays en cas de crise. Il doit aussi disposer de l'appui législatif lui permettant de réagir adéquatement en temps de crise ou de guerre. Les forces armées ont absolument besoin d'une industrie qui leur fournisse l'équipement et le matériel essentiels. Enfin, tous les aspects de la politique de défense doivent s'appuyer sur la vitalité de la recherche et du développement, de sorte que soit maximisé notre effort de défense.

Commandement et contrôle

Le cadre dans lequel sont assurés l'administration de la politique de défense ainsi que le commandement et le contrôle des Forces canadiennes est l'aboutissement d'une longue évolution. Nous disposons aujourd'hui d'une structure de défense proprement canadienne qui nous a bien servi et qui est fondamentalement valable.

Au cours des années d'après-guerre, les trois armes du Canada ont été progressivement intégrées. En 1964, la responsabilité d'exercer sur elles le commandement et le contrôle a été assignée au Chef de l'état-major de la Défense, dont le poste venait d'être créé. Cette décision a été suivie, en avril 1967, de l'adoption de la *Loi sur la réorganisation des Forces canadiennes*, laquelle fusionnait les trois armes en une seule force armée. En 1972, à la recommandation d'un groupe d'étude de la gestion, le Quartier général des Forces canadiennes et l'administration centrale du ministère de la Défense ont été intégrés. Cette nouvelle structure a permis aux fonctionnaires et aux officiers d'être mieux à même de conseiller les ministres.

Le fait que le commandement ait été unifié sous la direction du Chef de l'état-major de la Défense a beaucoup facilité les choses lorsqu'il s'est agi de formuler la politique de défense. Celui-ci est le principal conseiller militaire du gouvernement et, parce qu'il est aussi le chef de file du secteur militaire au Canada, c'est de lui que relèvent, en dernier ressort, le commandement et le contrôle opérationnels ainsi que le soutien logistique des Forces canadiennes toutes entières.

Le Chef de l'état-major de la Défense reçoit un appui indispensable de ses principaux conseillers, c'est-à-dire les commandants des commandements fonctionnels. Le Conseil des forces armées, qui a récemment été renforcé, constitue l'organisme par l'entremise duquel les commandants et les officiers supérieurs d'état-major contribuent à l'élaboration de principes d'orientation à l'intention du Chef de l'état-major de la Défense. Le changement apporté amènera un regain d'intérêt pour l'efficacité opérationnelle et pour l'amélioration de notre potentiel de défense.

Un sous-marin de classe OBERON lors d'un carénage d'une durée de 18 mois à l'arsenal canadien de Sa Majesté, à Halifax.

Lors de l'unification des trois armes, l'organisation des commandements était axée sur leurs fonctions, par exemple le transport aérien, l'instruction et la défense aérienne. Toutefois, l'Armée avait auparavant été organisée selon une structure régionale, car la grande distance qui séparait les unités exigeait que certaines attributions et certains pouvoirs soient délégués aux commandants des régions.

En vue de conserver une organisation fonctionnelle tout en assumant des responsabilités régionales, les Forces canadiennes ont finalement adopté, comme mode d'organisation, une structure de commandement à la fois fonctionnelle et régionale. Les opérations régionales ont néanmoins continué de relever en grande partie des unités de l'Armée, ce qui a rendu nécessaire, dans la plupart des situations d'urgence, le transfert des pouvoirs entre les commandements, tant pour les troupes que pour les ressources.

Il est devenu évident qu'en temps de crise, la structure actuelle de nos forces armées serait insuffisante et qu'il faudrait procéder à une réorganisation rapide à un moment où il serait au contraire essentiel d'assurer la continuité. Afin de simplifier et de renforcer la structure de défense du Canada, le gouvernement a l'intention d'établir une structure géographique de commandements régionaux relevant du commandant de la Force mobile. Incomberont à ce dernier l'aide aux pouvoirs civils et l'assistance aux autorités civiles, la coordination du soutien fourni à la Milice et la mobilisation de l'Armée dans chacune des régions

La nouvelle structure utilisera les ressources actuelles. S'il y a lieu, des officiers de l'Aviation et de la Marine seront affectés aux quartiers généraux des régions. Vu que les attributions fonctionnelles et régionales seront dissociées, la chaîne de commandement sera simplifiée, et le Quartier général de la Défense nationale et les quartiers généraux des commandements seront déchargés de certaines obligations à caractère régional.

Le moral et l'esprit de corps occupent une place importante dans la vie militaire; ils sont indispensables à la cohésion des unités qui sont sous pression en temps de crise ou de guerre. La structure des Forces canadiennes doit donc tenir compte de ces facteurs et des différences fondamentales qui existent entre les trois éléments opérationnels. C'est pour cette raison que le gouvernement actuel s'est empressé de remplir la promesse qu'il avait faite, c'est-à-dire doter ces derniers d'uniformes distinctifs. Désormais, nous veillerons à ce que l'importance du moral des troupes et les besoins particuliers de la vie militaire soient reconnus et respectés. Nous devons instaurer une structure de défense qui soit vigoureuse et propice à l'exploitation adéquate du potentiel de défense du Canada.

Planification de la mobilisation et état de préparation

La mobilisation des ressources humaines et matérielles du pays en temps de crise doit faire l'objet d'une attention plus grande. Des préparatifs s'imposent dans les domaines du transport, des communications, de l'énergie, de l'alimentation, des services de santé et de la construction. Au cours des deux dernières années, le gouvernement a augmenté l'effectif des services de planification d'urgence des principaux ministères qui ont un rôle à jouer en matière de planification de la mobilisation. Les provinces participent pleinement au processus de planification, et des discussions sont en cours avec le secteur privé.

Le gouvernement insistera sur l'importance que revêt la planification d'urgence effectuée au sein de tous les ministères. De plus, il déposera un projet de loi visant à constituer officiellement Protection civile Canada et à donner un mandat clair à cet organisme qui est chargé de coordonner les aspects civils de la planification de la mobilisation dans l'ensemble du gouvernement.

Un hôpital de campagne pendant des manoeuvres.

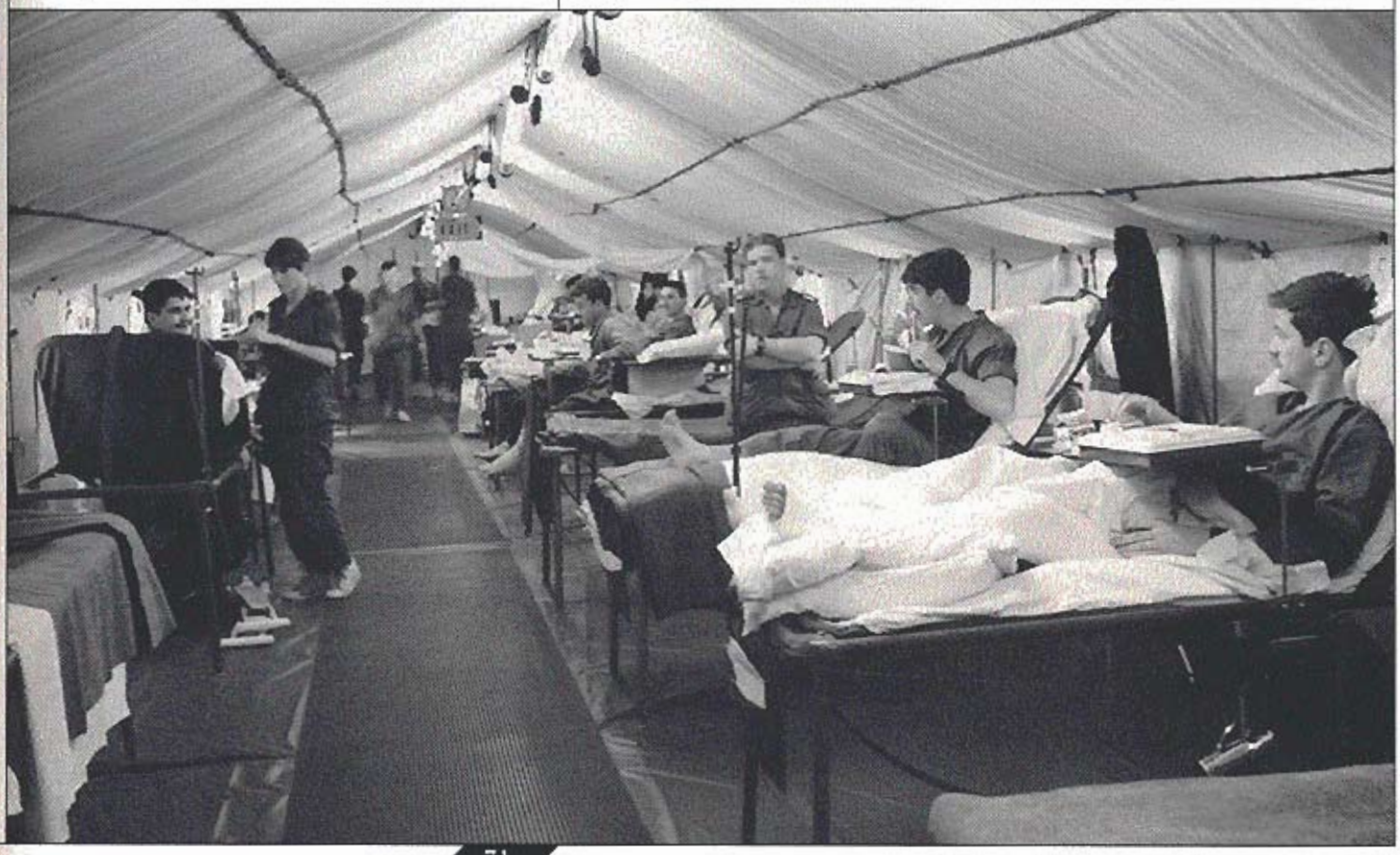

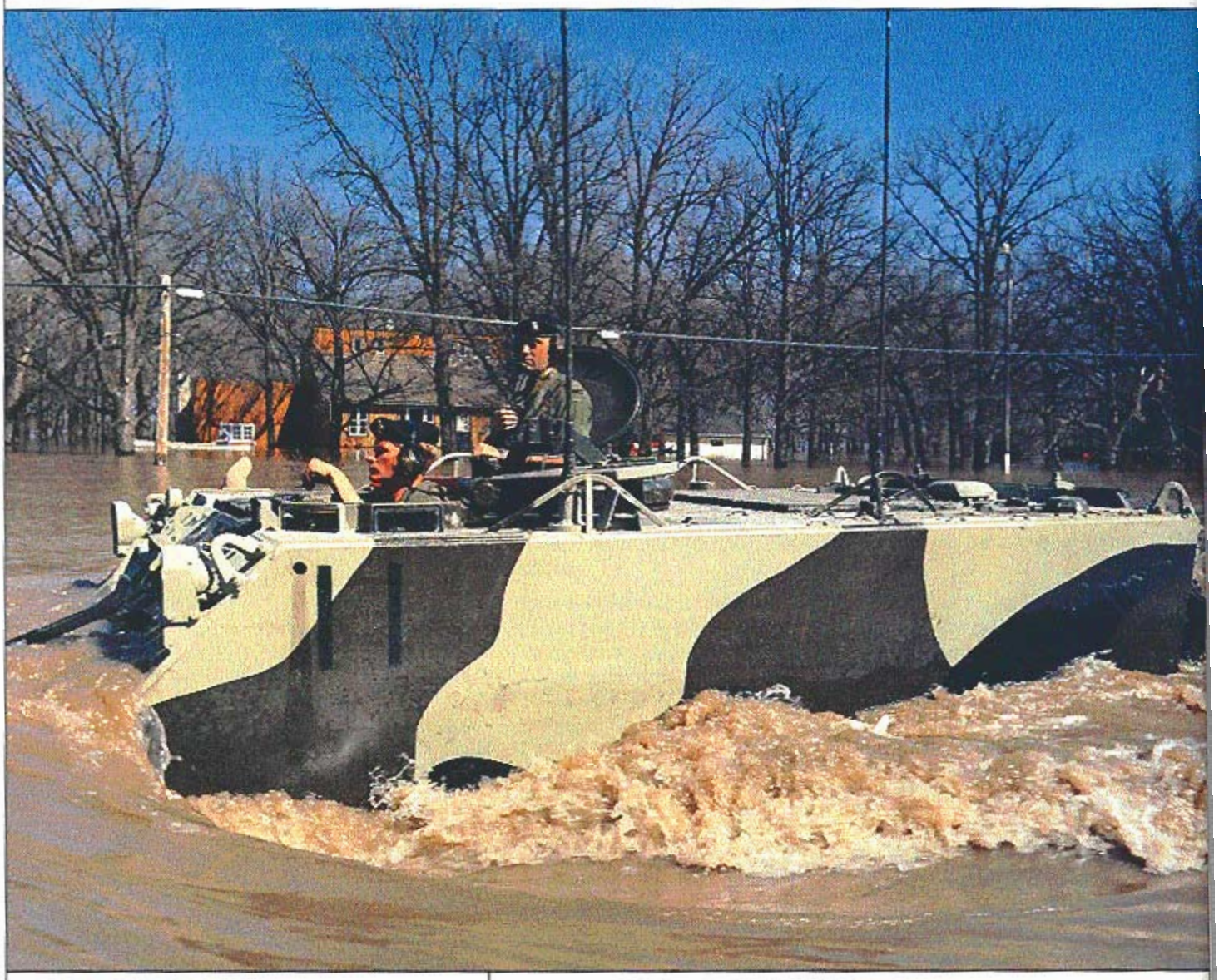

Des membres du *Princess Patricia's Canadian Light Infantry* en mission de secours.

En cas de crise internationale, les régies nationales d'urgence seront chargées de mobiliser rapidement les ressources civiles du Canada. Le gouvernement pourrait, par exemple, ordonner l'emploi de ressources maritimes, terrestres et aériennes pour le transport du personnel et des approvisionnements militaires et prendre des mesures exceptionnelles pour accélérer la production de matériel de défense. Il se pourrait également qu'il faille adopter des mesures pour contrôler et réglementer la production et la distribution des produits énergétiques et des denrées alimentaires, pour réaffecter les matériaux stratégiques et pour mobiliser la Réserve de façon anticipée et ordonnée. La nouvelle *Loi sur les mesures d'urgence* conférera aux autorités compétentes le pouvoir de prendre de telles dispositions et de mettre en activité les régies nationales d'urgence.

Nouvelle loi sur les mesures d'urgence

Le Canada est l'un des très rares pays développés qui n'ont pas de loi couvrant toutes les situations d'urgence. La *Loi sur les mesures de guerre* confère des pouvoirs trop étendus et d'une portée trop considérable pour convenir à une crise nationale en temps de paix. Cette loi est certes appropriée en cas de guerre ou d'invasion, mais elle comporte peu de garanties contre les abus. D'autres lois qui contiennent des dispositions applicables aux situations de crise ne nous donnent finalement qu'un ramassis de mesures d'urgence incomplètes et sans garanties suffisantes. De plus, les textes législatifs actuels portant sur les mesures d'urgence n'accordent pas la place qui leur revient au rôle et aux intérêts légitimes des provinces en situation de crise nationale.

Les possibilités autres qu'une loi globale sur les mesures d'urgence sont d'une validité discutable. La prérogative de la Couronne et la doctrine de «nécessité» en *Common Law* pourraient, tout au plus, servir de fondement fragile et incertain à une intervention en cas d'urgence. Quant à l'adoption hâtive de lois spéciales dans le climat d'agitation qui caractérise une crise, elle constitue une solution qui risque de mener à des mesures moins équilibrées et moins modérées que celles qui se fondent sur une loi soigneusement examinée par le Parlement en temps normal. De plus, le recours à une telle mesure exceptionnelle risquerait de retarder l'intervention si le Parlement ne siégeait pas au moment où la loi devrait être adoptée, et serait impossible si le Parlement était dissous au moment d'une crise.

Par conséquent, pour être à même d'assurer la sécurité du peuple canadien, le gouvernement a l'intention de faire adopter une loi exhaustive qui lui permettra de faire face à toutes les situations de crise nationale possibles.

En vertu de la nouvelle *Loi sur les mesures d'urgence*, le gouvernement sera habilité, en cas de crise nationale, à prendre les mesures extraordinaires qui s'imposent, à titre temporaire. La Loi comportera les dispositifs de protection voulus pour garantir les libertés et les droits fondamentaux et pour tenir au minimum requis tant la nature des mesures exceptionnelles que la durée de leur exercice. Elle tiendra également compte des intérêts des provinces et prévoira le recours au suivi parlementaire au moment où elle est invoquée et à toutes les étapes de son application. La *Loi sur les mesures de guerre* sera abrogée.

En ce qui a trait à la sécurité nationale, la *Loi sur les mesures d'urgence* procurera au gouvernement l'appui législatif voulu pour réagir en cas de crise internationale ou de guerre. Elle habilitera ce dernier à prendre, en collaboration avec les alliés du Canada, des mesures préventives et préparatoires et ce, de façon ordonnée et non provocatrice. Le gouvernement pourra entreprendre la mobilisation des civils afin de préparer le pays à la guerre. Une telle capacité de se montrer prêts et résolus à se battre constitue un facteur important de la stratégie de dissuasion.

État de préparation de l'industrie de défense

Pour que les forces de l'OTAN demeurent un moyen de dissuasion crédible, il faut que notre potentiel industriel soit capable de subvenir aux besoins de nos forces armées et de celles de nos alliés pour ce qui touche tant l'état de préparation initial que le soutien du combat.

Dans un cas comme dans l'autre, l'aptitude à équiper et à réapprovisionner les forces militaires en matériel essentiel constitue un facteur-clé. Le soutien du combat exige l'existence d'une source d'approvisionnement garantie beaucoup plus vaste que les stocks que nous avons les moyens de constituer. En juillet 1987, un groupe de travail ministériel présentera des propositions précises visant à améliorer la planification en ce qui concerne l'état de préparation de l'industrie du matériel de défense. Le groupe de travail est en train d'élaborer, avec l'appui des ministères des Approvisionnements et Services, de l'Expansion industrielle régionale et des Affaires extérieures et celui d'autres ministères, une méthode permettant de mesurer l'aptitude de l'industrie de défense à fournir un soutien assuré pour ce qui touche les articles opérationnels essentiels qu'utilisent les Forces canadiennes.

Un scientifique de la défense travaille sur le système de guidage et de commande d'un missile naval de défense aérienne *Sea Sparrow*.

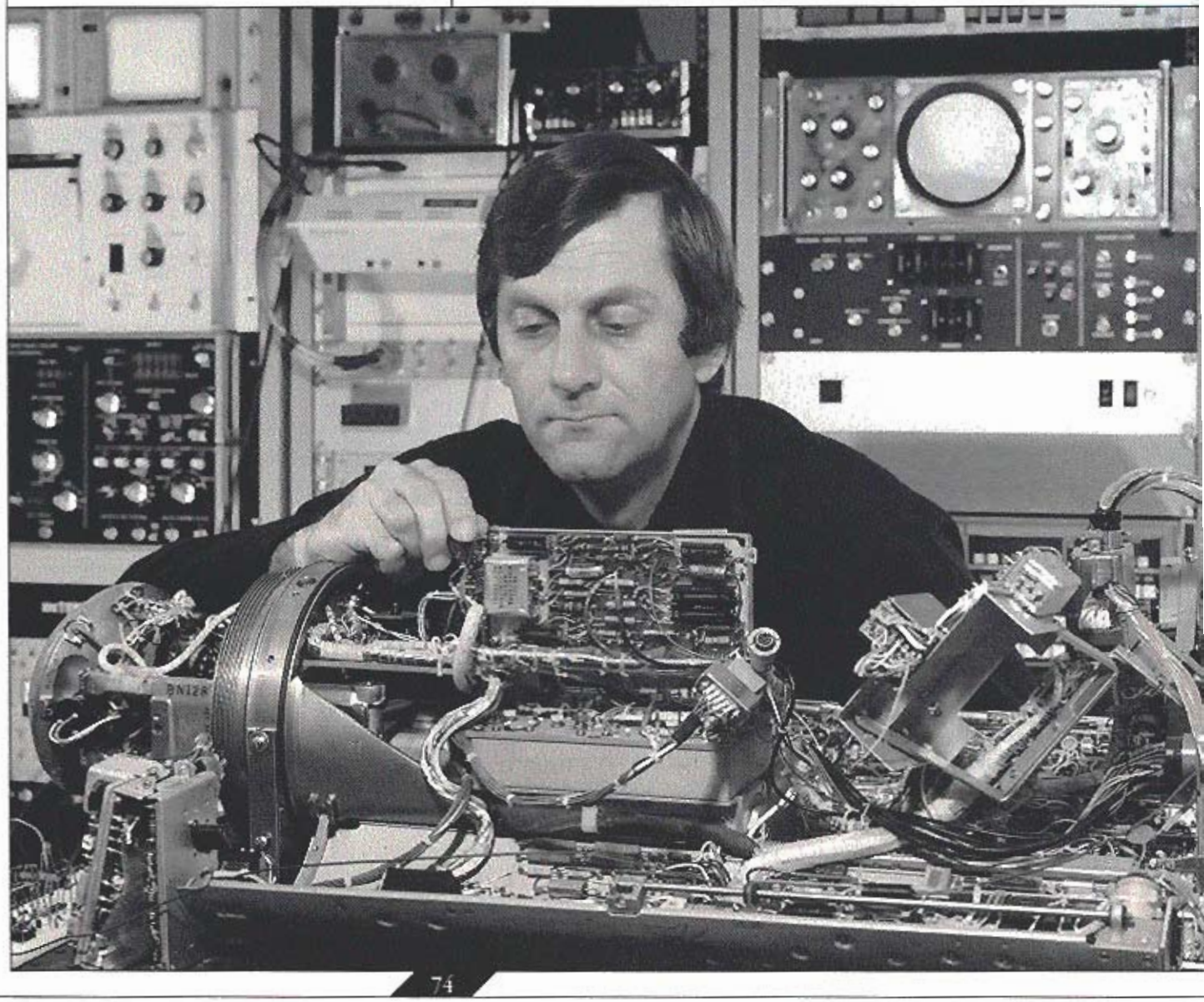

Des études approfondies menées au sein de l'OTAN, surtout par les États-Unis, révèlent que des investissements judicieux dans le secteur industriel font augmenter considérablement l'état de préparation. Mentionnons, à titre d'exemple, l'acquisition anticipée de matériel d'essai ou de composants critiques et le perfectionnement des techniques de fabrication. En vue d'accroître la capacité de l'industrie de défense de répondre aux besoins en temps de crise, le gouvernement s'efforcera, sans relâche et en se fondant sur des études approfondies, de trouver des moyens d'améliorer l'état de préparation de cette industrie.

Vu la complexité sans cesse accrue des systèmes d'armes modernes et leur prix élevé, le Canada ne peut entreprendre seul la plupart des grands projets de développement qui l'intéressent dans le domaine de la défense. Des motifs du même ordre amènent d'ailleurs un grand nombre de pays à considérer la recherche, le développement, la production et le soutien à caractère coopératif comme un prolongement logique de la défense collective. Il est de notre intérêt national de poursuivre la collaboration en matière d'armement dans le cadre d'ententes avec d'autres pays, que ces derniers fassent ou non partie de l'OTAN. Pour ce qui touche l'équipement majeur qui doit être acheté à l'étranger, le gouvernement encouragera le jumelage de l'industrie canadienne à celle d'autres pays afin de favoriser le transfert de technologie et la création d'une infrastructure de soutien proprement nationale. Le Canada reconnaît aussi qu'il a avantage, sur les plans militaire et économique, à collaborer avec d'autres pays pour satisfaire des besoins communs en matériel de défense. Il a donc conclu avec le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas, la France, l'Italie, le Danemark et la Norvège, ainsi qu'avec la Suède, des accords bilatéraux de recherche, de développement et de production.

Dans l'élaboration de ses projets d'acquisition de matériel, le gouvernement du Canada accordera une attention plus grande aux répercussions à long terme de ces projets sur l'industrie. Ainsi, la nécessité de disposer d'une capacité nationale de soutien, de réparation et de révision du nouveau matériel sera prise en considération dès le départ. Pour accroître la collaboration, on a récemment mis sur pied un comité consultatif réunissant des chefs d'industrie et des universitaires, lequel est chargé d'étudier l'état de préparation industrielle de la défense. L'industrie du matériel de défense pourra ainsi élaborer des mesures innovatrices touchant son propre état de préparation.

Nous continuerons, au sein de l'Alliance, de favoriser l'efficacité par la mise en commun des besoins des partenaires, si possible, et par le partage de la production du matériel d'usage commun. L'industrie canadienne constitue un élément important de l'infrastructure industrielle nord-américaine de défense. Dans le cadre de l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense et de l'Accord sur le partage de la production de défense, le Canada collabore avec les États-Unis pour mettre au point et produire du matériel de défense. Grâce aux programmes réalisés en commun, l'industrie canadienne peut se spécialiser dans des secteurs donnés en ayant accès au marché militaire américain. Nous continuerons de collaborer étroitement avec les États-Unis en vue de favoriser la mise en commun de l'infrastructure précitée.

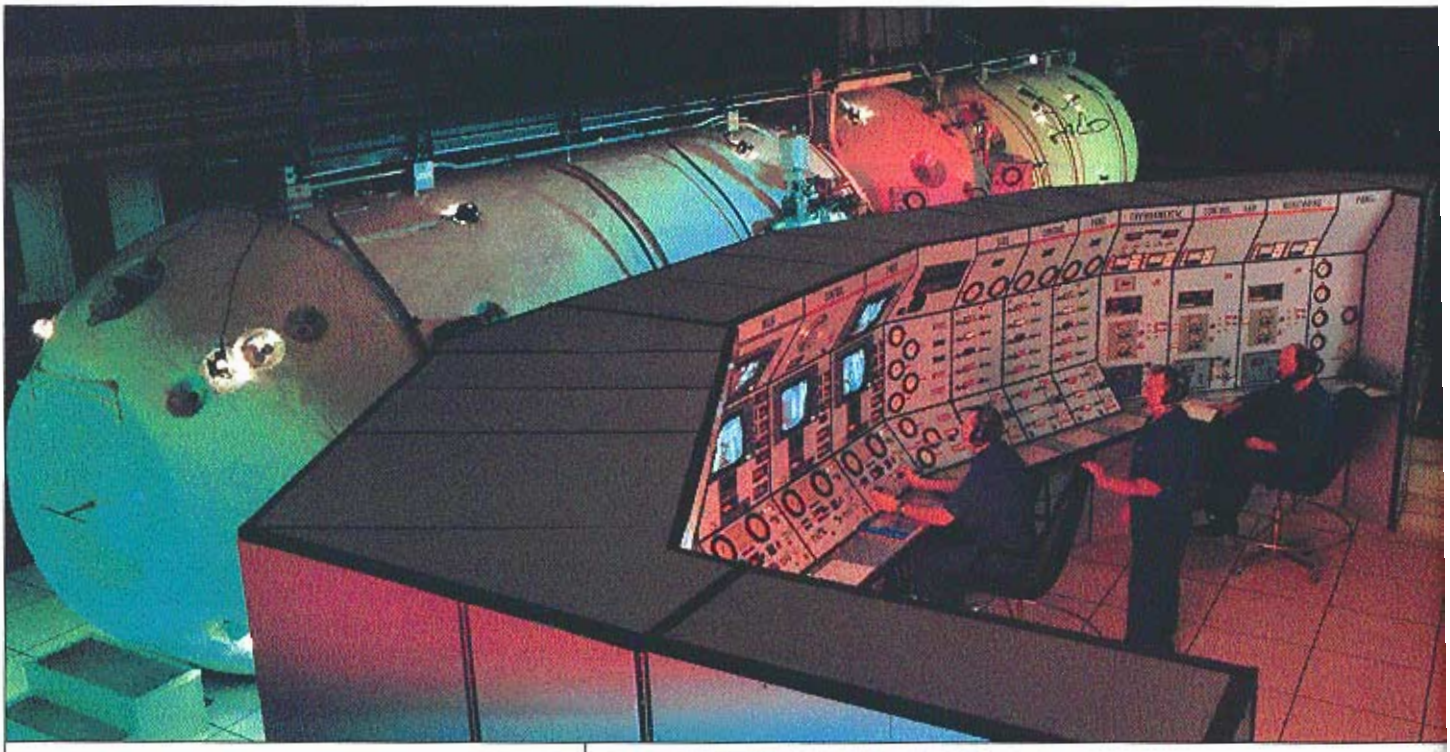

Des expériences de plongée en profondeur sont réalisées à l'Institut militaire et civil de médecine environnementale, à Toronto (Ontario).

Il existe de grandes ressemblances entre les articles opérationnels essentiels du Canada et ceux des États-Unis. Des accords de production conjointe feraient s'accroître de beaucoup la sécurité de l'approvisionnement. Par exemple, il ressort d'une étude canado-américaine récente que l'expansion des sources canadiennes de composants critiques au sein de l'industrie nord-américaine du matériel de défense améliorerait de façon appréciable la capacité d'augmenter la production des munitions classiques à guidage de précision en cas d'urgence. D'autres projets en cours contribueront à consolider l'infrastructure industrielle. Au nombre de ces projets, on compte la participation des gouvernements et des industries des deux pays à l'analyse de divers moyens de production devant permettre de mieux subvenir aux besoins communs en matière de défense. Qu'il suffise de mentionner, à titre d'exemple, les turbines à gaz fabriquées par des entreprises canadiennes et destinées à des aéronefs, des navires et des véhicules. Lors du Sommet de mars 1985, le premier ministre du Canada et le président des États-Unis ont reconnu que l'industrie canadienne joue un rôle de plus en plus important au sein de l'ensemble de l'industrie nord-américaine du matériel de défense et qu'il est nécessaire d'accroître encore davantage la collaboration entre leurs pays. Dans le communiqué conjoint qu'ils ont alors émis, ils ont indiqué que d'autres mesures devraient être prises "[...] afin de faciliter la coopération économique et commerciale dans ce domaine [la production de défense] et la participation conjointe aux grands programmes de défense [...]".

Les programmes d'acquisition de matériel et d'installations qui seront mis en oeuvre pour appliquer les lignes de conduite et pour respecter les engagements proposés dans le présent document feront augmenter considérablement le volume des activités d'achat au ministère de la Défense nationale. Il faudra donc concerter les efforts en vue de trouver et de former encore plus de spécialistes, afin que les nouveaux programmes d'acquisition soient administrés avec efficacité. Ces activités feront aussi peser un lourd fardeau sur d'autres ministères et sur notre industrie de défense actuelle. Le gouvernement et l'industrie devront tous deux s'assurer que les ressources voulues sont affectées à la tâche.

Recherche et développement

Les forces armées modernes comptent sur la technologie de pointe pour mener des opérations militaires efficaces. Par conséquent, les progrès scientifiques et techniques sont un facteur essentiel pour ce qui touche la politique stratégique, les achats d'équipement, la doctrine et les opérations militaires, le perfectionnement, la maintenabilité du matériel ainsi que la sélection, la protection, le rendement et la formation du personnel militaire. Au cours de la dernière décennie, des progrès importants ont été réalisés dans les technologies liées aux ordinateurs, aux logiciels, aux circuits intégrés, aux capteurs, aux systèmes de propulsion et aux matériaux ainsi qu'à d'autres domaines. Toutes ces technologies servent aujourd'hui de fondement à la mise au point de la prochaine génération de systèmes de défense. Ces progrès sont en train de transformer la nature de la science militaire en y apportant des changements qui sont sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Expériences en soufflerie au Centre de recherches pour la défense de Valcartier (Québec).

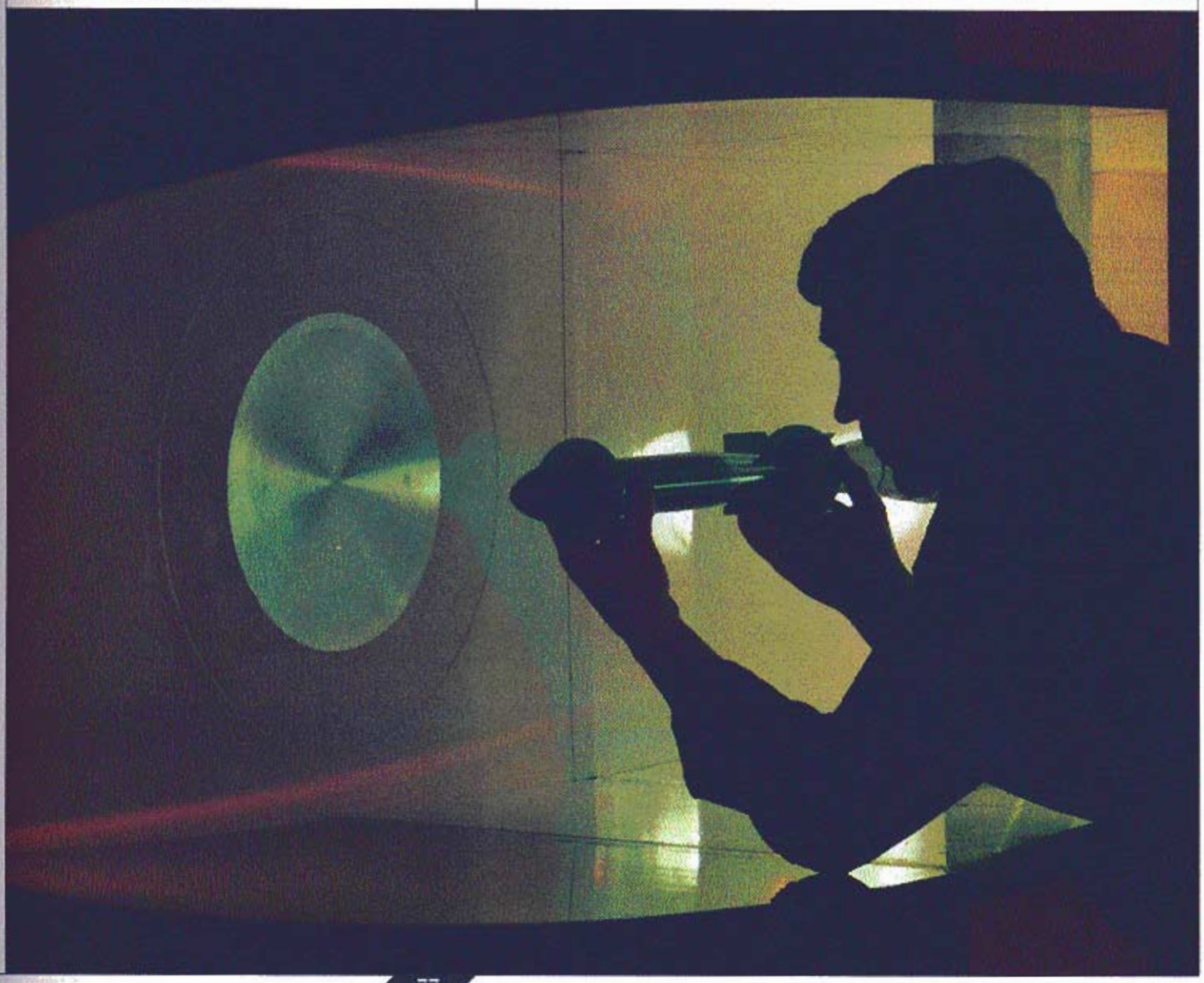

La supériorité technologique dont jouit actuellement l'Occident découle directement des investissements antérieurs dans le domaine de la recherche et du développement (R et D) et des efforts soutenus de l'industrie, des universités et des laboratoires militaires concernant la mise au point de techniques avancées. Cet avantage technologique a cependant diminué au cours des dernières années, car l'effort de R et D a diminué dans les pays occidentaux, tandis que des efforts inouïs étaient déployés en Union soviétique pour mettre au point de nouvelles technologies et copier des technologies occidentales. Par exemple, d'après des estimations récentes, l'Union soviétique a sur les États-Unis un avantage de deux contre un quant au nombre de scientifiques et d'ingénieurs oeuvrant dans le domaine de la recherche et du développement. Le gouvernement du Canada fera tout son possible pour juguler le transfert illégal de technologie aux pays du Pacte de Varsovie.

Pour que de nouvelles technologies soient appliquées à la défense du monde occidental, il faut confier au secteur privé un plus grand nombre de travaux de recherche et, surtout, de développement. Le ministère de la Défense nationale a augmenté régulièrement les fonds qu'il alloue aux marchés de R et D adjugés à l'industrie canadienne. Entre 1977 et 1987, ces fonds ont presque septuplé, et cette tendance sera maintenue. De plus, le gouvernement envisage d'élaborer un programme de recherche industrielle pour la défense afin d'aider l'industrie canadienne à établir une infrastructure technologique qui lui permettra de répondre aux besoins des Forces canadiennes sur les chapitres du nouveau matériel, du réapprovisionnement et du soutien pour la durée de vie utile du matériel. Ce programme faciliterait la mobilisation dans les secteurs forts de l'industrie canadienne et servirait de véhicule pour l'échange d'informations et le transfert de technologie entre les centres de recherches pour la défense et l'industrie de la défense au Canada.

Le ministère de la Défense nationale cherchera à appliquer, en collaboration avec d'autres ministères, des politiques visant à accroître le potentiel de R et D du pays ainsi que les compétences dans ce domaine. Le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense du ministère de l'Expansion industrielle régionale constitue un exemple des initiatives prises en ce sens. Dans toute la mesure du possible, on incorporera la technologie canadienne aux plans et aux opérations de la Défense nationale, afin de contribuer au renforcement du potentiel industriel du Canada en matière de défense.

Pour mettre au point et produire du matériel de défense qui soit concurrentiel à l'intention des forces armées du Canada et de celles de ses partenaires, il faudra utiliser judicieusement les technologies nouvelles, de façon à fournir le potentiel militaire requis, à un coût raisonnable. C'est pour cette raison que nous maintenons au pays un vaste réservoir d'experts possédant les compétences scientifiques et techniques voulues pour comprendre, comparer et évaluer les capacités des plus perfectionnés des produits offerts sur le marché et pour examiner quelles sont les applications possibles des nouvelles technologies. Les connaissances requises sont tirées des travaux de recherche et de développement qui sont effectués dans les laboratoires du gouvernement, de l'industrie et des universités. Nous partageons les renseignements obtenus avec nos partenaires, en vertu d'un certain nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux; en retour, nous avons accès à des connaissances d'un volume bien supérieur à ce que nous pouvons produire nous-mêmes.

Outre qu'elles fournissent la technologie dont les Forces canadiennes ont besoin, les activités de R et D du Ministère ont grandement contribué à répondre à des besoins du secteur civil et à renforcer l'économie canadienne. Avec le satellite de recherches sur l'ionosphère *Alouette*, conçu et construit dans des laboratoires militaires canadiens, le Canada est devenu le troisième pays à faire emploi de l'espace; cette réalisation a jeté les bases d'une industrie aérospatiale au pays. Le Ministère continue de manifester son leadership dans le domaine de l'aérospatiale en participant au programme international de recherche et de sauvetage par satellite, lequel a considérablement amélioré la capacité de localisation des sinistres aériens et maritimes, et à de nouvelles initiatives concernant la technologie des télécommunications en bande millimétrique et celle de la surveillance depuis l'espace.

Le Ministère a également aidé l'industrie canadienne de l'aéronautique en contribuant au développement de l'infrastructure technologique dans les domaines de la conception assistée par ordinateur, des petits moteurs à turbine et des matériaux composites. Le transfert de technologie des laboratoires militaires au secteur civil a aussi été bénéfique pour un autre domaine, celui des lasers. C'est grâce à la mise au point du laser à gaz carbonique au Centre de recherches pour la défense de Valcartier que l'industrie canadienne s'est imposée, à l'échelle internationale, comme fournisseur de systèmes au laser.

Dans le secteur de la défense, les activités de recherche vont bien au-delà de l'application directe de la physique, de la chimie et du génie à la conception de matériel. La capacité de l'être humain d'utiliser des systèmes de défense complexes dans des conditions opérationnelles soutenues sera un facteur déterminant de l'efficacité militaire dans les années à venir. Pour faire face à ces défis, il faudra effectuer de nouvelles études sur l'information, sur le commandement et le contrôle et sur tous les aspects du rendement et du comportement humain en pareilles situations.

La recherche opérationnelle est essentielle à l'amélioration de la tactique et de la logistique. Elle permet l'emploi optimal du matériel en service et contribue à faire en sorte qu'on dispose des meilleurs plans possibles pour l'acquisition de nouveaux équipements.

Pour favoriser une meilleure compréhension des problèmes de défense et pour encourager les spécialistes à faire des recherches systématiques, le Ministère parraine un programme d'études militaires et stratégiques dans un certain nombre d'universités canadiennes. Jusqu'ici, l'enseignement et la recherche ont porté principalement sur les secteurs traditionnels des études stratégiques, c'est-à-dire les relations internationales, les tendances politiques et l'équilibre des forces. Le Ministère élargira la gamme des secteurs auxquels il fournit un appui, afin d'encourager l'enseignement et la recherche dans d'autres domaines qui revêtent de l'importance pour l'analyse à des fins de défense, notamment l'économie appliquée à la défense, la recherche opérationnelle et l'analyse des systèmes ainsi que les répercussions des progrès technologiques sur la sécurité.

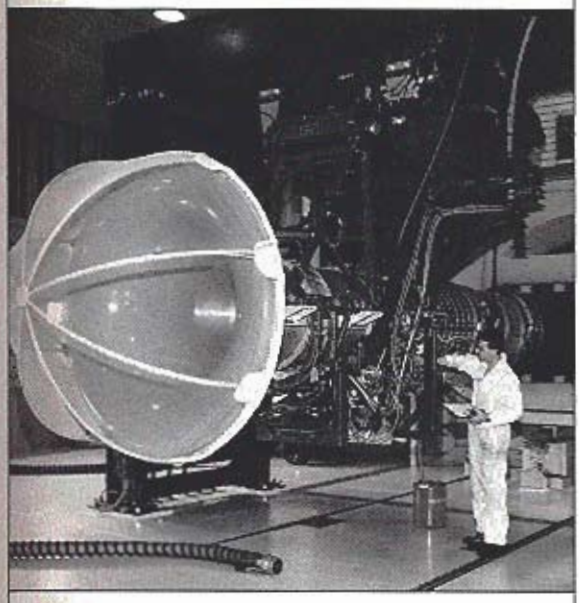

Grâce au matériel antibruits moderne, on peut mettre à l'essai des moteurs à réaction puissants sans perturber l'environnement.

IX Les forces armées et la société

Les Forces canadiennes, dans leur rôle principal, contribuent de façon fondamentale à faire en sorte que le Canada demeure un État libre, pacifique et démocratique. Elles rendent à la société d'autres grands services qui ne sont pas toujours évidents ou pleinement reconnus. En mettant en pratique leur idéal de servir, les militaires et leurs familles acquièrent un sens aigu des valeurs civiques et communautaires qui forment la trame de notre pays et définissent notre identité nationale. La compétence, la détermination et la discipline des militaires canadiens leur a valu, à l'échelle internationale, une réputation de soldats et de citoyens exemplaires. De même, la participation du Canada à de nombreuses missions de maintien de la paix nous a valu une réputation de membres de la collectivité internationale conscients de leurs responsabilités et dignes de confiance. Les Forces canadiennes forment des travailleurs qualifiés, éduqués et motivés qui viennent enrichir la main-d'oeuvre civile. Dans l'exercice de leurs fonctions, les militaires se portent à l'aide de la population en cas d'urgence; ils sont également bien connus pour l'appui qu'ils prêtent aux activités communautaires.

Les Forces canadiennes font partie intégrante de la société, et pourtant, d'une certaine façon, elles en sont indépendantes. Les fonctions et les règles de conduite qui leur sont propres distinguent les militaires des autres membres de la société, et cette distinction risque d'être cause de désunion. Les Forces canadiennes sont, dans l'ensemble, concentrées dans quelques coins du pays, lesquels sont souvent éloignés des grands centres urbains. La Réserve, qui était autrefois le principal lien entre les Forces et la société, a été négligée, et sa situation s'est détériorée. De plus, l'attitude du public à l'égard de la défense a indubitablement été influencée par l'inquiétude, voire le dégoût, que provoquent certains aspects désagréables de la sécurité internationale.

Il ne faut toutefois pas oublier que notre expérience militaire a contribué de façon unique et saisissante à l'épanouissement de notre pays. En ce printemps de 1987, il convient de rappeler qu'il y a soixante-dix ans, à la crête de Vimy, des Canadiens venant de tous les coins du pays et de toutes les couches de la société ont, par la conjugaison de leurs efforts, formé la redoutable machine de combat qui a remporté l'une des plus brillantes victoires de la Première Guerre mondiale. L'esprit de camaraderie né de cette expérience commune de l'adversité, des privations et du danger a amené chez les Canadiens l'éclosion d'un sentiment de confiance en soi, d'unité et de maturité, bref, une façon toute nouvelle de voir la nation canadienne.

Malgré l'orgueil bien légitime qu'ils tirent des hauts faits militaires de leur histoire, les Canadiens abhorrent plus que jamais l'idée de la guerre. Leur sentiment sur cette question s'était d'ailleurs renforcé par suite des lourdes pertes subies au cours des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée. Ils craignent que le Canada ne soit une fois de plus entraîné dans un grand conflit armé, et l'apparition des armes nucléaires n'a fait qu'accroître cette inquiétude. La politique du Canada en matière de sécurité et le rôle des Forces canadiennes doivent être bien compris de tous, si l'on veut que celles-ci jouissent de l'appui dont elles ont besoin.

Un hélicoptère Sea King en mission de sauvetage.

Le Ministère a donc pris un certain nombre de mesures pour que le public ait plus facilement accès à un plus grand nombre de renseignements. Ainsi, il a mis sur pied un Service de conférenciers auquel contribuent des commandants supérieurs des Forces canadiennes, des gestionnaires du Ministère et d'autres experts. Le Ministère produit du matériel d'information sur des questions de défense et veille à ce qu'il soit diffusé de façon efficace. Pour que des liens plus étroits unissent les bases des Forces canadiennes au Canada et un plus grand nombre de localités se trouvant dans leurs environs, il a aussi élaboré un vaste programme de relations communautaires. Toutes ces mesures ont pour but de faire en sorte que le public canadien puisse se renseigner sur les questions de sécurité.

Par la décision qu'il a prise, à savoir se préoccuper davantage de la Réserve, le gouvernement renforcera les liens qui unissent les Forces et la société et il élargira la base du recrutement. La revitalisation de la Réserve offrira aux jeunes Canadiens la chance d'acquérir des compétences et une expérience de travail qui augmenteront leurs possibilités d'emploi.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la diversité ethnique et culturelle du Canada s'est beaucoup accrue. Les Forces canadiennes, institution qui devrait être, généralement parlant, représentative de l'ensemble de la société, doivent rendre compte de cette diversité. Le Ministère continuera d'encourager les membres de tous les éléments de notre société à jouer un rôle dans les Forces.

Le ministère de la Défense nationale doit être institutionnellement bilingue et représentatif des deux groupes linguistiques officiels du Canada. D'importants progrès ont été accomplis au cours des 16 dernières années en vue d'équilibrer la représentation de ces deux groupes, tant dans les Forces canadiennes que dans le reste du Ministère. Aujourd'hui, le Ministère peut généralement offrir des services au public dans l'une ou l'autre des langues officielles. Il reste néanmoins beaucoup à faire, surtout sur le chapitre de la langue de travail, pour que tous les employés bénéficient de possibilités de carrière entières et équitables.

L'évolution des attentes, des valeurs et des rôles sociaux pose un énorme défi aux Forces canadiennes, car ces dernières doivent maintenir la cohésion et faire régner la discipline dans leurs rangs. Le ministère de la Défense nationale est un chef de file dans le domaine de l'adaptation au changement. Par exemple, les trois quarts des emplois militaires peuvent maintenant être occupés par des femmes. Avec quelque 7 800 femmes dans la Force régulière, le Canada se classe deuxième parmi tous les pays de l'OTAN, après les États-Unis, pour ce qui est de la représentation féminine dans les forces armées. Il y a en outre 4 200 femmes dans la Première réserve. Qui plus est, le gouvernement croit fermement que tous les Canadiens doivent avoir les mêmes droits et les mêmes responsabilités à l'égard de la défense de leur pays. Conformément à ce qui a été annoncé en février, le Ministère effectue actuellement une série d'essais en vue de déterminer quand, comment et dans quelles unités on pourra éliminer les restrictions qui subsistent en ce qui concerne l'emploi des femmes.

La proclamation de la Charte canadienne des droits et libertés a amené les Canadiens à prendre davantage conscience de l'importance des questions liées aux libertés et aux droits individuels. Le ministère de la Défense nationale a pris des mesures pour s'assurer que ses politiques et ses pratiques sont conformes aux dispositions de la Charte. Dans les Forces canadiennes, d'importantes modifications ont été apportées au Code de discipline militaire afin d'y inclure les garanties juridiques prévues par la Charte. On a fait et on continue de faire de grands efforts pour respecter les droits à l'égalité garantis par la Charte. Toutefois, même si la société se préoccupe davantage des libertés et des droits individuels, la cohésion et le travail d'équipe dont dépend le succès des opérations militaires font qu'il est souvent nécessaire de donner

la préséance aux besoins du groupe. Il s'agit donc de trouver un équilibre, dans les limites autorisées par la loi, entre le respect des droits individuels et les exigences de la sécurité nationale.

Les Forces canadiennes, bien qu'elles aient un système de valeurs qui leur est propre, sont tout de même en proie à bon nombre des tensions qui agitent le reste de la société canadienne. Les pressions en faveur du changement social ne sont pas toujours compatibles avec le maintien de l'efficacité opérationnelle. Bien que ce phénomène ne soit pas nécessairement nouveau, le gouvernement tentera de resserrer les liens entre les Forces canadiennes et la société prise dans son ensemble.

La défense et l'économie

Au Canada, les dépenses consacrées à la défense produisent des retombées économiques dans tous les secteurs de la société. Pour l'année financière 1985-1986, la part du produit intérieur brut qui est attribuable aux dépenses militaires se chiffre à 12 milliards de dollars environ; ces dépenses ont rapporté 1,6 milliard de dollars en taxes et permis de créer quelque 294 000 emplois, dont 178 000 dans le secteur privé.

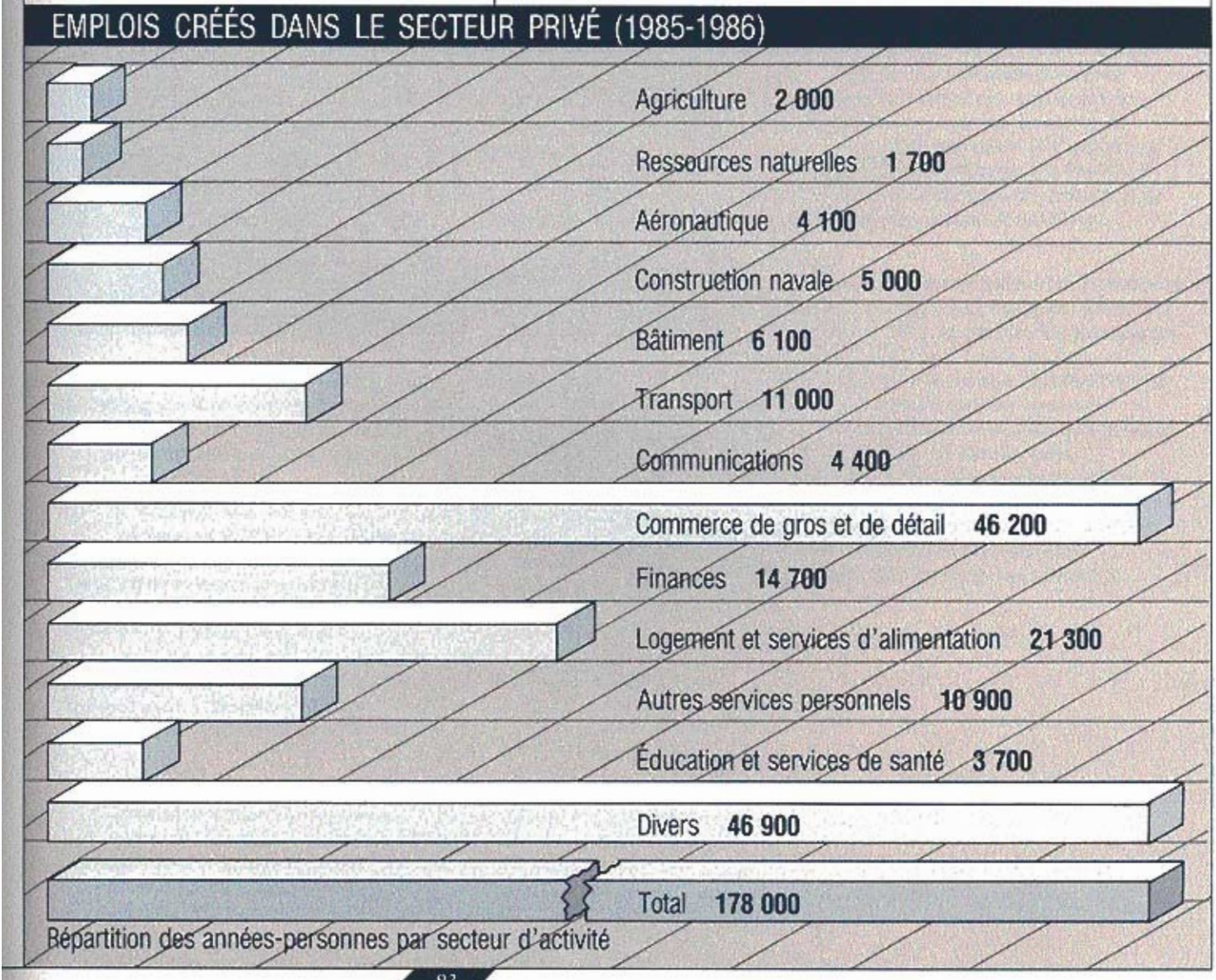

L'effet des dépenses engagées pour la défense ne se fait pas sentir dans un seul secteur de l'économie ou dans un seul domaine, ou encore dans une zone étroite de l'activité économique, mais bien dans l'ensemble de l'économie et partout au pays. Il est vrai qu'à un moment donné, un projet particulier peut créer, par exemple, plus d'emploi dans le domaine de la construction navale que dans celui de l'aéronautique; toutefois, l'évaluation sur une longue période des répercussions économiques et régionales des dépenses militaires montre que toutes les régions et tous les secteurs économiques du pays profitent de ces dépenses.

Pour illustrer dans quelle mesure les projets liés à la défense peuvent créer des emplois, mentionnons qu'il est prévu que le Programme de la frégate canadienne de patrouille (FCP) et le Projet de révision et de modernisation de la classe *TRIBAL* (TRUMP) auront favorisé la création de quelque 34 100 années-personnes d'emploi entre 1984 et 1992. Près des deux tiers des travaux seront confiés à des sociétés canadiennes, surtout dans les secteurs de la construction navale et de l'électronique. Les programmes susmentionnés feront bénéficier l'industrie canadienne de nouvelles compétences techniques et contribueront à faire augmenter le nombre d'emplois dans la petite entreprise au Canada.

EXEMPLES D'EMPLOIS CRÉÉS PAR DES PROJETS LIÉS À LA DÉFENSE

(Années-personnes)	FCP	TRUMP
Gestion de projet	3 000	800
Systèmes électroniques	6 000	4 000
Systèmes maritimes	5 000	3 500
Construction navale	7 100	4 700
TOTAUX	**21 100**	**13 000**

Dans l'économie canadienne, le ministère de la Défense nationale est à la fois producteur et consommateur. Les dépenses militaires contribuent grandement à maintenir un climat économique sain et souple. Les achats militaires favorisent la création et l'essor d'industries canadiennes concurrentielles à l'échelle internationale.

En accroissant la compétitivité du Canada sur les marchés mondiaux, les dépenses consacrées à la défense nous permettent de tirer avantage de possibilités à caractère économique qui s'offrent à l'étranger et ce, tant dans les industries militaires que dans les industries non militaires oeuvrant dans des domaines connexes. De plus, comme le Ministère mène des activités commerciales à l'échelle internationale, les fabricants canadiens peuvent faire savoir aux acheteurs étrangers que le Canada a la capacité de produire les biens de haute qualité dont ils ont besoin. Parce que ses activités commerciales liées à la défense touchent tous les domaines de l'économie, le Canada a accès à une vaste gamme de travaux de recherche et de développement et de procédés de fabrication étrangers.

L'éducation et la formation de travailleurs hautement qualifiés qui sont essentiels au bon fonctionnement d'une économie moderne constituent un autre avantage qui résulte de notre infrastructure industrielle de défense. Dans une situation où la demande de personnel qualifié dépasse souvent l'offre, les Forces canadiennes fournissent des travailleurs compétents, expérimentés et disciplinés qui peuvent jouer un rôle vital dans le secteur civil, après leur période de service dans les Forces.

De plus, les programmes de défense aident considérablement à atténuer les disparités économiques régionales. Au fil des ans, il a souvent été possible d'utiliser les fonds limités alloués à la défense de façon à renforcer l'économie des localités et des régions, tout en répondant à nos besoins militaires.

Recherche et sauvetage

Après la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement a chargé l'Aviation royale du Canada de s'occuper de la recherche et du sauvetage. De nos jours, les Forces canadiennes fournissent des ressources pour les opérations de recherche et de sauvetage maritimes et aériennes et coordonnent l'envoi de secours auprès de personnes en détresse au Canada ou dans les zones maritimes avoisinantes.

Notre service national de recherche et de sauvetage doit couvrir une région de plus de 15 millions de kilomètres carrés. Il existe des centres de coordination des opérations de sauvetage à Victoria, Edmonton, Trenton et Halifax; le personnel de ces centres comprend des membres des Forces canadiennes et des officiers de la Garde côtière canadienne. Parmi les ressources affectées exclusivement aux centres, on compte des avions et des hélicoptères des Forces canadiennes équipés de matériel spécial, des équipes de recherches terrestres mises sur pied dans certaines bases et stations des Forces canadiennes ainsi que des navires de surface et des aéroglisseurs de la Garde côtière. D'autres ressources sont aussi mises à la disposition des centres, notamment des navires et des aéronefs appartenant à des escadres et à des escadrons de la Force régulière et de la Réserve, ainsi que des navires du ministère des Pêches et des Océans. La Gendarmerie royale du Canada et les ministères des Affaires indiennes et du Nord et de l'Énergie, des Mines et des Ressources prêtent en outre leur concours aux opérations de recherche et de sauvetage lorsque cela est possible, tout comme le font de nombreux particuliers et organismes privés.

Les Forces canadiennes améliorent constamment leur potentiel de recherche et de sauvetage tout temps. Le Système de poursuite par satellite de recherche et de sauvetage (COSPAS/SARSAT) est un système international de détection des signaux de détresse qu'exploitent conjointement la France, les États-Unis, l'Union soviétique, le Canada et d'autres pays. Ce système, qui bénéficie d'un fort appui au Canada et à la mise au point duquel participe activement l'industrie canadienne, a déjà permis de sauver plus de 700 vies dans le monde entier. Le Programme de recherche et de sauvetage favorise, outre l'amélioration du matériel et l'exploitation de nouvelles technologies, une utilisation plus efficace des ressources nationales, par l'entremise d'organismes comme l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens et le Service auxiliaire canadien de sauvetage maritime. Les Forces canadiennes continueront à jouer un rôle de premier plan dans le service national de recherche et de sauvetage.

Aide humanitaire aux pays étrangers

Lorsqu'on leur en a fait la demande, les Forces canadiennes ont fourni une aide humanitaire et philanthropique aux personnes dans le besoin, dans un certain nombre de pays du Tiers-Monde. Cette aide a consisté principalement à transporter des biens de première nécessité (lait en poudre, fournitures médicales et dentaires, ambulances, vêtements, manuels scolaires). Parfois aussi, elle a pris la forme de vols de secours et d'évacuations sanitaires ou de services fournis par des spécialistes de la recherche et du sauvetage.

L'aide humanitaire que nous avons fournie par le passé a grandement contribué à apaiser la souffrance. Il faut faire encore plus. Le gouvernement a donc l'intention d'avoir encore davantage recours aux Forces canadiennes pour fournir une aide humanitaire aux pays étrangers. Le ministère de la Défense nationale examinera, de concert avec le ministère des Affaires extérieures ou avec l'Agence canadienne de développement international, les demandes d'aide venant de pays frappés par un sinistre et il sera prêt à fournir des services de transport aérien et maritime, des hélicoptères, des tentes, des hôpitaux de campagne, des fournitures médicales, de l'équipement de communication portatif et d'autres articles de secours. Des militaires canadiens pourront aussi être dépêchés sur les lieux pour prêter des services techniques, des services médicaux ainsi que d'autres services spécialisés et pour exploiter du matériel.

Déchargement de la nourriture qu'un *C-130 Hercules* a transportée en Éthiopie durant la famine qui a sévi dans ce pays.

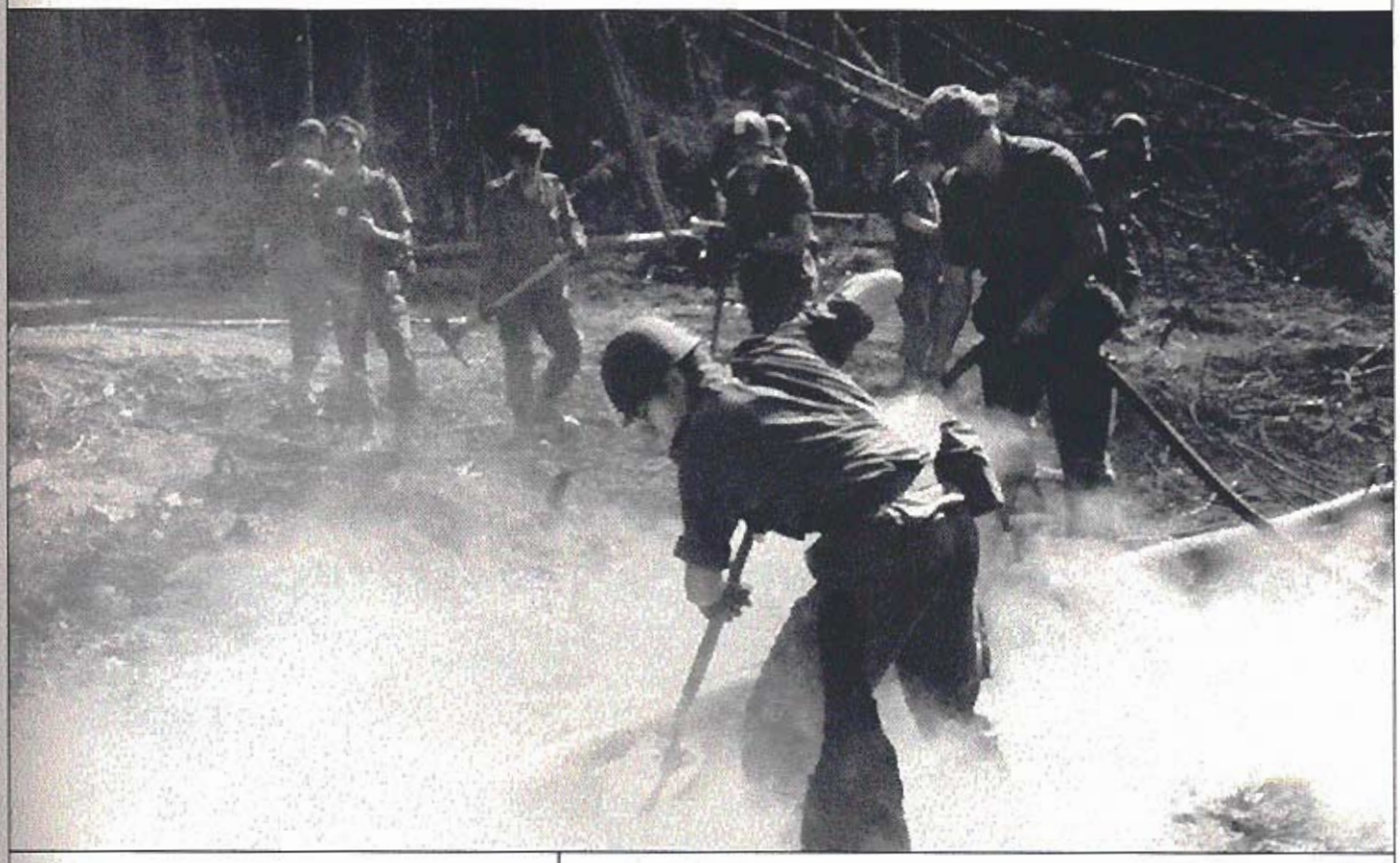

Les Forces canadiennes prêtent leur assistance à la suite de catastrophes naturelles.

Aide aux autorités et aux organismes civils

Les Forces canadiennes jouent un rôle important lorsqu'il s'agit d'appuyer les autorités civiles chargées d'appliquer les lois canadiennes. Par exemple, elles aident le ministère des Pêches et des Océans à surveiller la zone économique de 200 milles et à faire respecter les lois canadiennes sur les pêches dans cette zone, lorsque des mesures coercitives s'avèrent nécessaires. Des ententes prévoient en outre qu'elles rendent le même genre de service à la Gendarmerie royale du Canada pour la lutte contre le trafic des drogues. Les Forces canadiennes fournissent aussi aux Canadiens des services de secours en cas de sinistre tel qu'une inondation, un incendie de forêt ou un glissement de terrain. Le ministère de la Défense nationale s'efforce, de concert avec d'autres ministères, d'accroître et la disponibilité des Forces canadiennes et l'efficacité de leur emploi à de telles fins.

Cadets

Le ministère de la Défense nationale dirige et appuie des organisations de cadets regroupant des jeunes garçons et filles de 12 à 19 ans. Il s'acquitte de cette responsabilité en collaboration avec la Ligue navale du Canada, la Ligue des cadets de l'Armée du Canada et la Ligue des cadets de l'Air du Canada. On compte environ 60 000 cadets de l'Air, de l'Armée et de la Marine répartis dans 1 090 escadrons et corps de cadets disséminés dans le pays. Chaque été, des camps sont organisés, au Canada et outre-mer, à l'intention d'environ 22 000 de ces cadets pour qu'ils apprennent l'art du commandement et diverses spécialités.

Les organisations de cadets donnent aux jeunes Canadiens une excellente formation qui met en valeur les qualités de chef, la bonne forme physique et les services communautaires. Parce qu'elle favorise le sens civique, cette activité a une valeur inestimable pour le pays et mérite que le Ministère continue de lui apporter son plein appui.

Des cadets de la Marine venant du Québec, à bord d'un navire.

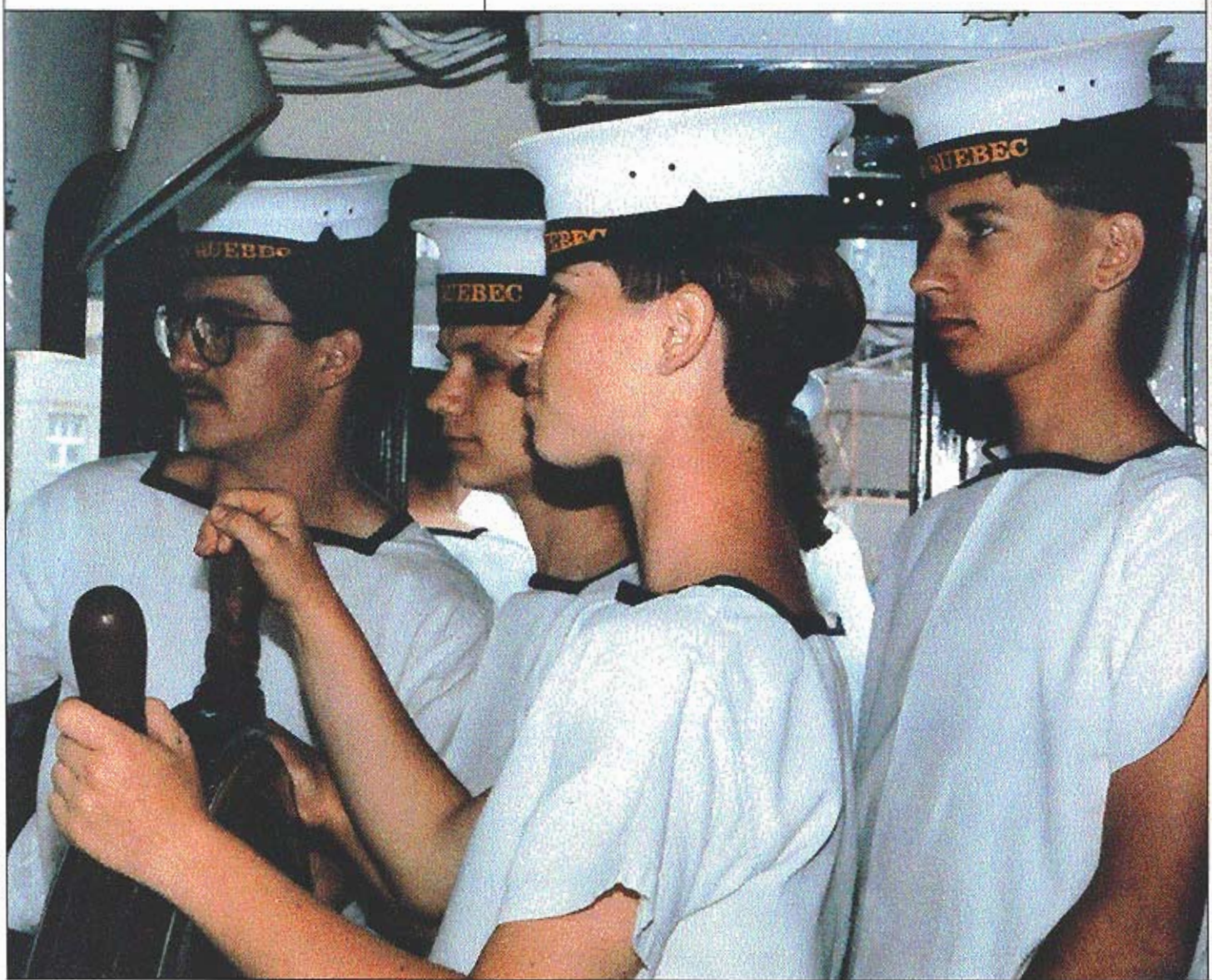

X Conclusion

«[...] trois éléments indispensables constituent une nation: une population, le territoire et la marine. Mais le couronnement indispensable aussi, de l'édifice, est la force militaire.»

George Étienne Cartier

Sur les plans de la géographie et de l'histoire, le Canada est un pays privilégié. Il y a déjà plus de 170 ans qu'il n'a pas été envahi. Il n'a jamais été soumis à une occupation militaire. En temps de guerre, les Canadiens ont toujours eu part aux fruits de la victoire et n'ont jamais connu l'amertume de la défaite. Ces considérations géographiques et historiques ont conditionné les réactions que provoquent chez eux les questions touchant la sécurité nationale.

Les Canadiens ont une propension à l'optimisme en matière de relations internationales, car ils prêtent à autrui les meilleures intentions. Peu d'entre nous sentent peser une menace militaire sur eux et, pour la plupart, nous avons du mal à imaginer quiconque comme un ennemi. Bien que nous acceptions le fait qu'il faut soutenir l'effort de défense, nous ne comptons pas devoir prendre les armes pour régler nos problèmes.

Le présent Livre blanc avait pour but de rappeler que le monde n'est pas toujours aussi «inoffensif» ou prévisible que nous le voudrions, que la violence, ou son spectre, est omniprésente et qu'un pays qui ne s'occupe pas de ses forces militaires s'expose à devenir la victime de celles des autres pays.

Après son accession au pouvoir, le gouvernement a examiné l'effort de défense du Canada. Il ressort de cet examen que notre politique de défense, laquelle est l'aboutissement d'un cheminement entrepris à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, est fondamentalement valable. Cette politique continuera de reposer sur une stratégie de sécurité collective appliquée dans le cadre des activités de l'Alliance de l'Atlantique Nord et comprenant la défense du continent nord-américain avec les États-Unis. Le Canada maintiendra l'appui qu'il apporte à cette stratégie au moyen de contributions militaires en Amérique du Nord, en Europe occidentale et en mer.

L'examen de notre effort de défense a révélé que les Forces canadiennes, qui sont pourtant le principal instrument d'application de la politique canadienne en matière de sécurité, ont été fort négligées. Parce que nos forces n'ont pas été équipées de matériel moderne, leur crédibilité a été minée et, du coup, la valeur de la contribution du Canada à la défense collective et à la dissuasion a été amoindrie. Qui plus est, le matériel vieillissant dont les Forces canadiennes sont actuellement dotées causerait des pertes de vie inutiles, si les Canadiens et les Canadiennes devaient s'en servir pour faire la guerre.

Il faut réparer les dégâts causés par des décennies d'abandon, et le gouvernement est bien résolu à le faire. À cette fin, il exercera un leadership logique et conséquent et il mettra en oeuvre un programme de financement constant, prévisible et honnête. Dans l'avenir, nous prendrons un certain nombre de mesures qui amèneront un accroissement notable de l'efficacité des Forces canadiennes. Nous créerons une marine moderne, capable de mener des opérations dans les océans Atlantique, Pacifique et Arctique. Nous renforcerons notre potentiel de surveillance et de défense du territoire canadien. Nous revitaliserons la Réserve et en augmenterons les effectifs de sorte qu'elle puisse contribuer davantage à la défense du Canada. Nous consoliderons sur le Front central nos forces aériennes et terrestres désignées à l'appui des engagements pris envers l'Europe; ces forces constitueront alors une contribution plus crédible à la sécurité collective et leur soutien sera plus facile.

Le gouvernement du Canada appliquera vigoureusement ce programme. Avec le temps, nos efforts donneront lieu à l'établissement d'une position de défense qui nous permettra de relever les défis que nous réservent les années quatre-vingt-dix et les années subséquentes. Notre pays assumera mieux ses responsabilités d'allié. Enfin, nous bénéficierons d'assises plus solides pour favoriser la paix et la liberté.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

En vente au Canada par l'entremise des
Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue D2-73/1987F au Canada: 3$
ISBN 0-660-92080-8 à l'étranger: 3,60$

Prix sujet à changement sans préavis

Cette publication peut être citée ou reproduite en tout ou en partie, sans autorisation préalable, pourvu que l'on indique la source. Tout renseignement additionnel peut être obtenu auprès de la Direction générale de l'information, au ministère de la Défense nationale, 101 promenade du Colonel By, Ottawa (Ontario) K1A 0K2, ou par téléphone au numéro (613)996-2353.

A-PP-000-000-AA-002

© Minister of Supply and Services Canada 1987

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. D2-73/1987E Canada: $3.00
ISBN 0-660-12509-9 Other Countries: $3.60

Price subject to change without notice

Contents of this publication may be reproduced freely, in whole or in part, without permission, although acknowledgement of source is appreciated. Additional information, if required, is available from National Defence Headquarters (Director General Information), 101 Colonel By Drive, Ottawa, Ont., K1A 0K2, or by telephoning (613)996-2353

A-PP-000-000-AA-001

Canada

Conclusion

L'avenir offrira maintes occasions d'accroître la coopération en matière de sécurité, mais il réservera aussi beaucoup d'incertitude et d'instabilité. Au fur et à mesure que progressera l'instauration du nouvel ordre mondial, les Forces canadiennes s'avéreront être de plus en plus un pilier de la politique étrangère de notre pays. Pour pouvoir défendre la souveraineté canadienne et continuer à oeuvrer dans le domaine de la sécurité collective, ainsi que pour contribuer au règlement des conflits régionaux, il nous faut des forces armées souples et compétentes. Ces forces devront s'adapter à l'évolution des réalités nationales et de la conjoncture géostratégique, ce qui implique les priorités suivantes :

- la défense du Canada, la protection de sa souveraineté et certaines responsabilités civiles;
- la défense collective dans le cadre de l'OTAN, y compris la défense commune du continent nord-américain avec les États-Unis;
- la participation au maintien de la sécurité internationale dans le cadre d'opérations de stabilisation ou de maintien de la paix, de vérification des accords concernant les armements et d'aide humanitaire.

III -- LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE DÉFENSE

Au premier chef, les Forces canadiennes doivent se doter d'un programme à long terme; un programme abordable et susceptible de s'adapter en fonction des aléas d'une conjoncture internationale en rapide et constante évolution. Il faudra que nos plans reflètent les préoccupations des Canadiens; que notre programme permette d'atteindre un meilleur équilibre entre les ressources consacrées au personnel, aux immobilisations, et aux opérations de fonctionnement et d'entretien. Notre programme devra reposer sur des effectifs suffisants pour atteindre les grands objectifs que nous visons; un rythme d'opérations assez élevé, pour permettre de préparer convenablement le personnel à toute la gamme des défis éventuels à relever, et, surtout, un budget d'équipement garantissant aux forces armées le matériel nécessaire à l'accomplissement de leurs missions.

Il est non moins impératif, toutefois, que l'on fixe avec la plus grande rigueur le minimum indispensable pour chaque catégorie de dépenses. Il ne peut être question pour le ministère de la Défense nationale d'entretenir des effectifs pléthoriques au détriment du budget des immobilisations, ni de mettre les Forces canadiennes à contribution à un point tel qu'il faille prématurément remplacer leur matériel, ni de conserver des infrastructures qui ont cessé d'être essentielles, puisque les fonds limités disponibles pour les dépenses en équipements iront en priorité aux besoins les plus urgents.

un système intégré de gestion des approvisionnements, du matériel et des budgets, des moyens de formation communs ainsi qu'un réseau d'écoles et de collèges d'état-major. Cette structure s'est en effet révélée efficace et, ce qui est non moins important, elle permet de rapprocher les expériences professionnelles de nos forces maritimes, terrestres, aériennes et de soutien.

Les Forces canadiennes constituent une Force totale (forces régulières et de réserve confondues) intégrée à l'échelle des commandements maritime, aérien, des communications et de la Force mobile. Comme la Force régulière sera moins nombreuse, la Réserve est appelée à jouer un rôle plus important.

Comme, par ailleurs, la conjoncture géostratégique a changé de façon considérable et que, de ce fait, les délais d'alerte en cas de menace sont plus longs, il est possible à présent de diminuer le degré de préparation de certains éléments des Forces canadiennes sans compromettre la sécurité du pays. Le Ministère pourra donc réduire le rythme des activités et de l'instruction dans certains secteurs. Le matériel de combat et d'instruction, qui est coûteux, et donc difficile à remplacer, n'en durera que plus longtemps.

Toutefois, il ne faut pas perdre de vue les éléments fondamentaux de la défense. Essentiellement, une armée, une marine ou une aviation reste un ensemble cohérent de personnes dotées d'un matériel spécialisé, organisées de manière fonctionnelle et formées au métier des armes. Chaque élément représente une somme de compétences et de techniques de combat qui, une fois perdues, ne se remplacent ni vite ni facilement. Le Canada en sait quelque chose pour avoir participé aux deux guerres mondiales. Il faut donc que chacun des éléments puisse conserver un minimum absolu de compétences militaires.

Le financement

Au cours des dernières années, en raison de l'évolution de la situation géopolitique et de certaines autres priorités nationales urgentes, le gouvernement a jugé possible de réduire les dépenses prévues en matière de défense. Ensemble, la politique annoncée en septembre 1991 et le budget fédéral de 1992 ont imposé des réductions de 2,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, par rapport aux niveaux de financement antérieurement prévus.

Ces compressions s'ajoutent aux réductions de 3,4 milliards de dollars annoncées dans les budgets fédéraux de 1989 et de 1990, si bien que le ministère de la Défense nationale a contribué, à la suite d'autres ajustements fiscaux, pour près de 6 milliards de dollars à la réduction du déficit depuis 1989. L'accroissement de 230 millions de dollars des dépenses de défense pour 1992-1993 par rapport aux niveaux de 1991-1992 (abstraction faite des